

Université de Montréal

La parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées : étude sur le point de vue des
parents d'accueil

Par

Sherlyn Louis-Jacques

École de travail social

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de *Maître ès sciences* (M. Sc.)
en travail social

Septembre 2020

© Sherlyn Louis-Jacques, 2020

Université de Montréal
École de travail social

Ce mémoire intitulé

**La parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées :
étude sur le point de vue des parents d'accueil**

Présenté par

Sherlyn Louis-Jacques

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Rosemary Carlton

Présidente-rapporteure

Marie-Andrée Poirier

Directrice de recherche

Chantal Lavergne

Membre du jury

Résumé

L'objectif de cette recherche est de comprendre comment s'exerce la parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées. À partir du point de vue des familles d'accueil, cette étude vise à décrire leur compréhension des visites supervisées; leur implication dans la planification de celles-ci; l'accompagnement qu'elles offrent à l'enfant et la communication qu'elles ont avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées. Pour ce faire, des entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec quatorze parents d'accueil affiliés au programme jeunesse du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Les entrevues ont été soumises à une démarche d'analyse de contenu thématique. Le modèle théorique et conceptuel écosystémique de la parentalité a été utilisé pour décrire les différentes dimensions de la parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées. Les résultats de cette recherche démontrent que les familles d'accueil ont une bonne compréhension des visites supervisées en termes des objectifs visés et des motifs de leur mise en place. Pour ce qui est de la planification des visites supervisées, l'implication des familles d'accueil est variable. Certaines rapportent être impliquées dans les prises de décisions tandis que d'autres témoignent se faire imposer des choix par l'intervenant. En ce qui concerne l'accompagnement offert aux enfants, des besoins de formation et/ou de coaching ont été identifiés par bon nombre de familles d'accueil. Il ressort également de cette étude que les familles d'accueil ont majoritairement des échanges positifs avec l'intervenant. Quant à la communication avec les parents d'origine, une panoplie d'expériences autant positive que négative a été rapportée par les familles d'accueil. L'analyse du discours des participants a mis en lumière des défis associés à l'exercice de la parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées. Elle a également soulevé des enjeux liés à la reconnaissance des familles d'accueil comme partenaire dans la prestation de services à l'enfant. En terminant, cette recherche offre des pistes de réflexion intéressantes concernant la parentalité d'accueil et les pratiques en matière de visites supervisées.

Mots-clés : famille d'accueil ; visite supervisée ; parentalité ; protection de l'enfance

Abstract

The main objective of this research is to understand how foster parenting is exercised in the context of supervised visitation. From the foster families' point of view, this study aims to describe their understanding of supervised visits; their involvement in their planning; the support they provide to the child; the communication they have with various parties involved in supervised visits. To this end, semi-structured interviews were conducted with fourteen foster parents affiliated with the youth program division from the *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal*. The interviews were subject to a continuous thematization. The theoretical and conceptual ecosystemic model of parenting was used to describe the various dimensions of foster parenting. The results of this research show that foster families have a good understanding of supervised visits in terms of their objectives and the reasons for their implementation. The foster families' involvement in the planning of supervised visits varies. Some are involved in decision-making. While others have choices imposed on them by caseworkers. As for the accompaniment of children, a need for training and/or coaching was identified by a good number of foster families. This study also shows that the majority of foster families have positive exchanges with caseworkers. As for communication with the child's biological parents, a variety of experiences were reported by the foster families. The participants' discourse analysis highlighted the challenges of foster parenting in the context of supervised visits. It also raised issues related to the recognition of foster families as partners in the delivery of services to children. In conclusion, this research offers interesting avenues for reflection regarding foster parenting and practices for supervised visits.

Keywords: foster care, supervised visitation, parenthood, child protection

Table des matières

<i>Résumé</i>	<i>II</i>
<i>Abstract</i>	<i>III</i>
<i>Liste des sigles</i>	<i>VIII</i>
<i>Remerciements</i>	<i>IX</i>
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>Chapitre 1 : Mise en contexte</i>	<i>3</i>
<i>1.1 Présentation du rôle de famille d'accueil</i>	<i>3</i>
1.1.1 Les familles d'accueil : définition et aspects légaux	<i>3</i>
1.1.2 Les familles d'accueil : la pratique entourant le placement familial	<i>4</i>
1.1.3 Les familles d'accueil : rôle et responsabilités	<i>5</i>
<i>1.2 Les visites supervisées</i>	<i>6</i>
1.2.1 Les visites supervisées : définition et objectifs	<i>7</i>
1.2.2 Les visites supervisées : le risque qui justifie la supervision	<i>8</i>
1.2.3 Les visites supervisées : une pratique clinique complexe qui exige la collaboration de tous les acteurs	<i>8</i>
<i>Chapitre 2 : État des connaissances</i>	<i>11</i>
<i>2.1 Les objectifs des visites supervisées</i>	<i>11</i>
<i>2.2 La planification des visites supervisées</i>	<i>13</i>
<i>2.3 La perception des familles d'accueil des impacts des visites supervisées sur l'enfant</i>	<i>15</i>
<i>2.4 La relation avec différents acteurs impliqués dans les visites supervisées</i>	<i>17</i>
<i>2.5 Les limites des études recensées et la pertinence du projet de recherche d'un point de vue scientifique ainsi que clinique</i>	<i>21</i>
<i>Chapitre 3 : Aspects théoriques et démarche méthodologique</i>	<i>24</i>
<i>3.1 Les aspects théoriques de l'étude de la parentalité d'accueil</i>	<i>24</i>
3.1.1 La parentalité : définition d'un concept pluridisciplinaire	<i>24</i>
3.1.2 Le cadre théorique écosystémique de la parentalité	<i>25</i>
3.1.3 Pertinence du cadre théorique	<i>28</i>
<i>3.2 La démarche méthodologique</i>	<i>29</i>
3.2.1 Objectifs de la recherche	<i>29</i>

3.2.2	Perspective de recherche	30
3.2.3	Population à l'étude et recrutement	31
3.2.4	Stratégie cueillette de données	33
	Présentation de la grille d'entrevue.....	34
3.2.5	Présentation de l'échantillon de parents d'accueil ayant participé à la recherche	36
3.2.6	Stratégie d'analyse de données	39
3.2.7	Considérations éthiques	40
<i>Chapitre 4 : Présentation des résultats de la recherche.....</i>		<i>42</i>
4.1	<i>La mise en place de visites supervisées</i>	<i>42</i>
4.1.1	La définition d'une visite supervisée	42
4.1.2	Les motifs justifiant la supervision	43
	Les enjeux de sécurité et/ou de surveillance.....	43
	Les difficultés parentales	44
	Les risques pour le bien-être de l'enfant et la fragilisation de son placement.....	45
	La méconnaissance des motifs et de l'ordonnance d'un juge.....	46
4.1.3	Les objectifs des visites supervisées	46
	Maintenir le lien parent-enfant.....	46
	Observer et/ou évaluer les interactions parent-enfant.....	47
	Travailler sur les difficultés des parents	48
	Clarifier le projet de vie de l'enfant.....	48
4.2	<i>La planification des visites supervisées</i>	<i>48</i>
4.2.1	L'implication des parents d'accueil dans la planification des visites supervisées.....	49
	L'horaire	49
	Le transport de l'enfant.....	51
	Le choix du lieu et/ou d'activité	52
4.2.2	Les facteurs influençant le niveau d'implication des familles d'accueil	52
	Le travail de l'intervenant.....	52
	Le nombre d'enfants à la charge de la famille d'accueil	54
	La priorité donnée à la famille d'origine	54
	Les enjeux bureaucratiques ou judiciaires	56
	Les enjeux liés au transport	57
4.3	<i>L'accompagnement offert aux enfants en lien avec les visites supervisées</i>	<i>58</i>
4.3.1	Préparer l'enfant avant ses visites supervisées	59
	Informé au moment opportun l'enfant de sa visite supervisée	59
	Rassurer l'enfant	60

Faire de la prévention auprès de l'enfant.....	61
Veiller à l'hygiène de l'enfant et à ce qu'il apporte les effets nécessaires	61
4.3.2 Identifier et interpréter les réactions de l'enfant	62
Difficulté à déceler et décoder les réactions de l'enfant	62
Comportements et humeur de l'enfant.....	62
Sommeil	63
Alimentation	64
4.3.3 Soutenir l'enfant lors de son retour de ses visites supervisées	64
Discuter avec l'enfant	64
Offrir une plus grande attention à l'enfant.....	65
Trouver des moyens pour apaiser ou changer les idées de l'enfant.....	66
Faire un compte-rendu des réactions de l'enfant à l'intervenant ou devant le tribunal	66
4.3.4 Pistes d'amélioration reliées au soutien offert à l'enfant.....	67
Besoin de formation ou de coaching pour les familles d'accueil	68
Recevoir par l'intervenant un compte-rendu de la visite supervisée	68
Assurer un meilleur suivi de la situation de l'enfant	69
<i>4.4 La communication et les échanges avec différents acteurs impliqués dans les visites supervisées</i>	<i>70</i>
4.4.1 La qualité de la communication avec l'intervenant	70
Une communication positive avec l'intervenant.....	70
Une communication plus difficile avec l'intervenant.....	71
4.4.2 Pistes d'amélioration.....	71
Différents aspects du travail de partenariat avec l'intervenant.....	72
4.4.3 Facteurs influençant les échanges entre les familles d'accueil et les parents d'origine ..	72
Présence d'opportunité d'échanges avec les parents d'origine.....	72
Acceptation du placement de l'enfant par les parents d'origine.....	73
Mandat de supervision de contacts assumé par la famille d'accueil	74
Attitude des parents d'origine envers la famille d'accueil.....	75
Place accordée aux parents d'origine dans la vie de l'enfant	75
4.4.4 Pistes d'amélioration.....	75
Transmettre à la famille d'accueil plus d'informations sur la situation familiale	76
Créer des opportunités de contact avec les parents d'origine	76
Établir des limites claires envers les parents d'origine	76
<i>4.5. Pistes d'amélioration et conseils à une nouvelle famille d'accueil.....</i>	<i>77</i>
Accepter que l'enfant ait une relation avec ses parents d'origine	77
Faire équipe avec l'intervenant.....	78
Être disponible et à l'écoute des besoins de l'enfant	79

<i>Chapitre 5 : Discussion des résultats</i>	81
<i>5.1 La parentalité d'accueil en contexte de visites supervisées : un regard sur les trois axes de la parentalité</i>	81
5.1.1 L'axe de l'expérience parentale	81
5.1.2 L'axe de la pratique parentale	89
5.1.3 L'axe de la responsabilité parentale	93
<i>5.2 La parentalité d'accueil : un regard sur des enjeux transversaux</i>	97
5.2.1 Les défis de la parentalité d'accueil	97
5.2.2 La reconnaissance des familles d'accueil comme partenaire	100
<i>Chapitre 6 : Conclusion</i>	103
Limites de la recherche	104
Retombées pour la pratique	105
Pistes pour de futurs travaux	107
<i>Bibliographie</i>	110
<i>Annexe 1 : Dépliant explicatif sur les visites supervisées à l'attention des familles d'accueil</i> ..	116
<i>Annexe 3 : Lettre de recrutement de participants</i>	119
<i>Annexe 4 : Lettre d'information pour les familles d'accueil</i>	121
<i>Annexe 5 : Formulaire d'information et de consentement</i>	123
<i>Annexe 6 : Grille d'entrevue</i>	127
<i>Annexe 7 : Fiche sociodémographique</i>	129
<i>Annexe 8 : Certificats éthiques</i>	130

Liste des sigles

ADREQ :	Association des ressources à l'enfance du Québec
CCSMTL :	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
DPJ :	Direction de la protection de la jeunesse
FFARIQ :	Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec
IUJD :	Institut universitaire Jeunesse en difficulté
LSSS :	Loi sur les services de santé et les services sociaux
LRR :	Loi sur la représentation des ressources
RI :	Ressource intermédiaire
RTF :	Ressource de type familial

Remerciements

Aux familles d'accueil que j'ai eu la chance de rencontrer : Merci pour votre temps, la générosité de vos propos, mais surtout un grand merci de prendre si bien soin des enfants ! Vous faites un travail extraordinaire dans un contexte qui est souvent difficile. Votre niveau d'engagement envers les enfants vous honore.

À Andrée-Anne : Merci pour le bout de chemin que nous avons fait ensemble. C'est d'abord en discutant avec toi que je me suis orientée vers le sujet des visites supervisées. C'est toi qui m'as mise en lien avec Marie-Andrée et je t'en remercie chaleureusement.

À Marie-Andrée : Tout d'abord, merci d'avoir pris le relais dans la direction de mon mémoire de maîtrise. Merci pour ta patience envers moi ! Faire un mémoire tout en travaillant a été un immense défi, qui a été bien plus demandant que tout ce que je m'étais imaginée au départ. Merci pour ton soutien, ton écoute et ta vivacité d'esprit ! Chaque discussion avec toi a été d'une grande richesse. Tu es une femme inspirante ! Je me sens hyper privilégiée d'avoir pu faire mon mémoire sous ta direction. Mille mercis pour tout !

À mon entourage personnel et professionnel : Merci pour votre soutien et votre écoute ! Votre intérêt à suivre l'évolution de mon mémoire a été un levier incroyable.

À ma mère : Merci pour tes mots d'encouragement et ton soutien indéfectible tout au long de mon parcours plus que sinueux à la maîtrise. Comme tu le dis si souvent : « Finalement, tout s'est passé dans l'ordre divine. »

Introduction

Au Québec, en 2018-2019, la situation de plus de 105 000 enfants a été signalée à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). C'est près de 36 000 enfants qui ont fait l'objet d'un suivi à la protection de la jeunesse à la suite d'une évaluation ayant conclu que leur sécurité ou leur développement était compromis (Bilan des DPJ-DP, 2019). Selon l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse (2018), la situation d'un enfant est compromise lorsqu'il est victime d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuel, d'abus physique ou lorsque l'enfant manifeste des troubles de comportement sérieux. Parmi tous ces dossiers pris en charge par la DPJ au 31 mars 2019, 52,1 % des enfants avaient un suivi dans leur milieu familial, 9,8% des enfants étaient confiés à un tiers, 28,9 % des enfants étaient confiés à une famille d'accueil et 9,2% des enfants étaient hébergés en ressource intermédiaire ou en centre de réadaptation (Bilan des DPJ-DP, 2019).

Lorsqu'un enfant est retiré de son milieu familial, la Direction de la protection de la jeunesse doit favoriser son retour auprès de ses parents, car c'est ce qui est privilégié par les principes de la Loi. Chaque fois qu'un enfant fait l'objet d'un placement, la question des modalités de contacts avec ses parents se pose. Le maintien des contacts entre l'enfant et ses parents est un droit fondamental inclus dans diverses pièces législatives (Organisation des Nations Unies, 1989; LPJ, 2020). Lorsqu'il y a des inquiétudes pour l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant lorsqu'il se retrouve seul avec son parent, la supervision des contacts par un tiers peut s'avérer nécessaire. En contexte de protection de la jeunesse, la mise en place d'une telle modalité de contact réfère au terme « visite supervisée ». La supervision des contacts parent-enfant est une pratique clinique complexe qui implique plusieurs acteurs : les parents d'origine, l'enfant, l'intervenant et le milieu d'accueil. À ce jour, la littérature scientifique sur les visites supervisées semble peu s'intéresser à la perspective des parents d'accueil. Seulement quelques études (Haight et al., 2002; Humphreys et Kiraly, 2011; Morrison et al., 2011; Nesmith et al., 2015; Salas Martínez et al., 2016) les ayant interrogés ont été recensées. Pourtant, ce sont des acteurs qui jouent un rôle de premier plan auprès des enfants qui leur sont confiés. Au quotidien, les familles d'accueil ont des responsabilités importantes à assumer. Elles doivent exercer un rôle parental auprès de l'enfant, et ce dans différents contextes (ex. l'éducation, les soins). La présente étude a pour

objectif de comprendre comment les familles d'accueil exercent leur parentalité dans le contexte des visites supervisées. À partir du leur point de vue de ces parents d'accueil, cette recherche vise à décrire leur compréhension des visites supervisées; leur implication dans la planification de celles-ci; l'accompagnement qu'elles offrent à l'enfant et la communication qu'elles ont avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées. Cette étude contribue au développement de connaissances sur la parentalité d'accueil. Elle offre un éclairage nouveau sur la réalité des familles d'accueil en contexte de protection de la jeunesse.

Ce mémoire est composé de cinq chapitres. Le premier chapitre vise à offrir une mise en contexte sur le rôle des familles d'accueil et sur les visites supervisées. Le deuxième chapitre est consacré à la présentation d'une recension des écrits sur l'expérience des familles d'accueil dans le contexte des visites supervisées. Le troisième chapitre porte sur le modèle théorique et conceptuel écosystémique de la parentalité. Il y est également question de la démarche méthodologique de cette recherche. Le quatrième et le cinquième chapitre présentent respectivement les résultats de cette recherche et une discussion sur les principaux constats. Finalement, la conclusion présente une synthèse des résultats, les limites de cette recherche ainsi que les retombées pour la pratique et pour de futurs travaux de recherche liés à la parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées.

Chapitre 1 : Mise en contexte

Pour bien comprendre les grands thèmes dont il sera question dans cette recherche, une mise en contexte s'impose. Ce chapitre est divisé en deux sections. Tout d'abord, une présentation du rôle de famille d'accueil sera faite. La deuxième section de ce chapitre abordera ensuite les différents aspects des visites supervisées en protection de la jeunesse.

1.1 Présentation du rôle de famille d'accueil

À travers le Québec, il y a plus de 4500 familles d'accueil (FFARIQ, 2020 ; ADREQ, 2020). Elles sont une composante importante du système de la protection de la jeunesse. Elles accueillent à leur domicile des enfants en difficulté (LSSSS, 2020). Les prochaines pages de ce chapitre visent à présenter le rôle de famille d'accueil. Pour commencer, les différents types de familles d'accueil et les aspects légaux reliés au rôle de famille d'accueil seront abordés. Il sera également question du processus d'évaluation pour devenir famille d'accueil et de la procédure de jumelage pour accueillir un enfant. Pour conclure cette section, les différents rôles et responsabilités des familles d'accueil seront expliqués.

1.1.1 Les familles d'accueil : définition et aspects légaux

Sur le plan légal et administratif, une famille d'accueil est désignée par le terme « ressource de type familial » (LSSSS, 2020). La Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) définit une famille d'accueil comme :

Une ou deux personnes qui accueillent à leur lieu principal de résidence au maximum neuf enfants en difficulté qui leur sont confiés par un établissement public afin de répondre à leurs besoins et leur offrir des conditions de vie favorisant une relation de type parental dans un contexte familial (art. 312, 2020).

Dans la pratique clinique en protection de la jeunesse, l'appellation des familles d'accueil varie en fonction de leurs caractéristiques. Ainsi, la « famille d'accueil de type banque mixte » désigne les parents d'accueil qui hébergent un enfant dans le but de l'adopter. Cette appellation fait référence au nom du programme banque mixte qui vise l'adoption des enfants à haut risque d'abandon par leurs parents d'origine ou dont les parents ne sont pas capables de répondre aux besoins (Gouvernement du Québec, 2019). Quant à la « famille d'accueil de proximité », elle fait référence à une famille qui se voit confier par la Direction de la protection de la jeunesse un enfant

avec lequel elle avait préalablement un lien significatif (LSSSS, 2020). Généralement, la famille fait partie de l'entourage de l'enfant (ex. grand-mère, tante, oncle). Pour ce qui est de la « famille d'accueil régulière », elle désigne les parents d'accueil qui hébergent un enfant qu'ils ne connaissaient pas avant le placement. Ces parents d'accueil reçoivent un enfant en fonction de l'entente de services qu'ils ont signée avec la Direction de la protection de la jeunesse. Peu importe l'appellation clinique des familles d'accueil, le mandat demeure le même soit de « procurer un milieu de vie et rendre des services de soutien ou d'assistance » à l'enfant qui leur a été confié (MSSS, 2016).

Depuis 2009, les droits des familles d'accueil sont protégés par la Loi sur la représentation des ressources (LRR, 2020). Dans l'esprit de cette loi, les familles d'accueil sont considérées comme des travailleurs autonomes. La LRR permet aux familles d'accueil de se regrouper, d'être représentées par une association et de négocier une entente collective avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Au Québec, les deux grandes associations qui veillent à représenter les droits des familles d'accueil et des ressources intermédiaires sont la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) et l'Association des ressources à l'enfance du Québec (ADREQ).

Il est à noter que la présente recherche posera un regard sur le vécu des familles d'accueil régulières affiliées au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CSSMTL). Ces parents d'accueil sont représentés par l'ADREQ-Montréal.

1.1.2 Les familles d'accueil : la pratique entourant le placement familial

Tout citoyen a la possibilité de postuler pour devenir famille d'accueil. C'est l'établissement qui chapeaute les services en protection de la jeunesse qui a la responsabilité de faire une évaluation exhaustive de chaque candidature (MSSS, 2016). Le profil psychosocial de chaque postulant est dressé. Une vérification de la solvabilité et des antécédents judiciaires est faite. Une évaluation du milieu de vie est aussi effectuée. Au terme du processus d'évaluation, si la candidature est retenue, une entente de service est conclue avec l'établissement. La nouvelle famille d'accueil devient alors disponible pour accueillir un enfant. Lorsque la Direction de la

protection de la jeunesse doit procéder au placement d'un enfant, un processus de jumelage est entamé afin de « sélectionner une ressource de type familial présentant des caractéristiques, des compétences et des attitudes qui la rendent susceptible de répondre aux besoins » de l'enfant (MSSS, 2003, p.46). Une fois ce processus complété, l'enfant intègre le milieu d'accueil choisi.

1.1.3 Les familles d'accueil : rôle et responsabilités

Au quotidien, les familles d'accueil doivent veiller au bon développement de l'enfant en assurant sa protection, ses soins, son encadrement, son éducation et bien plus (MSSS, 2016). Toutefois, elles sont limitées dans leur pouvoir d'actions et de prises de décisions, car elles ne sont pas titulaires de l'autorité parentale. En effet, à moins d'une décision contraire d'un juge, les parents d'origine demeurent les premiers responsables de l'enfant. Ils sont en droit d'avoir des contacts avec lui et d'être impliqués dans toutes les facettes de sa vie (LPJ, 2020). Pendant toute la durée du placement, les familles d'accueil sont appelées à agir à titre de parents pour l'enfant qu'elles accueillent, tout en étant conscientes que ce rôle est partagé avec les parents d'origine. Chapon-Crouzet (2005, p.22) utilise le terme « parentalité partagée » pour qualifier cette réalité. Ainsi, bien que les parents d'origine ne soient pas physiquement présents dans le milieu d'accueil, leur présence se fait sentir à différents niveaux dans le quotidien des familles d'accueil. Elles doivent apprendre à composer avec cela dans l'exercice de leur parentalité. Pour toute décision qui requiert une autorisation parentale (ex. soins de santé, inscription à un loisir, demande de passeport, etc.), les familles d'accueil doivent se référer à l'intervenant. Ce dernier va soumettre la demande aux parents d'origine qui vont prendre la décision concernant leur enfant. Si l'intervenant estime que la décision des parents d'origine va à l'encontre de l'intérêt et des besoins de l'enfant, il peut saisir le tribunal pour qu'un juge tranche la question (LPJ, 2020).

En plus de devoir jouer un rôle parental envers l'enfant durant toute la durée du placement, les familles d'accueil ont une panoplie de responsabilités à assumer qui sont consignées dans le cadre de référence pour les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF) rédigé par le Ministère de la santé et des services sociaux (2016). Notamment, les familles d'accueil doivent établir un cadre de vie pour l'enfant et lui assurer une présence de qualité. Elles doivent aussi favoriser le maintien des liens entre l'enfant et les parents d'origine. Elles doivent également collaborer avec l'établissement et les différents intervenants impliqués auprès de

l'enfant (MSSS, 2016). Il est à noter que chaque enfant placé a un intervenant qui s'occupe de son suivi social (MSSS, 2010). Ce professionnel est responsable de tout ce qui touche l'enfant. Il doit apporter aide, conseil ainsi qu'assistance à l'enfant et à ses parents d'origine pour mettre fin à la situation de compromission. Il y a aussi une composante de contrôle et de surveillance à son rôle. C'est l'intervenant qui est en charge des contacts entre l'enfant et sa famille d'origine. En fonction de l'analyse qu'il fait de la situation familiale, il peut faire des démarches auprès du tribunal pour limiter les contacts entre eux. Ultiment, l'intervenant doit s'assurer que toutes les mesures en place sont appropriées pour venir en aide et en soutien à l'enfant (MSSS, 2010). La famille d'accueil a des contacts réguliers avec l'intervenant de l'enfant et elle travaille en étroite collaboration avec lui (MSSS, 2016). Pour toutes demandes ou prises de décisions concernant l'enfant, la famille d'accueil doit se référer à cet intervenant. Par ailleurs, chaque famille d'accueil se voit assigner un intervenant qui a la responsabilité de faire le contrôle de la qualité des services offerts aux enfants durant leur séjour dans le milieu d'accueil. Cet intervenant s'assure également que la famille d'accueil respecte en tout temps les critères de l'entente de services conclue avec l'établissement. En plus de ces deux intervenants, la famille d'accueil peut être appelée à collaborer avec différents partenaires, en fonction des besoins spécifiques de l'enfant (MSSS, 2016).

1.2 Les visites supervisées

Depuis quelques années, la Direction de la protection de la jeunesse de Montréal s'intéresse aux pratiques en matière de visites supervisées. En 2011, un comité de travail composé de chercheurs et de cliniciens a été mis sur pied afin de répondre au besoin identifié par la direction de l'institution d'offrir un meilleur soutien aux intervenants dans leur pratique en lien avec les visites supervisées. Le constat est clair : la supervision des contacts parent-enfant est une pratique clinique complexe (Côté et al., 2014). Quelques auteurs ont souligné le besoin de formation des intervenants dans leur rôle et les différentes tâches associées à la supervision de contacts (Côté et al., 2014; Saini, Van Wert et Gofman, 2012).

Ce comité de travail a permis le développement d'une formation sur les meilleures pratiques en matière de visites supervisées intitulée « Pour des visites bienveillantes en protection de la jeunesse ». Cette formation a été déployée à l'ensemble des équipes en protection de la jeunesse affilié au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-

l'Île-de-Montréal (CCSMTL). Elle vise le développement des compétences des intervenants dans la réflexion clinique du besoin de supervision et dans la rédaction du plan de supervision. Elle a aussi pour but d'améliorer la planification et l'animation des visites. La formation vise également à améliorer le suivi offert par les intervenants à la suite des visites. Le type de dossier ciblé par cette formation est celui d'enfants de moins de douze ans ayant des visites supervisées avec leur parent. À la suite de la formation, il est attendu qu'un changement s'opère dans la pratique des intervenants en matière de visites supervisées. Ces changements ont potentiellement eu une influence sur l'expérience des autres acteurs impliqués dans les visites tels que les parents d'origine, les enfants et les familles d'accueil. C'est dans ce contexte de transformation des pratiques que s'inscrit ce projet de recherche et que seront abordées les visites supervisées sous l'angle du point de vue des familles d'accueil.

Les prochaines lignes de ce chapitre seront dédiées à différents aspects théoriques liés aux visites supervisées. Une définition de cette pratique clinique sera présentée. Il sera également question des objectifs visés par les visites supervisées et des motifs justifiant leur mise en place.

1.2.1 Les visites supervisées : définition et objectifs

En protection de la jeunesse, le terme « visite supervisée » est couramment employé pour décrire un contact planifié entre un parent et son enfant en présence d'une tierce personne. Ce type de rencontre permet à l'enfant de créer, de maintenir ou de reprendre une relation avec son parent qui ne détient pas sa garde (Perkins et Ansay, 1998; Straus et Alda, 1994). Dans une recension des écrits portant sur les pratiques professionnelles en matière de visites supervisées, Côté et ses collaboratrices (2014) expliquent que les visites supervisées permettent aux intervenants de faire un travail d'évaluation et d'observation du parent d'origine ainsi que de sa relation avec son enfant. Elles permettent aussi de soutenir et d'outiller la famille, notamment en travaillant la parentalité. Les intervenants peuvent également les utiliser pour faire un travail thérapeutique auprès de l'enfant. De plus, les visites supervisées permettent de maintenir les liens entre l'enfant et le parent d'origine. Dans le cas d'une longue période d'absence de contacts entre eux, les visites supervisées peuvent être utilisées pour soutenir une reprise (Côté et al., 2014). Dans la littérature, il existe une série de termes pour nommer les modalités de contacts parent-enfant qui font l'objet d'une supervision : visite médiatisée, visite thérapeutique, visite en milieu neutre, visite protégée ou

visite accompagnée. Le terme employé varie en fonction du risque relié à la visite et à l'objectif y étant associé (Sellenet, 2010). Bien que le vocabulaire utilisé varie, l'objectif demeure sensiblement le même c'est-à-dire d'offrir dans un contexte sécuritaire un contact entre un enfant et son parent (Straus et Alda, 1994; Johnston et Straus, 1999).

1.2.2 Les visites supervisées : le risque qui justifie la supervision

Le maintien des contacts parent-enfant est un principe inclus dans la Loi sur la protection de la jeunesse qui stipule que seul un juge peut prendre la décision de restreindre les contacts (art. 9, LPJ). Lorsque le fait que l'enfant se retrouve seul avec son parent représente un risque pour sa sécurité physique ou psychologique, la supervision de contacts par une tierce personne peut s'avérer nécessaire. À cet effet, Côté et ses collaboratrices (2014) soulèvent que les motifs justifiant le recours à la supervision des contacts sont variés. Les risques peuvent être associés aux comportements inappropriés du parent ou au mauvais choix d'entourage qu'il choisit de mettre en contact avec son enfant (ex. présence d'un abuseur). Ainsi, avoir un contact seul avec son parent mettrait l'enfant à risque de vivre des mauvais traitements (sexuel, physique, psychologique). Il pourrait aussi y avoir un risque de raviver des traumatismes antérieurs chez l'enfant. Un autre élément qui justifie la mise en place de visites supervisées est relié au risque de fragiliser le placement de l'enfant. Il se produit dans des situations où les contacts avec le parent font réagir à un point tel l'enfant que cela viendrait nuire à son fonctionnement dans son milieu d'accueil et déstabiliser son placement. Tous ces éléments sont pris en compte dans l'analyse du besoin d'avoir recours à des visites supervisées et dans la planification de celles-ci.

1.2.3 Les visites supervisées : une pratique clinique complexe qui exige la collaboration de tous les acteurs

Le nombre d'enfants suivis par la Direction de la protection de la jeunesse affiliée au CCSMTL qui ont des visites supervisées avec leurs parents d'origine est inconnu, car ce n'est pas une information qui est compilée. Toutefois, selon les travaux de Poirier et al. (2016) entourant le développement de la formation sur les visites supervisées, il s'agit d'une pratique très présente lorsque les enfants sont placés en milieu de vie substitut. Plusieurs écrits rapportent que les visites

supervisées peuvent s'avérer une expérience difficile pour les enfants (Beaudry, Simard et Jacob, 2004; Sellenet, 2010; Côté et al., 2014). Le fait d'avoir un contact avec leurs parents d'origine peut générer toute une gamme d'émotions chez l'enfant, allant de la colère à la tristesse, en passant par la gêne et l'inquiétude (Beaudry, Simard et Jacob, 2004; Sellenet, 2010; Morrison et al., 2011). Il arrive que l'enfant anticipe négativement les visites supervisées. Il peut notamment être anxieux à l'idée que les parents d'origine ne se présentent pas à la visite ou encore, il peut craindre les possibles réactions des parents d'origine durant le contact (Beaudry, Simard et Jacob, 2004). Afin d'apaiser ses émotions, l'enfant a besoin d'obtenir du soutien avant et après ses visites supervisées (Beaudry, Simard et Jacob, 2004; Morrison et al., 2011).

Quant aux parents d'origine, les visites supervisées s'avèrent pour eux une expérience tout aussi éprouvante (Haight et al., 2002; Sellenet, 2010). Le fait que l'enfant ait été retiré de leur milieu et qu'ils aient des contacts restreints avec lui génère son lot d'émotions chez les parents d'origine : honte, colère, tristesse, sentiment de culpabilité, sentiment d'impuissance, etc. Il arrive que durant les visites supervisées, les parents d'origine n'arrivent pas à gérer leur charge émotionnelle. Le fait de revoir l'enfant lors des contacts peut raviver chez les parents d'origine de douloureux souvenirs liés au contexte du placement (Haight et al., 2002; Sellenet, 2010).

Quant aux intervenants de la protection de la jeunesse, ils sont appelés à jouer différents rôles dans le cadre des visites supervisées (Blain-Lamoureux, 2010). Tout d'abord, ce sont eux qui sont responsables de coordonner les visites supervisées. Ils doivent veiller à leur planification. Lors de la visite supervisée, ils doivent veiller à ce que tout se déroule dans un contexte rassurant pour l'enfant ce qui signifie, entre autres, d'intervenir auprès des parents d'origine lorsque ceux-ci sont inadéquats. Durant les visites supervisées, les intervenants doivent être attentifs à la dynamique parent-enfant. Ils doivent notamment surveiller les comportements et les attitudes de l'enfant afin de déceler tout malaise. Au besoin, ils peuvent mettre fin à la visite. Durant le contact supervisé, les intervenants doivent soutenir les parents d'origine dans leur compréhension de leur enfant. Autant que possible, ils doivent laisser l'enfant et les parents d'origine interagir par eux-mêmes (Blain-Lamoureux, 2010).

En ce qui a trait au rôle des familles d'accueil dans le contexte des visites supervisées, la Direction de la protection de la jeunesse en collaboration avec le CCSMTL a créé un dépliant explicatif sur les visites supervisées à l'intention des familles d'accueil (voir l'annexe 1). Dans ce document, les responsabilités associées à leur rôle d'accompagnement envers l'enfant sont énumérées : 1) Offrir une écoute attentive à l'enfant avant et après les visites; 2) Identifier les réactions de l'enfant et les communiquer à l'intervenant; 3) Soutenir l'enfant pour qu'il mette des mots sur ce qu'il ressent; 4) Apaiser l'enfant quand la visite est source de stress ou d'excitation; 5) Mettre en place des stratégies pour aider l'enfant à faire face aux émotions occasionnées par les visites. Avec ces informations en main, il est souhaité que les familles d'accueil s'impliquent pour offrir à l'enfant des visites supervisées de qualité.

En terminant, afin de s'assurer que les meilleures pratiques sont mises de l'avant, il faut favoriser la collaboration de tous les acteurs impliqués par rapport aux visites supervisées (Haight et al., 2002; Beaudry, Simard et Jacob, 2004). En apprendre davantage sur l'expérience des parents d'accueil est important puisque ce sont eux qui côtoient l'enfant au quotidien. Par conséquent, ils sont les mieux placés pour témoigner des répercussions qu'ont les visites supervisées sur l'enfant.

Chapitre 2 : État des connaissances

L'objectif de ce chapitre est de présenter un état des connaissances sur le point de vue des familles d'accueil par rapport aux visites supervisées. Dans la littérature scientifique, peu d'études se sont intéressées à ce sujet. Seulement cinq études qualitatives portant sur cette réalité spécifique ont été recensées (Haight et al., 2002; Humphreys et Kiraly, 2011; Morrison et al., 2011; Nesmith, 2013; Nesmith et al., 2015). Il a été possible de dégager quatre thèmes de ces études : 1) les objectifs des visites supervisées; 2) les enjeux liés à la planification des visites; 3) l'impact des visites supervisées sur l'enfant; 4) la relation entre les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées. C'est de ces thèmes dont il sera question dans les prochaines pages de ce chapitre. Afin d'enrichir la présentation de ces thèmes, il a été choisi d'inclure dans la présentation de l'état des connaissances certaines études qualitatives qui abordent les contacts enfant-parent d'origine au sens large et non exclusivement en contexte de visites supervisées (Erera, 1997; Sanchirico et Jablonka, 2000; Taplin, 2005; Prasard, 2011; Salas Martínez et al., 2016). Ces études supplémentaires portent un regard sur le vécu des parents d'accueil sans que cela ne soit nécessairement eux qui en témoignent. Pour conclure ce chapitre, il sera question des limites des études recensées et de la pertinence du présent projet de recherche.

2.1 Les objectifs des visites supervisées

Deux études recensées (Morrison et al., 2011; Nesmith, 2013) ont exploré la vision des parents d'accueil sur les objectifs des visites supervisées. Dans une étude réalisée en Ontario, Morrison et al. (2011) ont interrogé des enfants, des intervenants en protection de la jeunesse et des parents d'accueil afin de connaître leur perception sur les visites supervisées dans la situation d'enfants qui font l'objet d'une ordonnance de placement à long terme. Les enfants visés par l'étude sont âgés entre huit et douze ans. Au total, 24 enfants ont été interrogés par l'entremise d'entrevues individuelles semi-structurées. Quant aux 26 intervenants en protection de la jeunesse qui ont participé à l'étude, ils ont été rencontrés dans le cadre de quatre entrevues de groupe. Le même format d'entrevue a été utilisé pour questionner les 24 parents d'accueil (un homme et 23 femmes) qui ont pris part à l'étude. Durant l'entrevue de groupe, les participants ont discuté de leur perception des objectifs des visites supervisées. Plusieurs parents d'accueil ont mentionné que l'objectif principal des visites supervisées est de maintenir les liens familiaux. À cet effet, les

parents d'accueil, les enfants et les intervenants interrogés dans l'étude de Morrison et al. (2011) partagent une perception commune à l'effet que la plupart des enfants placés vont un jour retourner vivre avec leur famille d'origine. D'où l'importance, selon eux, de maintenir un contact entre l'enfant et son milieu d'origine. Ces propos rejoignent ceux des parents d'accueil rencontrés dans le cadre de l'étude de Nesmith (2013) qui reconnaissent l'importance du lien parent-enfant. Ils considèrent d'ailleurs que cela fait partie de leur rôle d'aider les parents d'origine à développer une meilleure connexion avec leur enfant. L'étude de Nesmith (2013) a été réalisée aux États-Unis. Cent trente-trois (133) parents d'origine, enfants, parents d'accueil et intervenants ont été interrogés sur divers aspects reliés à l'implantation d'un guide destiné à aider les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées. Cette étude a permis de mieux comprendre leur perspective et d'explorer les meilleures pratiques cliniques sur ce sujet. Une vingtaine de parents d'accueil ont été sondés à différents moments durant le processus d'implantation du guide. La collecte de données s'est faite via un questionnaire écrit, une entrevue semi-structurée et/ou une entrevue de groupe. En plus de recueillir l'opinion de différents acteurs sur les objectifs des visites supervisées, cette étude a permis d'explorer l'accompagnement offert aux enfants par les familles d'accueil et leur communication avec les parents d'origine. Ces sujets seront abordés plus en détail prochainement.

Dans l'étude de Morrison et al. (2011), certains parents d'accueil ont nommé que les visites supervisées sont organisées exclusivement au bénéfice du parent d'origine. Ils croient qu'elles servent à apaiser le parent ou qu'elles sont utilisées comme levier de négociation lors des démarches au tribunal (ex. éviter un litige, obtenir le consentement du parent pour le placement à majorité de son enfant, etc.). D'autre part, il est rapporté par certains parents d'accueil que les visites supervisées permettent à l'enfant d'avoir un portrait plus juste de ses parents et d'éviter à l'enfant d'idéaliser son parent (Morrison et al., 2011). Cette idée est appuyée par Taplin (2005) qui a fait une revue de littérature portant sur les contacts entre l'enfant placé et son parent d'origine. Selon cette auteure, la mise en place de contacts avec le parent d'origine permet de créer une continuité dans l'histoire de vie de l'enfant. En plus de permettre à l'enfant de prendre conscience de son passé, ces rencontres contribuent au développement de son identité. Toujours selon Taplin (2005), dans le cas de placement interracial, les contacts familiaux permettent à l'enfant de faire connaissance avec ses origines.

2.2 La planification des visites supervisées

À partir des études recensées, il a été possible d'identifier différents aspects reliés à la planification des visites supervisées : le transport de l'enfant, l'horaire des visites et l'implication des familles d'accueil dans l'organisation des contacts. C'est ce dont il sera question dans les prochaines lignes.

Dans une étude américaine réalisée en Illinois, Haight et al. (2002) ont interrogé des mères d'origine, des intervenantes en protection de l'enfance et des mères d'accueil sur les facteurs pouvant améliorer la qualité des visites supervisées pour les enfants en bas âge. Vingt-huit mères d'origine, treize mères d'accueil et vingt-quatre intervenants en protection de la jeunesse ont participé à la recherche. Les chercheurs ont choisi d'interroger seulement les mères d'accueil et non les pères d'accueil puisqu'elles sont considérées, dans la majorité des situations de placement, comme les donneuses de soins principales des enfants. Durant l'entrevue individuelle semi-dirigée, il a été demandé aux participantes de se concentrer sur leur expérience reliée aux visites supervisées d'enfants âgés entre deux et cinq ans. Pour les parents d'accueil, la planification des visites supervisées est un élément important. Comme le rapportent les mères d'accueil rencontrées, elles sont souvent appelées à modifier leur horaire personnel ou celui de leur milieu pour faciliter la tenue d'une visite. Dans certains cas, les mères d'accueil sont appelées à faire le transport de l'enfant pour son contact avec le parent d'origine. Selon elles, cela aide l'enfant à faire la transition entre son milieu d'accueil et sa visite (Haight et al., 2002). Outre ces informations factuelles, les familles d'accueil interrogées dans cette étude élaborent peu sur la nature de leur implication dans la planification des visites supervisées. Il n'est d'ailleurs pas précisé qui leur a demandé de s'occuper du transport de l'enfant. Ainsi, il est impossible de savoir s'il s'agit d'une initiative personnelle des familles d'accueil ou encore d'une demande provenant de l'intervenant (Haight et al., 2002).

Par ailleurs, certains enjeux reliés au transport de l'enfant pour les visites supervisées ont aussi été abordés dans l'étude australienne de Humphreys et Kiraly (2011). Cette étude porte sur le point de vue de différents acteurs impliqués dans les dossiers d'enfants placés âgés de douze mois et moins qui bénéficient d'une grande fréquence de contacts avec leur parent. Une approche méthodologique mixte a été utilisée comme stratégie de collecte de données pour cette recherche.

Des parents d'accueil, différents intervenants sociaux et des représentants du système de protection de l'enfance ont pris part à cette étude. Le nombre total pour chaque catégorie d'acteurs rencontrés n'a pas été indiqué. Dans cette étude, le point de vue des parents d'accueil a été recueilli par l'entremise d'entrevues de groupe et d'étude de cas. Les familles d'accueil ont confié que lorsqu'elles font le transport de l'enfant, elles vivent certains irritants tels que la longueur des distances à parcourir pour se rendre au lieu de visite et la fréquence à laquelle les contacts se font. Lorsqu'elles n'assument pas le transport, certaines familles d'accueil sont inquiètes, car l'enfant se trouve à être transporté par un parfait inconnu. À cet effet, elles dénoncent le fait que bien souvent, d'une visite à l'autre, les transporteurs se succèdent et que ce n'est pas la même personne qui se charge de l'enfant. Elles déplorent le manque de stabilité et de sécurité que cette situation engendre pour l'enfant. Le fait qu'il soit transporté par des personnes qui lui sont inconnues et qui changent fréquemment pose problème. Selon les parents d'accueil interrogés, ceci est incohérent avec les besoins de l'enfant (Humphreys et Kiraly, 2011).

Toujours en ce qui concerne la planification des visites supervisées par l'intervenant, la plupart des familles d'accueil interrogées dans le cadre de l'étude de Morrison et al. (2011) rapportent ne pas être consultées. Elles déplorent que les visites supervisées soient priorisées au détriment des autres activités qui se déroulent dans le milieu d'accueil. Ces parents d'accueil aimeraient avoir leur mot à dire sur certains aspects de la planification des contacts tels que la fréquence des visites, le lieu et le moment de la journée (Morrison et al., 2011). À cet effet, Schofield et al. (2000, cité par Salas Martínez et al., 2016) mentionnent qu'il est plus simple d'intégrer l'horaire des contacts à la routine quotidienne du milieu d'accueil lorsque les familles d'accueil ont le sentiment que leur opinion est prise en considération, lorsqu'elles sont impliquées dans la planification des contacts et lorsqu'elles se sentent rassurées par rapport à leur relation avec l'enfant.

Afin d'assurer une meilleure planification des visites supervisées, différents auteurs qui ont fait des travaux de recensions des écrits rapportent que l'usage d'un plan de visite est un outil intéressant à mettre en place en partenariat avec la famille d'accueil (Prasard, 2011; Taplin, 2005; Côté et al., 2014). Selon Prasard (2011) les informations suivantes devraient être consignées dans le plan de visite : les motifs du placement de l'enfant; l'objectif des visites, à savoir notamment si

un retour de l'enfant dans le milieu familial est visé ou non; l'horaire des contacts; les arrangements reliés au transport de l'enfant et le type de soutien offert à la famille d'accueil, à l'enfant ainsi qu'aux parents d'origine.

2.3 La perception des familles d'accueil des impacts des visites supervisées sur l'enfant

À partir des études recensées, il a été possible de documenter la perception des familles d'accueil sur les réactions de l'enfant avant et après ses visites supervisées. Il a aussi été possible d'identifier certaines pratiques parentales des familles d'accueil en lien avec leur rôle d'accompagnement envers l'enfant. Tous ces éléments seront abordés dans les prochaines lignes.

Dans l'étude de Morrison et al. (2011), il a été demandé aux parents d'accueil de se prononcer sur ce qu'ils considèrent comme une visite positive ou problématique pour l'enfant. Ils ont été questionnés sur les modifications à apporter par rapport aux pratiques en matière de visites supervisées, notamment en lien avec le soutien offert aux enfants avant et après leur visite supervisée. La majorité des parents d'accueil ont exprimé une opinion négative de l'impact qu'ont les visites supervisées sur l'enfant. Un constat similaire a été fait dans différentes études. Dans l'étude d'Humphreys et Kiraly (2011), les parents d'accueil ont été invités à parler des enjeux qui ont un impact sur les contacts entre l'enfant et ses parents d'origine. Les familles d'accueil ont parlé de la détresse et des nombreux changements dans les comportements et l'attitude des enfants avant ou après les visites supervisées. Elles observent que ces visites sont une source de déception, de colère ou de tension pour l'enfant (Morrison et al., 2011; Humphreys et Kiraly, 2011). Avant et après les visites, l'enfant se retrouve dans un état émotionnel négatif, qui peut se traduire notamment par des crises. Selon les parents d'accueil rencontrés par Haight et al. (2002), l'enfant peut réagir négativement à sa visite, peu importe si celle-ci s'est déroulée de façon positive ou négative. Dans cette étude, les participantes ont été invitées à décrire leur rôle d'accompagnement envers l'enfant avant et après ses visites supervisées. D'après les mères d'accueil rencontrées, le rôle du parent d'accueil est d'informer l'enfant de la tenue de la visite et de faire des arrangements spéciaux avec lui afin de le préparer à la visite. Par exemple, l'enfant peut développer une routine reconfortante reliée à la préparation de sa visite (ex. le choix de vêtements, de la coiffure, etc.). Ces mères d'accueil ont confié tout mettre en place pour que l'enfant sente que sa visite est un

moment spécial pour lui. Elles ont expliqué que dans la préparation de la visite, il est important d'offrir un soutien émotionnel à l'enfant, puisque la transition entre le milieu d'accueil et la visite est souvent un moment anxiogène pour lui. Ce constat est appuyé par d'autres travaux portant sur les contacts, qui rapportent que dans certains cas, les parents d'accueil mentionnent que l'horaire des contacts perturbe la routine quotidienne de l'enfant, notamment ses heures de repas ou de sommeil (Humphreys et Kiraly, 2011; Neil et Howe, 2004 cités par Prasard, 2001).

En ce qui a trait au retour de l'enfant après ses visites supervisées, autant dans l'étude d'Haight et al. (2002) que dans celle de Morrison et al. (2011), les parents d'accueil ont rapporté avoir observé des perturbations du fonctionnement général de l'enfant (ex. des cauchemars, des difficultés à s'endormir, des pleurs incessants, des comportements régressifs). Dans le cas des enfants placés à majorité, certains parents d'accueil de l'étude de Morrison et al. (2011) sont d'avis que le fait d'organiser des visites supervisées avec le parent laisse croire de façon erronée à l'enfant qu'il retournera éventuellement vivre dans son milieu familial. Des parents d'accueil expliquent que l'enfant peut vivre un conflit de loyauté entre son milieu d'origine et celui d'accueil, ce qui génère chez lui de vives réactions. Un consensus se dégage du discours de l'ensemble des parents d'accueil et des intervenants sociaux interviewés par Morrison et al. (2011) : l'annulation de visite crée de la détresse chez l'enfant et il n'est pas positif pour un enfant qui fait l'objet d'une ordonnance de placement à majorité d'avoir une trop grande fréquence de visites par semaine avec son parent. Quant aux mères d'accueil rencontrées dans l'étude d'Haight et al. (2002), elles ont rapporté que lorsque les parents d'origine ne se présentent pas à la visite supervisée ou que celle-ci est annulée, cela peut générer de vives réactions chez l'enfant. Ces participantes ont souligné l'importance que les parents d'origine répondent aux attentes qu'ils ont créées chez l'enfant par rapport à sa visite, que ce soit la promesse de lui amener un jouet en particulier ou de tenir parole lorsqu'ils disent à l'enfant qu'ils se verront lors de la prochaine visite prévue au calendrier. Dans l'étude de Morrison et al. (2011), plusieurs parents d'accueil ont évoqué que les visites supervisées sont positives pour seulement une certaine proportion d'enfants, soit ceux qui ont les caractéristiques suivantes : ils détiennent des stratégies *de coping*, ils sont suffisamment âgés et ils ont un lien d'attachement avec leur parent d'origine. Quant aux parents d'accueil rencontrés dans l'étude d'Humphreys et Kiraly (2011), ils ont rapporté avoir observé un changement positif de comportements chez certains enfants lorsque la fréquence des visites supervisées a été diminuée.

Pour ce qui est de l'accompagnement offert à l'enfant, ce sujet est abordé longuement dans l'étude d'Haight et al. (2002). Les parents d'accueil interrogés ont souligné l'importance d'offrir un soutien adéquat à l'enfant à son retour de visites supervisées. Le rôle d'accompagnement auprès de l'enfant peut s'actualiser sous différentes formes. Il peut s'agir de lui adresser des paroles réconfortantes. D'autres fois, la simple présence bienveillante du parent d'accueil suffit. Être présent à ses côtés et l'écouter sans dire un mot peut être suffisant pour rassurer l'enfant. Bien que les parents d'accueil observent chez l'enfant une complexité de réactions reliées à sa visite, aucun d'eux n'a mentionné recevoir du soutien extérieur pour y faire face (Haight et al., 2002). Bon nombre de parents d'accueil dans l'étude de Haight et al. (2002) ont nommé être incertains de la façon dont ils doivent réagir face aux réactions de tristesse et de colère exprimées par l'enfant. D'autres familles d'accueil ont exprimé avoir de la difficulté à composer avec certaines réactions qu'elles qualifient de problématiques et d'intenses chez l'enfant. Être mieux outillés par rapport aux visites supervisées est un besoin spécifique qui a été rapporté par certains parents d'accueil. L'idée d'offrir une formation aux familles d'accueil a été évoquée dans deux études recensées (Haight et al., 2002; Morrison et al., 2011). La formation devrait aborder les sujets suivants : le but et les objectifs des visites supervisées, les moyens pour soutenir l'enfant avant et après les visites ainsi qu'une clarification du rôle du parent d'accueil par rapport aux visites supervisées (Morrison et al., 2011).

2.4 La relation avec différents acteurs impliqués dans les visites supervisées

Dans les prochaines lignes, il sera question de la relation qu'entretiennent les familles d'accueil avec les parents d'origine et les intervenants.

Dans leur quotidien, les familles d'accueil doivent composer avec différents partenaires impliqués dans la vie de l'enfant. Dans le cadre des visites supervisées, les intervenants en protection de la jeunesse et les parents sont les deux principaux acteurs avec lesquels les familles d'accueil doivent traiter (Haight et al., 2002 ; Morrison et al., 2011). La mise en place de visites supervisées nécessite des échanges entre ces trois acteurs. Nesmith et al. (2015) introduisent le concept de « *visitation triangle* » pour désigner la dynamique relationnelle qui doit s'opérer entre

eux dans le contexte des visites supervisées. Dans cette étude américaine, les facteurs qui influencent la relation entre les parents d'origine, les intervenants en protection de la jeunesse et les parents d'accueil en contexte de visites supervisées ont été explorés. Cette étude a utilisé comme critères de sélection les dossiers des enfants suivis en protection de la jeunesse qui sont placés depuis au moins un mois, qui bénéficient de visites supervisées avec leur parent et dont la réunification familiale est le projet privilégié pour l'enfant. Basés sur ces critères, huit parents d'origine, quinze familles d'accueil et dix-neuf travailleurs sociaux ont participé à la recherche. Il a été demandé aux parents d'origine, aux parents d'accueil et aux intervenants de se remémorer leur expérience passée reliée aux visites supervisées et les interactions qu'ils ont eues avec les autres acteurs. Plusieurs familles d'accueil rapportent que le début de leur relation avec les parents d'origine a été teinté d'animosité. Nesmith et al. (2015) croient que cela s'explique par le fait que le placement de l'enfant est vécu comme un événement négatif en soi par les parents d'origine et par conséquent rattaché à des émotions difficiles pour ces derniers. Ces parents vont entreprendre les visites supervisées en étant chargés par ces émotions négatives. De plus, ces chercheurs croient qu'étant donné que les visites supervisées sont le contexte où il y a le plus d'interactions entre les parents d'origine et les parents d'accueil, celles-ci sont utilisées comme une opportunité pour de la confrontation. Les familles d'accueil interrogées dans cette étude ont confié avoir le sentiment d'être perçues comme un ennemi par les parents d'origine. Elles déplorent avoir l'impression d'être jugées par les parents d'origine, que ces derniers ne leur font pas confiance et qu'ils croient que les familles d'accueil font partie du même système que celui qui leur a retiré leur enfant. De façon générale, les familles d'accueil de l'étude de Nesmith et al. (2015) trouvent difficile de devoir composer avec les sentiments d'hostilité perçus chez les parents d'origine. Les conclusions de l'étude d'Haight et al. (2002) apportent un éclairage intéressant sur cet enjeu de tension entre les différents acteurs. Il est important de rappeler que dans le cadre de cette étude, des parents d'origine, des intervenants et des familles d'accueil ont été rencontrés dans le but de recueillir leur perception sur les visites supervisées afin d'améliorer la qualité de celles-ci. En mettant en relation le discours de ces trois acteurs, Haight et al. (2002) en arrivent à la conclusion que les familles d'accueil sont peu conscientes de la détresse vécue par les parents d'origine reliée au fait d'être séparé de leur enfant. Ils croient que cela peut les amener à mal interpréter les réactions des parents d'origine. Ils avancent également l'idée que c'est la divergence d'opinions et de rôles entre les trois acteurs associés aux visites supervisées qui fait émerger des tensions.

D'autre part, Humphreys et Kiraly (2011) croient qu'il serait bénéfique dans le contexte des visites supervisées qu'une relation de soutien mutuel se développe entre la famille d'accueil et le parent d'origine. Toutefois, certaines familles d'accueil ont exprimé des réserves à développer ce type de relation avec le parent d'origine, car elles craignent notamment pour leur sécurité personnelle ou celle de leur propre famille. Les parents d'accueil se rapportent au fait que dans certains cas le retrait de l'enfant de son milieu d'origine est relié à des difficultés personnelles importantes chez le parent (ex. violence, consommation, etc.). Selon plusieurs parents d'accueil, l'ampleur de ces difficultés rendrait plus difficile l'établissement d'une relation positive avec les parents d'origine. Dans leur étude, Sanchirico et Jablonka (2000) mettent à l'essai un programme de formation et de soutien pour les familles d'accueil dans le but de favoriser le maintien de contacts entre l'enfant placé et son parent d'origine. Il est rapporté par ces auteurs que des familles d'accueil peuvent nourrir une certaine animosité envers les parents d'origine. Certaines d'entre elles les perçoivent comme des abuseurs d'enfants ou comme des personnes négligentes. Les contacts entre les familles d'accueil et les parents d'origine sont alors empreints de tension. Les informations recueillies dans cette étude rejoignent celles de Salas Martínez et ses collaborateurs (2016) qui soulignent que des attitudes de rejet de la part des familles d'accueil envers les parents d'origine peuvent interférer négativement dans la progression des contacts entre ces derniers et leur enfant. Selon ces auteurs, les attitudes des parents d'accueil influencent la façon dont l'enfant va entreprendre sa visite. Il est à noter que les participants de cette étude (enfants, intervenants, parents d'accueil) ont été interrogés à la fois sur les visites supervisées et sur celles qui ne le sont pas. Toutefois, Salas Martínez et ses collaborateurs ne font aucune distinction sur le type de visites dont il est question dans leur présentation des résultats ou dans leur conclusion.

Pour faciliter le développement d'une relation positive entre la famille d'accueil et les parents d'origine, Prasard (2011) croit qu'il faut que l'intervenant favorise les contacts entre ces deux acteurs dans les premiers mois du placement de l'enfant. Quant aux conclusions de l'étude de Sanchirico et Jablonka (2000), elles démontrent que les familles d'accueil ont besoin d'être mieux soutenues et accompagnées dans leur relation avec les parents d'origine. Pour y parvenir, les auteurs proposent que les familles d'accueil suivent une formation spécifique afin de développer leur savoir, savoir-être et savoir-faire pour faciliter leur communication avec les

parents d'origine. Selon l'étude de Nesmith et al. (2015), il est également possible que la dynamique relationnelle entre les acteurs s'améliore, au fil de leurs interactions. À partir du discours des parents d'origine, des intervenants et des familles d'accueil rencontrés, ces auteurs ont établi trois éléments qui ont permis un changement de dynamique entre eux : 1) Les parents d'accueil se sont sentis soutenus par leurs intervenants; 2) Les parents d'accueil et les intervenants ont reçu une formation spécifique qui met l'accent sur le développement d'une relation avec le parent d'origine; 3) Les intervenants ont clarifié leurs attentes par rapport aux visites et les ont transmises aux parents d'accueil et aux parents d'origine. De façon générale, selon les trois acteurs, ce qui a contribué à changer la dynamique est le fait que les familles d'accueil ont délibérément cherché à ce que la relation avec le parent d'origine s'améliore. Elles l'ont fait en démontrant de l'empathie envers les parents d'origine et en faisant un partage du pouvoir avec ceux-ci. Les familles d'accueil qui ont été en mesure d'entretenir une alliance avec les parents d'origine l'ont fait en tentant de comprendre la perspective de ces derniers et en évitant de tomber dans le jugement. Elles ont tenté d'enlever les craintes des parents associées au placement de leur enfant. La principale crainte exprimée par les parents d'origine dans l'étude de Nesmith et al. (2015) est cette idée que les familles d'accueil tentent de les supplanter dans leur rôle parental. Établir un dialogue ouvert entre les parents d'origine et les familles d'accueil est un aspect important qui aide à améliorer leur relation. Partager des informations sur le quotidien de l'enfant avec les parents d'origine, les laisser s'impliquer dans les soins liés à l'enfant et leur partager certains objets de l'enfant (ex. photos, travaux scolaires) sont des comportements qu'adoptent certaines familles d'accueil afin de faire un partage de pouvoir avec les parents d'origine. Cela aide à faire diminuer le sentiment d'impuissance vécu par les parents d'origine en lien avec le placement de leur enfant. D'ailleurs, les parents d'accueil de l'étude de Nesmith et al. (2015) ont rapporté que les intervenants ont contribué à changer la dynamique avec le milieu d'origine en encourageant la famille d'accueil à aller vers le parent. Les intervenants interrogés dans le cadre de cette étude ont rapporté que le respect, la communication ainsi que l'entraide sont des valeurs auxquelles ils adhèrent. Ils tentent ainsi de les mettre de l'avant avec les familles d'accueil, afin qu'elles cheminent vers les parents d'origine.

En ce qui a trait à la relation entre les familles d'accueil et les intervenants dans le contexte des visites supervisées, ce sujet a été peu abordé dans la littérature scientifique recensée. Seule

l'étude de Morrison et al. (2011) en parle spécifiquement. Dans cette étude, la plupart des parents d'accueil ont rapporté ne pas être informés par les intervenants sur ce qui se passe durant les visites, ni même être consultés dans la planification des contacts. Ces familles d'accueil rapportent que ce manque de consultation et d'information nuit au soutien qu'elles offrent à l'enfant. D'ailleurs, bon nombre de parents d'accueil de cette étude se sont confiés sur leur sentiment de ne pas faire partie de l'équipe de prestations de services qui entoure l'enfant (Morrison et al., 2011). Ceci a également été évoqué dans deux autres études qui ne portent pas spécifiquement sur les visites supervisées (Erera, 1997; Sanchirico et Jablonka, 2000). Dans l'étude faite en Israël par Erera (1997), 324 parents d'accueil ont été interrogés sur la relation qu'ils entretiennent avec les enfants qu'ils hébergent, les parents d'origine et les intervenants. Leur opinion a été recueillie par l'entremise d'un questionnaire. Erera (1997) rapporte que bien que les familles d'accueil expriment généralement des attitudes positives à l'égard des intervenants, celles-ci ont peu de contacts avec eux. Les parents d'accueil pensent que le manque de communication avec les intervenants peut être entre autres relié au changement fréquent d'intervenant au suivi du dossier de l'enfant.

Pour conclure, plusieurs auteurs ont mentionné l'importance d'une bonne collaboration entre les parents d'origine, les intervenants et les parents d'origine (Erera, 1997; Sanchirico et Jablonka, 2000; Haight et al., 2002; Nesmith, 2013; Nesmith et al., 2015). Il faut qu'un partenariat constructif et positif se développe entre ces trois acteurs puisque la qualité de leur relation influence leur expérience respective reliée aux visites supervisées et ultimement, cela a un impact sur l'enfant (Nesmith et al., 2015).

2.5 Les limites des études recensées et la pertinence du projet de recherche d'un point de vue scientifique ainsi que clinique

Il y a peu d'études sur le point de vue des parents d'accueil en contexte des visites supervisées. Seulement cinq études portant spécifiquement sur ce contexte et cette population ont été recensées (Haight et al., 2002; Humphreys et Kiraly, 2011; Morrison et al., 2011; Nesmith, 2013; Nesmith et al., 2015). Ce constat sur le manque d'études portant sur ces éléments spécifiques vient en quelque sorte confirmer l'importance de poursuivre des travaux de recherche portant sur ce sujet.

Qui plus est, comme il y a peu d'études recensées sur la perspective des familles d'accueil par rapport aux visites supervisées, il est difficile d'en faire la comparaison. Cela étant dit, sur le plan méthodologique, trois études (Humphreys et Kiraly, 2011; Morrison et al., 2011; Nesmith, 2013) ont choisi de procéder à une cueillette de données en tout ou en partie par l'entremise d'entrevues de groupe. Cette méthode de collecte de données permet de produire un important volume d'informations en relativement peu de temps considérant que plusieurs participants sont regroupés pour discuter autour d'un même sujet (Leclerc et al., 2011). Toutefois, l'utilisation d'entrevue de groupe ne permet pas d'aller en profondeur sur des sujets sensibles. Plusieurs éléments abordés dans les études sur les visites supervisées ont trait à des aspects personnels du rôle de parent d'accueil (ex. la façon dont il compose avec les réactions de l'enfant, les sentiments entretenus envers l'intervenant ou les parents d'origine, etc.). Lors de ce type d'entrevue, les participants ont tendance à parler de ce qui est socialement acceptable (Leclerc et al., 2011). Ainsi, il est possible d'émettre l'hypothèse qu'en présence du groupe, certaines familles d'accueil interrogées dans le cadre de ces trois études se soient censurées dans leur propos.

Par ailleurs, les études recensées ont été réalisées dans un contexte canadien, américain ou australien. Il est important de souligner que dans ces contextes, il est possible pour un parent d'accueil d'être mandaté pour faire de la supervision de contacts entre un enfant et son parent d'origine (Haight et al., 2002; Humphreys et Kiraly, 2011; Morrison et al., 2011; Nesmith et al., 2015). Au Québec, la pratique courante est que les visites supervisées en protection de la jeunesse soient assumées par un intervenant en protection de la jeunesse ou par du personnel dans des centres de supervision de droits d'accès (Blain-Lamoureux, 2010). Dans certaines situations, il est possible d'obtenir une ordonnance afin que les contacts soient supervisés par un tiers qui n'est pas un intervenant. Cela pourrait par exemple se produire lorsque le milieu d'accueil qui héberge l'enfant fait partie de l'entourage de la famille d'origine (Blain-Lamoureux, 2010). Dans ces trois études recensées, il n'a pas été spécifié si les parents d'accueil rencontrés font partie de l'entourage de l'enfant ou encore de sa famille élargie. Il est possible d'émettre l'hypothèse que les enjeux relationnels sont différents lorsque les familles d'accueil connaissent les parents d'origine sur le plan personnel. La dimension affective peut possiblement prendre plus de place et potentiellement venir interférer dans le rôle de superviseur que doivent assumer les familles d'accueil dans un tel contexte de visites supervisées. Considérant les différences de réalités et de responsabilités par

rapport aux pratiques en matière de supervision de contacts, il est possible que le discours des familles d'accueil recueilli dans ces études recensées soit un peu différent de celui des familles d'accueil québécoises. Cela constitue une limite pour une faire une éventuelle comparaison. D'où l'importance de poursuivre les travaux portant sur la réalité des parents d'accueil du Québec par rapport aux visites supervisées.

Afin d'amorcer une réflexion sur les meilleures pratiques en matière de visites supervisées, il est nécessaire de s'attarder au point de vue des parents d'accueil. Le discours des familles d'accueil permettra le développement de nouvelles connaissances sur leur réalité. Il est important de s'assurer que tous les acteurs impliqués dans les visites supervisées (parents, intervenants, enfants, famille d'accueil) aient une lecture commune sur ce en quoi elles devraient consister (Haight et al., 2002). En ce sens, il est essentiel d'explorer la compréhension des parents d'accueil par rapport aux objectifs des visites supervisées et les motifs associés à leur mise en place. Les visites supervisées sont souvent des moments chargés émotionnellement pour l'enfant (Beaudry, Simard et Jacob, 2004; Morrison et al., 2010). Il est important d'entendre le point de vue des parents d'accueil sur l'accompagnement qu'ils offrent aux enfants par rapport à cette modalité de contact particulière. L'analyse du discours des familles d'accueil permettra de dégager les aspects positifs et les défis associés à leur expérience générale reliée aux visites supervisées. Cela permettra d'identifier ce qui doit être mis en place pour les soutenir dans leur vécu et dans le rôle qu'ils occupent auprès des enfants qui leur sont confiés. De plus, il sera pertinent de recueillir le point de vue des parents d'accueil sur la planification des visites supervisées et de s'attarder à leur perception de la relation qu'ils entretiennent avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées. Les informations recueillies sur le vécu des parents d'accueil permettront d'améliorer les pratiques en matière de visites supervisées.

Chapitre 3 : Aspects théoriques et démarche méthodologique

L'objectif de ce chapitre est de présenter les aspects théoriques et la démarche méthodologique utilisés pour cette recherche. Tout d'abord, le cadre théorique et conceptuel choisi sera présenté. Ensuite, les différentes composantes de la démarche méthodologique seront décrites et justifiées.

3.1 Les aspects théoriques de l'étude de la parentalité d'accueil

Les familles d'accueil occupent un rôle important auprès des enfants et ont de grandes responsabilités à assumer au quotidien. Pour toute la durée du placement, elles doivent exercer un rôle parental auprès de l'enfant. Le concept de parentalité est au cœur de ce projet de recherche. Les prochaines pages serviront à présenter différents aspects théoriques rattachés à ce concept. Tout d'abord, il sera question de la définition de la parentalité. Ensuite, le cadre théorique écosystémique de la parentalité sera présenté. En terminant, il sera expliqué en quoi le cadre théorique choisi est pertinent pour cette recherche.

3.1.1 La parentalité : définition d'un concept pluridisciplinaire

Le concept de la parentalité fait référence au terme anglais *parenthood*. Il tire ses origines de différentes disciplines : la psychologie, l'anthropologie et la sociologie (Ben Hounet, 2017). Le courant de la psychanalyse, mené par les travaux de Benedek en 1959 et de Racamier en 1961, définit la parentalité comme un processus psychique et affectif par lequel l'adulte devient un parent (Dayan et al., 2014). Du côté de l'anthropologie et de la sociologie, la parentalité a été réfléchi sous l'angle de la relation parent-enfant, des conduites sociales et de la culture (Ben Hounet, 2017). Au fil du temps, la définition de ce concept a été revue pour s'adapter à l'évolution de la société. Avec la diversification des compositions familiales, le domaine médical et celui du droit se sont également intéressés à la question de la parentalité, notamment sous l'angle des droits et des devoirs rattachés aux liens biologiques ainsi qu'à ceux de filiation (Sellenet, 2014). Pour ainsi

dire, le concept de la parentalité est pluridisciplinaire. Sellenet (2007) propose une définition de la parentalité qui regroupe différentes dimensions de la parentalité :

C'est l'ensemble des droits et des devoirs, des réaménagements psychiques et des affects, des pratiques de soin et d'éducation mis en œuvre pour un enfant par un parent (de droit ou électif), indifféremment de la configuration familiale choisie (p.60).

Pour la présente recherche, cette définition du concept de parentalité a été retenue, car elle permet d'appréhender les différentes dimensions du rôle parental des familles d'accueil et elle tient également compte du contexte particulier dans lequel elles l'exercent. En effet, la définition pluridisciplinaire proposée par Sellenet (2007) inclut des aspects de droit et de devoirs qui prennent une couleur particulière pour les familles d'accueil. Elles doivent veiller au soin, à l'éducation et au bien-être d'un enfant qui n'est pas le leur. Elles doivent le faire de concert avec les parents d'origine, car ceux-ci demeurent les premiers responsables de leur enfant même s'il a été retiré de leur milieu. La notion élective reliée à cette définition de la parentalité s'applique bien à la réalité des familles d'accueil, car c'est la Direction de la protection de la jeunesse qui désigne l'enfant dont elles doivent s'occuper pour la durée du placement. Cette définition de la parentalité proposée par Sellenet (2007) tient compte du fait qu'il existe différentes configurations familiales. De par leur réalité particulière, les familles d'accueil constituent une forme de famille non traditionnelle.

Cette recherche s'intéresse au sujet de la parentalité des familles d'accueil. Elle vise à comprendre comment celle-ci s'exerce dans le contexte des visites supervisées. Cette définition pluridisciplinaire de la parentalité proposée par Sellenet (2007) est utile pour décrire la parentalité d'accueil sous différentes facettes.

3.1.2 Le cadre théorique écosystémique de la parentalité

Au fur et à mesure que des chercheurs se sont intéressés à la question de la parentalité, les notions entourant ce sujet se sont complexifiées. Les travaux de Belsky (1984) ont occupé une grande place dans la recherche portant sur la parentalité. Ils ont servi d'assise aux développements de nouvelles connaissances sur le sujet. Le modèle conceptuel de la parentalité de Belsky a mis en lumière différents déterminants sociaux et contextuels pouvant avoir une influence sur la parentalité (Belsky et Jaffee, 2006). Quelques années tard, les travaux de Houzel (1999) et de

Sellenet (2007, 2014) ont bonifié l'état des connaissances sur le sujet. Ils ont introduit l'idée que la parentalité a trois composantes principales et interdépendantes. À la lumière de ces différentes connaissances (Belsky, 1984; Houzel, 1999; Sellenet, 2007) et inspirés du modèle bioécologique du développement humain de Bronfenbrenner (2001, cité par Bronfenbrenner, 2005), Lacharité et al. (2015) proposent le modèle théorique écosystémique de la parentalité. C'est d'ailleurs ce modèle que l'étudiante-chercheuse a choisi comme cadre théorique pour la présente recherche.

En continuité avec les travaux de Houzel (1999) et de Sellenet (2007), Lacharité et al. (2015) soutiennent que la parentalité est un concept multidimensionnel (voir la figure présentée à l'annexe 2). Elle est composée de trois axes principaux, qui sont interdépendants : 1) l'expérience parentale; 2) la pratique parentale et 3) la responsabilité parentale.

1) L'expérience parentale fait référence aux dimensions affectives et cognitives associées au rôle parental. Cet axe renvoie à toute l'expérience subjective de la parentalité. Par exemple, les attitudes, les valeurs parentales, le besoin de soutien, le sentiment de faire alliance ou de collaborer avec d'autres (ex. le partenaire de vie, l'entourage, les professionnels), la détresse parentale, etc. Précisément, selon Lacharité et al. (2015), la dimension affective fait référence aux sentiments du parent et également à la façon dont il répond affectivement aux émotions exprimées par l'enfant. Cela inclut la manière dont le parent compose avec ses propres blessures personnelles et comment celles-ci peuvent avoir une influence dans ses interactions avec l'enfant. Il est aussi question des émotions qui habitent le parent lorsqu'il est en interaction avec des personnes qui ont un contact avec l'enfant. Finalement, cette dimension fait référence aux tensions que le parent peut vivre entre les différents rôles sociaux qu'il exerce. En plus d'accomplir son rôle de parent, il arrive que la personne occupe un emploi rémunéré. Ce rôle de travailleur vient avec des responsabilités. Si la personne est en couple, elle a aussi un rôle de partenaire. Bref, l'individu se définit de diverses façons en fonction des rôles sociaux qu'il exerce. Il arrive que les exigences entre les différents rôles sociaux soient difficiles à conjuguer avec l'exercice du rôle parental, ce qui peut faire émerger des tensions pour l'individu. Quant à la dimension cognitive, selon Lacharité et al. (2015), elle renvoie aux pensées qui habitent le parent. Elle fait référence aux connaissances que le parent détient ou qu'il tente d'acquérir par rapport à son rôle et au développement de l'enfant. Il est également question de la compréhension que le parent a des normes, des exigences, des droits et

des privilèges associés à son rôle envers l'enfant. Cela inclut aussi l'importance qu'il accorde à son rôle parental. Finalement, cette dimension fait référence à l'évaluation que le parent se fait de lui-même, sa perception de celle que les autres se font de lui et comment il compose avec ces perceptions.

2) La pratique parentale fait référence aux prises de décisions et aux comportements du parent dans le cadre de l'exercice de son rôle parental. Selon Lacharité et al. (2015), cet axe se décline en trois éléments : l'engagement parental (ex. la sensibilité parentale, l'imposition de limites à l'enfant), la disponibilité physique et psychologique du parent (ex. l'attention offerte à l'enfant, la mise en place d'un milieu sécuritaire pour l'enfant) et les actions indirectes du parent qui ont pour but d'organiser la vie de l'enfant, comme le choix d'un milieu de garde pour l'enfant. Dans le cadre de l'exercice de son rôle parental, l'adulte doit, entre autres, veiller à la protection de l'enfant, lui offrir les soins appropriés et assurer son encadrement ainsi que son éducation. Toutes ces fonctions qu'occupe le parent contribuent au développement de l'enfant, ce qui est au cœur même des pratiques parentales.

3) La responsabilité parentale fait référence à l'ensemble des droits et des devoirs qui incombent à l'adulte lorsqu'il devient parent d'un enfant. Selon Lacharité et al. (2015), cette composante renvoie autant à la dimension juridique que socioculturelle associée à la parentalité. En effet, le parent fait lui-même partie d'une structure familiale, que ce soit par lien de filiation ou par alliance. Il évolue au sein d'une communauté, ce qui le met en interaction avec d'autres unités familiales. Le parent doit naviguer à travers les valeurs et les normes de la société. L'appartenance à un groupe culturel est aussi un élément contributif dans ce processus de négociation avec les différents principes moraux qui sont promus dans la communauté.

Toujours selon le modèle proposé par Lacharité et al. (2015), les trois axes de la parentalité sont interreliés. Être parent est associé à des droits et des devoirs (axe de la responsabilité parentale). La perception que le parent a de son rôle (axe de l'expérience parentale) guide ses actions et les décisions qu'il prend (axe de la pratique parentale). Cela affecte également la façon dont il va remplir ses responsabilités envers l'enfant.

Par ailleurs, le modèle théorique proposé par Lacharité et al. (2015) souligne l'influence de différents facteurs situés à des niveaux écologiques différents. Certains déterminants font directement référence au modèle conceptuel de la parentalité de Belsky (1984). Il s'agit des caractéristiques personnelles du parent (ex. la personnalité, les modèles éducatifs reçus durant la jeunesse), des caractéristiques de l'enfant (ex. le tempérament, les difficultés comportementales) et des caractéristiques sociocontextuelles (ex. le soutien social, le travail, l'information sur le développement de l'enfant et la conduite parentale). D'autres éléments proviennent du modèle écologique de Bronfenbrenner (2001, cité par Bronfenbrenner, 2015). Il s'agit des facteurs reliés au contexte de vie. L'environnement physique, le quartier, les conditions culturelles, les réseaux sociaux, les médias, les politiques publiques et les discours sociaux sont tous des éléments faisant partie du mésosystème, de l'exosystème ou du macrosystème. Ainsi, selon Lacharité et al. (2015), ces différents facteurs sociaux et contextuels peuvent avoir une incidence sur la parentalité.

3.1.3 Pertinence du cadre théorique

Le modèle théorique écosystémique de la parentalité proposé par Lacharité et al. (2015) s'adapte bien à la réalité des familles d'accueil, car il englobe différents aspects reliés à leur rôle. En acceptant d'accueillir un enfant à la suite d'une intervention de la Direction de la protection de la jeunesse, les familles d'accueil acquièrent des droits et des responsabilités envers un enfant qui n'est pas le leur. Le rôle parental qu'elles doivent assumer auprès de l'enfant est balisé par différentes lois (LSSS, 2020; LPJ, 2020). S'occuper d'un enfant qui n'est pas le sien implique de s'exposer au jugement et à la critique de différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant. Dans le contexte des visites supervisées, les familles d'accueil doivent transiger avec les parents d'origine et les intervenants. Tous sont en droit de demander aux familles d'accueil de leur rendre des comptes sur la façon dont elles exercent leur rôle parental auprès de l'enfant. Les familles d'accueil doivent apprendre à naviguer entre le regard des autres et les responsabilités que leur confère leur mandat auprès de l'enfant. Peu importe la perception qu'elles ont des parents d'origine ou des intervenants, les familles d'accueil se doivent de collaborer avec eux, car cela fait partie de leur mandat. Les familles d'accueil ont un rôle complexe qui va bien au-delà des décisions qu'elles prennent et des gestes qu'elles posent pour veiller au bien-être de l'enfant. Le modèle théorique et conceptuel choisi permet de bien décrire comment s'articule la parentalité d'accueil.

L'utilisation des trois axes de la parentalité permet de mieux appréhender la réalité des familles d'accueil. Il est à noter que l'axe de l'expérience parentale a été davantage mis de l'avant pour cette recherche. En effet, cet axe englobe la compréhension qu'ont les parents d'accueil des visites supervisées, la perception de leur rôle dans la planification des visites supervisées, le soutien reçu des intervenants et leur attitude à l'endroit des parents d'origine de l'enfant. Quant à l'axe de la pratique parentale, il fait référence à tout ce que la famille d'accueil met en place concrètement pour accompagner et soutenir l'enfant par rapport à ses visites supervisées. En ce qui concerne l'axe de la responsabilité parentale, il renvoie aux droits et aux responsabilités qui incombent à la famille d'accueil lorsqu'elle accepte de prendre en charge un enfant qui a des visites supervisées. En ce qui a trait aux facteurs pouvant influencer la parentalité, ce sont surtout les enjeux mésosystémiques qui ont été abordés dans cette recherche. En effet, de par la nature de leur rôle, les familles sont appelées, dans le cadre de l'exercice de leur parentalité, à collaborer avec différents partenaires gravitant autour de l'enfant. Précisément, cette recherche aborde la relation qu'entretiennent les familles d'accueil avec les parents d'origine et les intervenants dans le contexte des visites supervisées.

3.2 La démarche méthodologique

Cette section vise à présenter la démarche méthodologique qui a été utilisée. Tout d'abord, les objectifs de la recherche seront dévoilés et le choix du devis qualitatif de nature exploratoire et descriptive sera expliqué. Ensuite, la population à l'étude et l'échantillon seront présentés. Il sera également question du recrutement des participants et de la stratégie de collecte de données. Par la suite, une présentation des familles d'accueil qui ont accepté de participer à la recherche sera faite. En terminant, la stratégie d'analyse de données et les considérations éthiques reliées à ce projet de recherche seront abordées.

3.2.1 Objectifs de la recherche

Cette recherche s'intéresse au point de vue des parents d'accueil qui accueillent des enfants âgés de 12 ans et moins qui sont placés par la protection de la jeunesse et qui ont des visites supervisées avec leur(s) parent(s). L'objectif principal est de comprendre comment les familles d'accueil exercent leur parentalité dans le contexte des visites supervisées. De façon plus spécifique, cette recherche vise à mieux connaître :

- 1) La compréhension des parents d'accueil sur les objectifs visés par les visites supervisées et les motifs justifiant leur mise en place;
- 2) L'implication des parents d'accueil dans la planification des visites supervisées;
- 3) L'accompagnement offert aux enfants par les parents d'accueil en lien avec les visites supervisées;
- 4) La communication et les échanges qu'ont les parents d'accueil avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées (intervenants, parents d'origine).

3.2.2 Perspective de recherche

La présente recherche s'inscrit dans une méthodologie qualitative de type exploratoire et descriptive. Elle s'intéresse à comment s'exerce la parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées. Cette étude comporte une composante exploratoire, car le point de vue des parents d'accueil sur les visites supervisées a été, à ce jour, peu étudié. Le modèle de la parentalité retenu n'a jamais été, à la connaissance de l'étudiante-chercheuse, appliqué à la compréhension du rôle parental des familles d'accueil. Selon Groulx (1997), la recherche de nature exploratoire vise à faire ressortir les différents enjeux associés à une problématique inédite ou à des transformations qui affectent des individus. Elle sert à approfondir la complexité d'une situation ou d'une nouvelle réalité sociale. D'après Groulx (1997, p.55), « le caractère exploratoire marque autant la nouveauté de la démarche qui ne peut s'appuyer sur un héritage cumulatif de connaissances dans le domaine étudié que de la nouveauté du questionnement ou de l'objet ». D'autre part, cette étude a une composante descriptive. Dans le cadre des entrevues, les familles d'accueil sont invitées à discuter de différents aspects de leur rôle en lien avec les visites supervisées, dans le but de brosser un portrait détaillé de leur réalité. Selon Fortin (1996 cité par Guénette, 2018, p.62), la recherche descriptive est utilisée « pour décrire des connaissances et des expériences qu'ont les sujets d'étude ». Ainsi, à partir du point de vue des familles d'accueil, il est possible de mieux comprendre comment s'articulent les différentes dimensions de la parentalité dans le contexte des visites supervisées.

Par ailleurs, la démarche qualitative permet de donner la parole aux familles d'accueil afin qu'elles puissent s'exprimer sur différents aspects de leur réalité. Selon Groulx (1997), la

démarche qualitative permet de saisir l'expérience et le vécu d'une population à l'étude. Elle permet aussi de comprendre leurs besoins. La méthode qualitative considère que, par le biais de leur participation à une recherche, les individus sont des agents actifs dans le développement de connaissances sur leur propre situation et qu'ils contribuent au processus de résolution de leurs problèmes (Groulx, 1997). Ainsi, en témoignant de leur quotidien, les participants de cette recherche contribuent au développement de connaissances sur la parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées.

En résumé, le choix d'une stratégie qualitative de type exploratoire et descriptive est cohérent avec la perspective de la présente recherche qui s'intéresse aux parents d'accueil, une population dont l'opinion a peu souvent été entendue. Dans le contexte actuel où le CCSMTL a récemment formé ses intervenants sur de nouvelles pratiques en matière de visites supervisées, il est pertinent d'aller explorer cette nouvelle réalité. Le changement de pratiques des intervenants peut avoir eu une certaine influence sur le vécu des autres acteurs impliqués dans les visites supervisées, notamment sur les familles d'accueil. Celles-ci jouent un rôle central auprès des enfants qu'elles accueillent. Afin de bonifier l'état des connaissances, il est nécessaire d'obtenir le point de vue des familles par rapport aux visites supervisées et de s'intéresser à comment elles exercent leur parentalité dans un tel contexte.

3.2.3 Population à l'étude et recrutement

Dans la présente recherche, le regard sera posé sur le vécu des familles d'accueil régulières, car elles ont une réalité particulière, qui diffère des autres types de ressources. En effet, elles accueillent à leur domicile et dans leur intimité un enfant vulnérable qui a été victime de maltraitance de toutes sortes (ex. abus physique et/ou sexuel, négligence, etc.). Puisque ce type de familles d'accueil n'a pas de lien avec l'enfant avant son placement, elles apprennent à le connaître au fur et à mesure des activités de la vie quotidienne. Les parents d'accueil ont un rôle complexe et il y a lieu de s'y attarder.

Pour être admissibles à cette recherche, les familles d'accueil devaient être affiliées à la Direction de la protection de la jeunesse du CCSMTL et répondre aux critères de sélection suivants :

- Être famille d'accueil régulière;
- Héberger un enfant de 12 ans et moins qui bénéficie de visites supervisées avec au moins un de ses parents.

Il a été impossible de savoir combien de familles d'accueil correspondaient à ces critères, puisque le CCSMTL ne dispose pas de données sur le nombre d'enfants qui ont des visites supervisées avec leur parent d'origine. Pour établir la taille de l'échantillon, l'étudiante-chercheure a visé l'atteinte de la saturation empirique c'est-à-dire lorsque « le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes » (Pires, 1997, p. 67). L'étudiante-chercheure croit avoir atteint ce seuil à la suite de la dixième entrevue.

Le recrutement des familles d'accueil répondant aux critères de la recherche a été effectué via les intervenants de l'équipe du secteur « Ressources » à la Direction de la protection de la jeunesse du CCSMTL. Ces professionnels ont la responsabilité de faire le suivi des ressources intermédiaires et de type familial, ce qui inclut le suivi des familles d'accueil. En juin 2019, l'étudiante-chercheure a été invitée par deux chefs de service de ce secteur à présenter ce projet de recherche lors d'une réunion d'équipe pour les intervenants qui sont sous leur responsabilité. Dans le cadre de cette présentation, elle a décrit les grandes lignes de ce projet de recherche. L'étudiante-chercheure a invité les intervenants à parler de cette recherche aux familles d'accueil qui répondaient aux critères. Chaque intervenant a reçu une lettre de recrutement pour cette recherche et une lettre d'information à faire signer aux familles d'accueil pour obtenir leur autorisation d'être contacté par l'étudiante-chercheure (voir les annexes 3 et 4). Les familles d'accueil désirant participer à la recherche avaient également la possibilité de la contacter directement via les coordonnées figurant sur la lettre d'information. Des copies supplémentaires de cette documentation ont été remises aux chefs de service pour les intervenants absents à la réunion. Il a également été offert de faire parvenir une version électronique des documents aux intervenants qui le désiraient. Au total, les intervenants ont référé à l'étudiante-chercheure dix familles d'accueil. Trois d'entre elles l'ont contactée directement. Quant aux autres, elles ont été contactées par l'étudiante-chercheure après la réception du formulaire d'autorisation signé.

Lors de la prise de contact téléphonique avec les parents d'accueil, le projet de recherche a été présenté. À la suite de la conversation, les familles d'accueil étaient libres de consentir ou non à participer à la recherche. Il est à noter que tous les parents d'accueil avec lesquels l'étudiante-chercheuse est entrée en communication ont accepté de participer à la recherche. Lors de la discussion, l'étudiante-chercheuse a convenu d'un rendez-vous pour effectuer l'entrevue de recherche. Les parents d'accueil ont déterminé à leur convenance le lieu et l'heure du rendez-vous. Dans les jours suivants la prise de contact, l'étudiante-chercheuse a fait parvenir par courriel ou par la poste une copie du formulaire d'information et de consentement pour leur participation à la recherche (voir l'annexe 5). Elle a procédé de cette façon afin que les parents d'accueil puissent avoir le temps nécessaire pour prendre connaissance de la documentation avant l'entrevue. Au besoin, l'étudiante-chercheuse était disponible avant le rendez-vous pour répondre à leurs questions sur le formulaire d'information et de consentement ou sur tout autre élément concernant le processus de recherche. Le jour prévu, avant de débiter l'entrevue, l'étudiante-chercheuse a remis aux parents d'accueil le formulaire d'information et de consentement afin qu'ils puissent le lire. De plus, afin de s'assurer de leur compréhension, elle a discuté du processus de recherche et des mesures de confidentialité l'entourant. Les parents d'accueil ont été bien informés qu'en tout temps, ils pouvaient mettre fin à l'entrevue et retirer leur participation à la recherche. Finalement, l'étudiante-chercheuse a obtenu la signature des parents d'accueil attestant leur consentement à participer à cette recherche. Une fois leur consentement libre et éclairé obtenu, l'entrevue a débuté.

3.2.4 Stratégie de cueillette de données

Pour recueillir le point de vue des parents d'accueil, l'étudiante-chercheuse a procédé à des entrevues semi-dirigées. Selon Savoie-Zajc (2009), cette technique de collecte de données s'inscrit dans une dynamique de co-construction de sens entre le chercheur et le participant. Elle permet de dégager une meilleure compréhension d'un sujet d'intérêt. L'entrevue semi-dirigée permet aux participants de décrire, de façon détaillée et nuancée, leur expérience par rapport à des thèmes choisis. Selon Mayer et Ouellet (1991), l'utilisation de l'entrevue comme méthode de collecte de données est « efficace pour la découverte d'information sur des thèmes complexes et chargés sur le plan des émotions ainsi que pour l'analyse des sentiments implicites à une opinion exprimée » (p.335). L'information recueillie dans le cadre de ce type d'entrevue permet le développement de nouvelles connaissances (Savoie-Zajc, 2009). Dans le cadre de cette recherche, l'objectif était de

dégager du discours des familles d'accueil leur savoir en lien avec l'exercice de leur rôle parental dans le contexte des visites supervisées. Cette recherche leur offre l'opportunité de s'exprimer sur un sujet sensible et complexe qui touche leur réalité de famille d'accueil. Le choix de l'entrevue semi-dirigée comme méthode de collecte de données est donc cohérent avec le but de la recherche qui est de mieux comprendre comment les familles d'accueil exercent leur parentalité dans le contexte des visites supervisées.

Présentation de la grille d'entrevue

Pour cette recherche, une grille d'entrevue a été élaborée (voir l'annexe 6). Celle-ci contient des questions ouvertes. Cette façon de procéder offre une certaine souplesse à l'entrevue et permet aux participants de s'exprimer librement (Savoie-Zajc, 2009). La grille d'entrevue aborde quatre thèmes qui découlent des objectifs de la recherche et qui sont directement inspirés des études recensées (Haight et al., 2002; Humphreys et Kiraly, 2011; Morrison, Mishna, Cook et Aitken, 2011; Nesmith, Patton, Christophersen et Smart, 2015). Ainsi, l'étudiante-chercheure a recueilli le point de vue des parents d'accueil en lien avec les thèmes suivants : leur compréhension de ce qu'est une visite supervisée; leur implication dans la planification des visites supervisées, l'accompagnement des enfants et leur communication avec différents acteurs impliqués dans les visites supervisées. Il est à noter que l'ordre dans lequel les thèmes ont été abordés pouvait varier afin de s'ajuster au déroulement de l'échange avec les parents d'accueil.

Le premier thème porte sur la compréhension des parents d'accueil. Il leur a été demandé de définir leur compréhension de ce qu'est une visite supervisée en contexte de protection de la jeunesse. Il a également été question de leur point de vue sur les motifs qui justifient leur mise en place et les objectifs visés par celle-ci.

Le deuxième thème vise à décrire l'implication des parents d'accueil dans la planification des visites supervisées. Il a été demandé aux familles d'accueil de décrire comment les visites supervisées sont planifiées. Différents aspects liés à la planification ont été abordés : l'horaire des visites supervisées, le transport de l'enfant et le choix du lieu pour le contact familial. Les parents d'accueil ont été sollicités pour partager leur perception de la façon dont ils sont consultés et/ou impliqués dans la planification de ces aspects. Ils ont été invités à se prononcer sur les

facteurs qui influencent leur participation à cette étape de l'organisation des visites supervisées. Pour conclure ce thème, les familles d'accueil ont été encouragées à faire part de propositions pour améliorer la planification des visites supervisées.

Le troisième thème vise à décrire l'accompagnement offert aux enfants par les parents d'accueil en lien avec les visites supervisées. Tout d'abord, il a été demandé aux familles d'accueil d'expliquer comment elles préparent l'enfant à ses visites supervisées. Ensuite, elles ont été interrogées sur comment se passe le retour de l'enfant à la suite de sa visite supervisée et comment elles leur offrent du soutien. Les familles d'accueil ont également été invitées à partager les indices qu'elles observent qui les amènent à conclure qu'une visite a été positive ou plus difficile pour l'enfant. Pour conclure ce thème, il a été demandé aux parents d'accueil de formuler des propositions pour améliorer l'accompagnement qu'ils offrent aux enfants par rapport à leurs visites supervisées.

Le quatrième thème porte sur la communication et les échanges qu'ont les parents d'accueil avec différents acteurs impliqués dans les visites supervisées. La série de questions a été posée en deux temps : d'abord sous l'angle des échanges avec les intervenants, puis sous celui des échanges avec les parents d'origine. Les familles d'accueil ont été invitées à raconter comment se passent leurs échanges avec ces deux acteurs impliqués dans les visites supervisées. Il a également été question des facteurs qui, selon les familles d'accueil, influencent leurs échanges avec les intervenants et les parents d'origine. Enfin, les familles d'accueil ont été sollicités pour formuler des propositions pour améliorer leur communication avec les intervenants ainsi qu'avec les parents d'origine.

En guise de conclusion, il a été demandé aux participants leurs conseils qu'ils auraient à offrir à une nouvelle famille d'accueil afin de faciliter son rôle par rapport aux visites supervisées. Les parents d'accueil ont également été invités à ajouter tout élément que l'étudiante-chercheuse aurait omis d'aborder durant l'entrevue. Au terme de l'entrevue, une fiche sociodémographique a été complétée avec les parents d'accueil afin de recueillir certaines informations (ex. sexe, l'âge, le nombre d'années d'expérience comme famille d'accueil, le nombre d'enfants à leur charge, etc.)

(voir l'annexe 7). Ces données ont permis de dresser le portrait descriptif des parents d'accueil ayant participé à la recherche.

3.2.5 Présentation de l'échantillon de parents d'accueil ayant participé à la recherche

Les entrevues ont eu lieu entre les mois de juin 2019 et septembre 2019. Le choix du lieu de l'entrevue a été à la convenance du parent d'accueil. Deux participants ont choisi que l'entretien se déroule dans les locaux de la protection de la jeunesse. Quant au reste des parents d'accueil, ils ont choisi de tenir l'entrevue à leur domicile.

Lors de la conception de la grille d'entrevue, il avait été estimé que les entrevues dureraient entre 60 à 90 minutes. Toutefois, cette durée estimée a été passablement dépassée pour quelques entretiens. Les entrevues ont duré entre 36 et 160 minutes. La durée moyenne est de 82 minutes. L'entrevue la plus longue a été réalisée avec un couple de parents d'accueil. Il n'avait pas été prévu que des couples de parents d'accueil s'intéresseraient à cette recherche et que tous les deux accepteraient de faire l'entrevue. À trois occasions, c'est en se déplaçant au lieu de l'entrevue que l'étudiante-chercheuse a eu la surprise d'apprendre que l'homme et la femme du couple étaient disponibles pour passer l'entrevue. Il a été choisi de procéder par une entrevue conjointe pour les couples de parents d'accueil. Avec l'accord des participants, les entretiens ont été enregistrés sur support audio. Cette autorisation a été obtenue avant le début de l'entrevue.

L'ensemble des informations à propos de l'échantillon est présenté dans le tableau 1. L'étudiante-chercheuse a rencontré 14 parents d'accueil, dont quatre couples. Ainsi, ce sont dix femmes et quatre hommes qui ont pris part aux entrevues. L'âge moyen des participants est de 50,9 ans. Le plus jeune parent d'accueil a 30 ans et le plus âgé a 61 ans. Le nombre moyen d'années d'expérience à titre de famille d'accueil est de 13,7 années. La famille d'accueil la plus récente a cinq mois d'expérience tandis que la famille d'accueil la plus expérimentée cumule 31 années.

Au moment de l'entrevue, les familles d'accueil avaient sous leur responsabilité en moyenne 3,7 enfants. Deux familles d'accueil avaient à leur charge un enfant. Une famille d'accueil hébergeait deux enfants. Une autre avait sous sa responsabilité trois enfants. Deux

familles d'accueil avaient à leur charge quatre enfants. Une autre hébergeait cinq enfants. Finalement, trois familles d'accueil avaient sous leur responsabilité six enfants.

Quant au nombre d'enfants demeurant dans le milieu d'accueil qui ont des visites supervisées, la moyenne est de deux enfants. Quatre familles d'accueil ont un enfant en visites supervisées. Trois familles d'accueil ont trois enfants en visites supervisées. Une famille d'accueil a trois enfants en visite supervisée. Finalement, deux familles d'accueil ont sous leur responsabilité quatre enfants qui ont des visites supervisées.

Tableau 1 : Présentation des familles d'accueil ayant participé à l'étude

Identification	Âge et sexe	Nombre d'années d'expérience	Nombre d'enfants accueillis au moment de l'entrevue	Nombre d'enfants en visites supervisées
Participant 1	Femme, 61 ans	4 années et demie	1 place	1 enfant
Participant 2H Participant 2F	Homme, 39 ans Femme, 40 ans	5 mois	1 place	1 enfant
Participant 3	Femme, 30 ans	7 années	2 places	2 enfants
Participant 4H Participant 4F	Homme, 57 ans Femme, 59 ans	26 années	6 places	4 enfants
Participant 5	Femme, 55 ans	15 années	4 places	1 enfant
Participant 6	Femme, 55 ans	12 années	4 places	2 enfants
Participant 7H Participant 7F	Homme, 44 ans Femme, 44 ans	6 années	3 places	2 enfants
Participant 8H Participant 8F	Homme, 62 ans Femme, 50 ans	17 années	5 places	4 enfants
Participant 9	Femme, 58 ans	23 années	6 places	3 enfants
Participant 10	Femme, 59 ans	31 années	6 places	1 enfant

3.2.6 Stratégie d'analyse de données

À la suite des entrevues, l'étudiante-chercheure a procédé à une analyse qualitative du matériel recueilli. Anadón et Savoie Zajc (2009) rappellent que l'analyse qualitative vise à donner un sens à des phénomènes sociaux en tenant compte de toute leur complexité. Afin de réaliser cette analyse, l'ensemble des entrevues a d'abord été retranscrit dans leur intégralité sous forme de verbatim. Ensuite, l'étudiante-chercheure a procédé à une analyse de contenu thématique. Cette méthode d'analyse consiste à faire l'examen du discours des participants en repérant et en regroupant leurs propos en fonction des thèmes pertinents de la recherche (Paillé et Mucchielli, 2016). L'identification des thèmes a été faite en fonction des objectifs de la recherche, du cadre théorique et à partir du discours des parents d'accueil. L'étudiante-chercheure a procédé par une démarche de thématization en continu. Ainsi, l'attribution des thèmes a été faite au fur et à mesure de l'analyse du contenu des entrevues (Paillé et Mucchielli, 2016). Les thèmes ont été regroupés, puis hiérarchisés. En procédant de cette façon, il est possible de comparer le contenu des propos des participants (Paillé et Mucchielli, 2016). Ainsi, les éléments récurrents qui sont ressortis du discours des parents d'accueil ont été considérés comme les thèmes centraux. Il a été pertinent de faire émerger les points communs et divergents dans le discours des participants dans l'optique de traduire de façon nuancée la réalité des parents d'accueil. Même si un thème n'avait été amené que par un seul participant, il n'a pas pour autant été écarté de la démarche d'analyse de contenu thématique. Tel que mentionné par Paillé et Mucchielli (2016), l'analyse thématique est un travail de mise en relation « qui vise à illustrer comment l'expérience se déploie et non seulement combien de fois elle se reproduit » (p.269). Ainsi, le thème qui a une faible occurrence dans le discours des participants peut tout de même servir pour apporter une richesse dans la réponse aux objectifs de la recherche.

Afin d'assurer la validité de la démarche d'analyse, une démarche d'accord inter-juge a été réalisée avec la directrice de ce mémoire durant le processus d'élaboration de l'arbre de codification. En effet, l'étudiante-chercheure et sa directrice ont codé les trois premières entrevues. Une discussion s'en est suivie sur les différences observées dans l'identification des thèmes. Des modifications ont été apportées, et ce, d'un commun accord entre la directrice de ce mémoire et l'étudiante-chercheure. Par la suite, l'ensemble des entrevues a été codé par l'étudiante-chercheure avec cette nouvelle version de l'arbre de codification.

En résumé, la stratégie d'analyse de données choisie est cohérente avec la visée du cadre théorique de cette recherche, qui est de comprendre comment la parentalité d'accueil s'exerce dans le contexte des visites supervisées. Analyser le discours des participants avec une technique de thématization en continu a permis de brosser un portrait des différentes dimensions de la parentalité tel que vécu par les familles d'accueil. Cette stratégie d'analyse de données a permis de faire émerger différents thèmes reliés aux visites supervisées.

3.2.7 Considérations éthiques

Ce projet de recherche a été soumis au comité d'éthique et de la recherche de l'IUJD affilié au CCSMTL afin d'obtenir les autorisations nécessaires à sa réalisation (voir l'annexe 8). Ainsi, un certificat éthique autorisant la réalisation de la recherche a été émis le 12 avril 2019. Il a été renouvelé le 12 avril 2020 pour une durée d'une année. Le 7 mai 2019, l'étudiante-chercheure a obtenu l'autorisation du CCSMTL pour débiter le recrutement au sein de leur institution.

Tout au long de la réalisation de cette recherche, les règles éthiques de l'Institut universitaire jeunesse en difficulté ont été observées afin de respecter les droits des participants et de préserver la confidentialité. Les participants ont reçu un formulaire de consentement pour en faire la lecture. L'étudiante-chercheure leur a également expliqué le document pour s'assurer de leur compréhension du processus de recherche et des mesures de confidentialité mises en place. De façon libre et éclairée, ils ont signé le formulaire de consentement à participer à la recherche. Une copie du document signé leur a été remise. L'étudiante-chercheure a conservé l'original. À tout moment durant la recherche, les participants étaient libres de retirer leur consentement et de se soustraire au processus de recherche.

Les risques associés à la participation à cette recherche étaient limités. Avant de débiter les entrevues, l'étudiante-chercheure a demandé l'autorisation des participants pour que l'entretien soit enregistré. Les familles d'accueil interrogées dans le cadre de cette recherche devaient partager leur vécu par rapport aux visites supervisées. Des parents d'accueil auraient pu vivre un inconfort à se raconter et à se remémorer certains moments difficiles. Si tel avait été le cas, le participant aurait été invité à en parler avec l'étudiante-chercheure afin d'être dirigé vers les ressources d'aide appropriées. Toutefois, cela n'est survenu avec aucun des participants. De plus, considérant que

l'étudiante-chercheuse interrogeait des familles d'accueil qui hébergent sous leur toit des enfants vulnérables, elle avait pour obligation de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse toute situation pouvant laisser craindre pour la sécurité ou le développement d'un enfant. Les familles d'accueil ont été avisées de cette obligation de signaler avant même de débiter l'entrevue. Dans le cadre des dix entrevues réalisées, cette mesure n'a pas eu à être appliquée. Il est à noter que l'étudiante-chercheuse a une bonne connaissance du concept de protection, car elle détient une expérience professionnelle en protection de la jeunesse.

En ce qui concerne la démarche d'analyse des données, le verbatim des entrevues a été transcrit par l'étudiante-chercheuse. Les données ont été codées afin d'empêcher toute identification des participants. Pour ce faire, l'étudiante-chercheuse a attribué un numéro de participant à chaque parent d'accueil (ex. Participant 1). Lorsqu'il s'agissait d'un couple de parents d'accueil, une lettre a été ajoutée à la suite du numéro de participant afin de distinguer par qui les propos ont été dits (ex. Participant 2H). Ainsi, l'homme s'est vu attribuer la lettre « H » et la femme, la lettre « F ».

En ce qui a trait à la conservation des données et aux mesures de sécurité, la liste de correspondance entre le numéro assigné et l'identité du participant est accessible seulement par l'étudiante-chercheuse et sa directrice de recherche. Les renseignements sur papier sont conservés dans un classeur sous clé. L'ensemble des enregistrements audio et des transcriptions d'entrevue sont entreposés de façon sécuritaire dans un ordinateur muni d'un mot de passe. Ces données sont accessibles seulement par l'étudiante-chercheuse et la directrice de ce mémoire. Elles seront conservées pendant sept ans et détruites par la suite.

En terminant, il est important de noter que l'étudiante-chercheuse a prévu une façon de diffuser les résultats de la recherche aux participants. En effet, elle a offert la possibilité aux parents d'accueil de recevoir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche. Pour ce faire, ils avaient été invités à indiquer leurs coordonnées (courriel ou adresse postale) sur le formulaire d'information et de consentement afin de recevoir une copie du résumé lorsqu'il sera disponible. Cette étape sera réalisée à la suite du dépôt de ce présent mémoire de recherche.

Chapitre 4 : Présentation des résultats de la recherche

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse thématique des entrevues réalisées auprès des quatorze parents d'accueil ayant participé à cette recherche. La présentation des résultats est structurée à partir des objectifs de la recherche qui vise à explorer l'expérience des parents d'accueil en lien avec les visites supervisées en protection de la jeunesse. Dans le cadre d'une entrevue, les parents d'accueil ont été invités à partager leur point de vue par rapport à : 1) la mise en place des visites supervisées; 2) leur implication dans la planification des visites supervisées; 3) l'accompagnement qu'ils offrent aux enfants en lien avec les visites supervisées; 4) leur communication avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées. Afin d'appuyer la présentation des résultats, des extraits d'entrevues sous forme de verbatim ont été inclus.

4.1 La mise en place de visites supervisées

Afin d'explorer la compréhension des parents d'accueil des visites supervisées, l'étudiante-chercheuse les a interrogés sur différents aspects. En guise d'introduction à l'entrevue, les parents d'accueil ont été invités à expliquer dans leurs propres mots ce qu'est une visite supervisée. Ensuite, ils se sont prononcés sur les motifs qui justifient leur mise en place. Pour terminer cette portion de l'entrevue, il a été demandé aux parents d'accueil d'expliquer leur compréhension des objectifs des visites supervisées. Les prochaines pages présenteront ces différents aspects reliés à la mise en place de visites supervisées.

4.1.1 La définition d'une visite supervisée

L'ensemble des parents d'accueil ont défini la visite supervisée comme étant un contact entre l'enfant et son parent d'origine qui a lieu en présence d'un intervenant. L'extrait suivant reflète bien l'unanimité observée autour de la définition d'une visite supervisée :

C'est une visite que l'enfant, dont on a la garde en attendant, a avec sa famille proche soit des proches ou soit directement ses parents. C'est quelques heures, une, deux, trois heures pis c'est supervisé par les intervenants de l'enfant. Fac y sont là en même temps que la famille. En tout temps, l'enfant est jamais seul avec les parents. (Participants 2F-H)

Certaines familles d'accueil ont apporté des précisions sur le niveau d'encadrement offert lors de la supervision de contacts. Elles ont rapporté que l'intervenant peut se trouver dans la même pièce que la famille ou faire de l'observation derrière un miroir sans tain. Lorsque les visites supervisées se déroulent dans des milieux autres que celui de la protection de la jeunesse (ex. en milieu carcéral, dans un organisme communautaire), l'intervenant peut être appelé à superviser plus d'une famille à la fois dans une même salle. Dans un tel cas, ce n'est pas l'intervenant de la protection de la jeunesse qui supervise le contact, mais celui de l'autre organisation. C'est en discutant avec l'intervenant ou en écoutant l'enfant raconter sa visite supervisée que ces familles d'accueil ont obtenu ces précisions sur le niveau d'encadrement offert lors de la supervision de contacts.

Le présent mémoire s'intéresse spécifiquement aux visites supervisées entre l'enfant et ses parents d'origine. Toutefois, il est important de souligner que lors de l'entrevue, certains parents d'accueil ont mentionné que les enfants qu'ils accueillent ont aussi des visites supervisées avec d'autres membres de leur famille immédiate ainsi que des personnes de leur famille élargie (ex. fratrie, grands-parents, etc.). L'étudiante-chercheuse a décidé d'inclure dans l'analyse des entrevues, les quelques propos de parents d'accueil faisant allusion à des visites supervisées avec la « famille », puisqu'il est parfois difficile de distinguer s'ils font référence ou non aux parents d'origine.

4.1.2 Les motifs justifiant la supervision

En ce qui a trait aux raisons qui justifient la mise en place des visites supervisées, les participants ont mentionné des enjeux de sécurité et/ou de surveillance; les difficultés parentales; un risque pour le bien-être de l'enfant ou encore celui de fragiliser son placement. Un seul parent d'accueil ne connaît pas les motifs de la mise en place des visites supervisées et évoque la décision d'un juge comme possible explication.

Les enjeux de sécurité et/ou de surveillance

Plus de la moitié des parents d'accueil ont évoqué des enjeux de sécurité et/ou de surveillance comme motifs pour la mise en place de visites supervisées. Bon nombre d'entre eux

ont mentionné que l'enfant a besoin d'être protégé face à son parent, que le fait de se trouver seul avec son parent porte atteinte à son intégrité physique. Une mère d'accueil évoque même le risque que l'enfant soit kidnappé par son parent d'origine.

Pour certains parents d'accueil, la notion de surveillance est reliée aux enjeux entourant la sécurité de l'enfant. « Une visite supervisée c'est pour voir, pour protéger l'enfant du contact avec les parents ou la famille », explique la participante 5. Elle est d'avis que les intervenants doivent « porter un coup œil sur les enfants et les parents » pour s'assurer du bon déroulement du contact. Les intervenants doivent veiller à la « sécurité en général autant au niveau de ce qui se dit et aussi de ce qui se fait » (Participante 3).

Quelques parents d'accueil ont mentionné que des familles vont se voir imposer une reprise de la supervision de contacts, car les parents d'origine ne répondent plus aux attentes de l'intervenant. Une mère d'accueil cite en exemple la situation de parents d'origine qui ont reproduit les mêmes conditions inappropriées pour lesquelles l'enfant avait été retiré. Une autre participante évoque le fait que des parents d'origine « ne respectent pas les consignes que l'intervenant a données » (Participant 2F). La présence d'un intervenant lors du contact entre l'enfant et son parent est alors motivée par un besoin de surveillance.

Les difficultés parentales

Pour plusieurs parents d'accueil rencontrés dans le cadre de cette recherche, les difficultés parentales sont la raison de la mise en place de visites supervisées. Des problèmes de consommation chez le parent, des difficultés au niveau de sa santé mentale et la présence de violence conjugale sont des exemples de problématiques présentes dans le milieu d'origine de l'enfant qui ont été rapportées par les participants.

D'autres parents d'accueil ont évoqué des lacunes au niveau des capacités parentales. Il est question d'un manque d'encadrement, de discipline ou de routine dans le milieu d'origine de l'enfant. « Les visites supervisées c'est parce que la fratrie est tellement grande [...] ça devient trop désorganisé quand elle [la mère] est toute seule avec tous ses enfants », illustre le participant

7. Se basant sur sa longue expérience en tant que famille d'accueil, une participante constate que les difficultés parentales sont multifactorielles :

Souvent, les parents de nos enfants qu'on a, les capacités parentales sont pas très... c'est pas très fort. [...] Pis y'a la toxicomanie, y'a la violence conjugale, y'a la maladie mentale, y'a plein d'affaires, plein de facteurs dont les enfants doivent être protégés. (Participante 8)

Il est intéressant de souligner que deux mères d'accueil soulèvent que certains parents d'origine peuvent être de bons parents à temps partiel, mais qu'ils ne sont pas capables de s'occuper de leur enfant à long terme.

Les risques pour le bien-être de l'enfant et la fragilisation de son placement

Quelques parents d'accueil ont mentionné que les visites supervisées ont été mises en place, car il y a des risques pour le bien-être de l'enfant et la fragilisation de son placement. Selon eux, le fait de se retrouver seul avec son parent perturbe l'enfant et le déstabilise au point où dans certaines situations cela vient mettre en péril son placement. Un couple de parents d'accueil évoque le fait que le parent d'origine va « remplir la tête [de l'enfant] de n'importe quoi » et que cela peut parfois se rendre jusqu'à de « l'aliénation parentale » (Participants 2F-H).

Cette affirmation rejoint les propos d'un autre père d'accueil qui explique que certains parents d'origine vont faire miroiter toutes sortes de choses à l'enfant, car ils ne comprennent pas les raisons pour lesquelles l'enfant a été retiré de leur milieu, ou qu'ils vont tout simplement en faire fi. Ces fausses promesses peuvent venir « déranger l'équilibre de l'enfant, le bien-être dans la famille d'accueil de l'enfant », renchérit le participant 4. Un autre parent d'accueil apporte un éclairage différent en évoquant des facteurs inhérents à l'enfant qui contribuent à fragiliser son placement :

Vu que y'a un gros trouble de l'attachement, l'enfant n'était pas capable de faire le lien que sa famille et sa demeure en famille d'accueil était sa résidence première. Lui y référait toujours : c'est pas ma maison, c'est chez ma grand-mère. Donc y se sont aperçus que des souvenirs, des backflashes ou y'a quelque chose qui était malsain lors des visites non-supervisées. (Participante 4)

La méconnaissance des motifs et de l'ordonnance d'un juge

Une mère d'accueil rapporte ne pas savoir pourquoi les visites sont supervisées pour l'enfant qu'elle accueille. En effet, elle mentionne ne pas connaître les raisons, car « personne ne me l'a jamais expliqué » (Participante 1). Dans une tentative de donner un sens à la mise en place de cette supervision, cette mère d'accueil en vient à conclure que c'est un « juge qui a décidé que cette famille-là avait besoin d'être dans une visite supervisée » (Participante 1). Cela rejoint les propos d'une autre mère d'accueil qui souligne que l'enfant qui fait l'objet d'une ordonnance est dans l'obligation d'aller voir son parent même si cela ne semble pas être dans son intérêt ou même si cela est contre son désir :

Des fois y'a des ordonnances t'es obligé, même si tu penses que c'est pas correct, qui devrait pas.. qui devrait mettons donner une pause émotionnelle. Ben quand c'est ordonné par le juge, c'est forcé là. Pis même que moi j'ai eu des causes que fallait les forcer à y aller. (Participant 8F)

4.1.3 Les objectifs des visites supervisées

En ce qui a trait aux objectifs visés par les visites supervisées, les parents d'accueil ont mentionné maintenir le lien parent-enfant; observer et/ou évaluer les interactions entre eux; travailler sur les difficultés parentales; ou clarifier le projet de vie de l'enfant. Une seule mère d'accueil n'avait aucune idée de l'objectif visé par la supervision de contacts entre l'enfant qu'elle accueille et ses parents d'origine.

Maintenir le lien parent-enfant

L'ensemble des parents d'accueil ont mentionné que les visites supervisées permettent de maintenir un lien parent-enfant. Quelques participants ont aussi souligné que les visites supervisées répondent à un besoin commun chez l'enfant et ses parents d'origine. Cela permet de « garder les liens, si lien il y a », atteste la participante 8. Parfois, les visites supervisées peuvent s'avérer une occasion « de rétablir un bon contact entre la famille biologique et l'enfant » (Participant 4).

D'autres parents d'accueil ont souligné que de maintenir le contact permet à l'enfant « de moins se sentir abandonné » (Participant 1). Malgré la distance créée par le placement, l'enfant

peut voir que ce n'est pas « parce que je suis pu avec papa et maman qu'ils [ne] m'aiment plus. Y sont encore là » (Participante 6). Une mère d'accueil souligne l'importance de garder un contact avec le milieu d'origine, car il faut éviter de troubler l'enfant. Il en va de son équilibre : « Moi j'ai tout le temps dis que ça prend un passé pour avancer fac avoir des racines, avoir une famille. Ça vient que ça équilibre l'enfant » (Participante 4). Cela rejoint les propos d'une mère d'accueil qui est d'avis que le placement de l'enfant ne doit pas occasionner une coupure complète avec sa famille d'origine.

Le maintien des contacts via la mise en place de visites supervisées permet aussi à l'enfant de forger sa propre opinion par rapport à ses parents d'origine. Ces visites deviennent une opportunité « pour que l'enfant prenne conscience de qui est vraiment le parent » (Participante 9). Elles permettent à l'enfant de ne pas idéaliser ses parents d'origine : « De lui-même y va juger pis y va voir. » (Participante 1); « Avec le temps, y [va] connaître les limites de ce que son père peut faire ou la mère. » (Participant 4)

Observer et/ou évaluer les interactions parent-enfant

En entrevue, plus de la moitié des parents d'accueil ont rapporté que les visites supervisées ont pour objectif d'observer et/ou d'évaluer les interactions parent-enfant. Selon eux, l'intervenant observe comment les parents d'origine interagissent avec l'enfant. L'attitude du parent, son comportement, ses propos sont surveillés. L'intervenant observe aussi les réactions de l'enfant. Deux parents d'accueil relatent que ces observations sont ensuite transmises au juge. « Quand y vont au tribunal, ça leur permet d'amener des points intéressants au juge de dire que ça se passe bien ou que ça se passe moins bien par rapport à leurs observations qui font pendant les visites », relate la participante 3.

Pour certains parents d'accueil, l'intervenant utilise ses observations pour formuler une évaluation sur le lien parent-enfant ou encore sur les capacités parentales. Par exemple, une mère d'accueil souligne que dans le cas d'un jeune enfant, il est important que l'intervenant évalue si les parents d'origine sont en mesure de décoder les besoins du bébé et d'y répondre adéquatement. « On vérifie si les parents sont aptes à faire tout ça pis s'ils sont capables de comprendre le langage du bébé. » (Participante 3) Elle ajoute que, dans le cas d'enfant plus vieux, l'intervenant tente

notamment de trouver des réponses aux questions suivantes : « Est-ce que le parent s'intéresse à ce que l'enfant vit ? Est-ce que ses interventions sont adaptées à l'enfant ? » Lorsque des lacunes sont observées et qu'un travail est effectué avec les parents d'origine, l'intervenant doit pouvoir évaluer si au fil des visites supervisées, ceux-ci se sont améliorés.

Travailler sur les difficultés des parents

Quelques participants ont mentionné que la supervision de contacts a pour objectif de travailler les difficultés parentales. Selon eux, les parents d'origine ont bien souvent besoin d'être soutenus et guidés dans leur façon d'intervenir avec leur enfant. Durant la visite supervisée, l'intervenant aide les parents d'origine à développer leurs habiletés parentales. Ces visites sont pour eux une opportunité d'aborder les raisons pour lesquelles l'enfant a été retiré du milieu familial. D'ailleurs, un père d'accueil est d'avis que la supervision de contacts est « le seul moyen pour eux autres [les intervenants] de savoir quel est le cheminement » accompli par les parents d'origine (Participant 4).

Clarifier le projet de vie de l'enfant

Finalelement, les visites supervisées peuvent être utilisées pour clarifier le projet de vie de l'enfant. Quelques parents d'accueil ont mentionné que le travail effectué durant les visites supervisées par l'intervenant avec la famille permet « de voir s'il y a une possibilité d'un retour ou pas [de l'enfant] à la maison » (Participante 9). « Moi j'ai toujours dans ma tête [qu'] un enfant qui m'est confié, mon but premier c'est de permettre qu'il retourne chez son parent. Donc les visites supervisées doivent faire partie de c'te parquet là, d'être sûr qu'il aille la possibilité », témoigne une mère d'accueil. Pour un autre parent d'accueil, la visite supervisée offre la possibilité à l'enfant de faire une transition entre son milieu d'accueil et celui d'origine. Cela peut servir à « préparer l'enfant à ce qu'il retourne dans le milieu familial » (Participant 4).

4.2 La planification des visites supervisées

Pour qu'une visite supervisée ait lieu, l'intervenant de l'enfant doit en faire la planification. Nous avons questionné les parents d'accueil sur ce sujet afin d'explorer la nature de leur implication. Différents aspects ont été abordés. Il a été question de l'horaire des visites supervisées, du transport de l'enfant et du choix du lieu et/ou des activités en lien avec ces visites. Les parents

d'accueil se sont aussi prononcés sur les facteurs qui influencent leur niveau d'implication. De plus, ils ont été invités à formuler des recommandations pour améliorer la planification des visites supervisées.

4.2.1 L'implication des parents d'accueil dans la planification des visites supervisées

La planification des visites supervisées a différentes composantes auxquelles l'intervenant responsable du suivi de l'enfant doit veiller : l'horaire des visites supervisées, le transport de l'enfant, le choix du lieu et/ou des activités. Tous ces aspects ont été explorés avec les parents d'accueil dans le cadre de l'entrevue.

L'horaire

La planification des visites supervisées inclut notamment l'élaboration d'un calendrier de contacts. Le degré d'implication des parents d'accueil, par rapport à la confection de cet horaire, est variable. La moitié des parents d'accueil mentionnent être consultés par l'intervenant de l'enfant tandis que l'autre moitié se fait imposer un calendrier. Ceux qui sont impliqués dans la confection de l'horaire rapportent que l'intervenant leur propose des dates en tenant compte de la fréquence des visites supervisées. La planification du calendrier se fait pour une période qui s'échelonne sur quelques semaines à plusieurs mois. Une minorité de parents d'accueil prennent les devants et annoncent en avance leurs non-disponibilités à l'intervenant afin que celles-ci soient prises en considération dans la planification de l'horaire des visites supervisées.

Une fois le début de l'été, je m'assois avec tout le monde chacun leur tour les intervenants. Pis je leur dis ça c'est mes semaines de vacances, ça c'est les semaines où les enfants ont des activités parce que moi y font partie des scouts. Y partent des semaines entières. Au travers de ça, il est supposé avoir des visites ces semaines-là. Je peux pas changer les dates. Les scouts, c'est planifié un an à l'avance. Fac arrangez-vous pour que les visites [n'aient] pas lieu ou soient déplacées. (Participante 6)

L'arrimage entre l'horaire des visites supervisées et l'organisation familiale du milieu d'accueil est un enjeu important pour bon nombre de familles d'accueil. « Je suis 100% pour les visites, mais à travers mon agenda », affirme une mère d'accueil. Pour une bonne planification, il

faut tenir compte du calendrier scolaire, des activités et rendez-vous de l'enfant, mais aussi de tout ce qui concerne l'agenda du parent d'accueil. Lorsque d'autres enfants sont hébergés au sein du milieu d'accueil, cela peut ajouter une complexité à l'organisation familiale. Quelques parents d'accueil ont souligné avoir une bonne entente avec l'intervenant de l'enfant concernant la planification de l'horaire des visites supervisées. Une minorité de familles d'accueil considèrent être celles qui détiennent « le mot final » dans l'élaboration du calendrier (Participante 3). Elles se sentent bien à l'aise de dire à l'intervenant lorsqu'une date proposée pour une visite supervisée entre en conflit avec leur organisation familiale. Une mère d'accueil est catégorique, les activités familiales prévues dans son milieu ont préséance sur l'horaire des visites supervisées :

On a un calendrier qui nous est remis pis si jamais y'a quelque chose que je vois qui fait pas, moi je vais le dire là. Mettons qu'elle met l'été une visite les vendredis pis nous autres on a planifié d'aller aux glissades d'eau. Ben je m'excuse, mais moi la petite va venir aux glissades d'eau, c'est une sortie familiale. (...) des activités familiales c'est pas touche. (Participante 8)

Pour les parents d'accueil qui se font imposer un calendrier de contacts par l'intervenant, le fait de devoir continuellement s'adapter à l'horaire des visites supervisées est une source d'insatisfaction importante. Des parents d'accueil s'empêchent de faire certaines activités ou des sorties, car l'enfant doit être disponible pour se rendre à sa visite supervisée. L'extrait suivant traduit bien cette réalité :

C'est de l'organisation familiale comme la semaine passée on était en vacances, mais mardi il avait une visite là. Fac on ne va pas nulle part. On reste à la maison, parce que y'avait pas le choix. Fac c'est sûr qu'on n'a pas fait d'activité cette journée-là. C'est ça, il [l'enfant] est allé à sa visite. (Participant 2)

Même si la plupart des parents d'accueil sont informés quelques mois à l'avance du calendrier de visites, il n'en demeure pas moins que cela représente « un casse-tête » pour eux d'adapter leur horaire familial à celui des visites supervisées (Participant 2). Ils auraient apprécié être consultés sur l'horaire de ces visites afin d'éviter de bouleverser leur quotidien. « S'il y a des tournois ou il y a des activités extérieures ou que nous on avait planifié quelque chose, ben là faut tout chambouler ça, s'il y a une visite cette journée-là », relate un père d'accueil. Bien qu'elle déplore l'imposition d'un calendrier de contacts, une mère d'accueil mentionne faire tout en son

pouvoir pour ne pas déplacer la visite supervisée. Respecter l'horaire déterminé par l'intervenant est sa priorité puisqu'elle s'accroche à l'idée que « c'est le seul moyen que l'enfant [puisse] voir ses parents ».

Le transport de l'enfant

Afin de s'assurer que l'enfant se présente à sa visite supervisée, l'intervenant doit convenir des arrangements pour son transport. Certains parents d'accueil se portent volontaires pour le faire tandis que d'autres se le font imposer. Quelques enfants sont amenés à leurs visites supervisées par un transporteur bénévole. C'est l'intervenant qui en fait la demande. Il doit notamment s'informer auprès de la famille d'accueil du lieu de départ de l'enfant (ex. école, garderie, milieu d'accueil).

Lorsque les arrangements pris initialement pour l'enfant ne tiennent plus, les parents d'accueil se font imposer de faire le transport. Ces familles d'accueil déplorent le caractère imprévisible de ces décisions imposées par l'intervenant. Une mère d'accueil raconte l'expérience de son conjoint : « Les enfants ont été en visite pis oups tout d'un coup y'avait pu de transporteur, y'a fallu qui parte d'ici pis y'alle les chercher à Montréal. » (Participante 8) Se faire imposer de faire le transport de l'enfant vient déranger le quotidien de la famille d'accueil. Bien qu'une mère d'accueil trouve louable la position de l'intervenant à l'effet que l'enfant soit transporté par une personne qui lui est significative, elle dénonce tout de même que cette responsabilité lui incombe. « J'ai dû laisser mon travail pour aller chercher l'enfant, plus d'une fois », déplore-t-elle.

À l'opposé, pour certains parents d'accueil, faire le transport de l'enfant est perçu comme un choix personnel. Ils ne ressentent aucune pression de la part de l'intervenant. « Des fois on le fait [le transport], des fois on ne le fait pas. C'est à notre discrétion qu'ils disent. Parfait ! On y va avec notre discrétion », rapporte une famille d'accueil. Différentes raisons motivent les parents d'accueil à assumer le transport de l'enfant pour ses visites supervisées : vouloir offrir son aide à l'intervenant pour éviter qu'il ne se tracasse avec une recherche de transporteur bénévole, éviter à l'enfant d'être transporté par un inconnu ou démontrer son appui à l'enfant par rapport au fait qu'il entretienne des contacts avec ses parents d'origine.

Le choix du lieu et/ou d'activité

Bien qu'elles soient affiliées aux services de la protection de la jeunesse de la région de Montréal, la majorité des familles d'accueil qui ont participé à cette recherche (n=7) demeurent à l'extérieur de ce territoire. Demeurer à l'extérieur de Montréal allonge le temps de déplacement de l'enfant pour se rendre à sa visite supervisée, ce pourquoi la question du choix du lieu a été explorée avec les parents d'accueil. Une seule mère d'accueil a mentionné être consultée par rapport à ce sujet. Elle souligne que son opinion est prise en compte, notamment parce que c'est elle qui assume le transport de l'enfant pour sa visite supervisée. De plus, il lui arrive d'être sollicitée pour faire des propositions d'activités qui peuvent se dérouler durant la visite :

Souvent, ils vont chercher une activité à faire. Ben ils vont nous consulter [et] dire : "Ah la maman voudrait faire une activité. Avez-vous des idées de ce qu'il aime, [ce] qui pourrait lui plaire ?" (Participante 3)

Par ailleurs, une minorité de parents d'accueil ont exprimé se sentir peu concernés par le lieu où se déroule les visites supervisées. « Que je sache que c'est où pour nous ça ne change pas grand-chose dans le fond parce qu'on n'est pas là », souligne une mère d'accueil. Il est à noter que ces parents d'accueil n'assument pas le transport de l'enfant pour ses visites supervisées. Il est effectué par un transporteur bénévole.

4.2.2 Les facteurs influençant le niveau d'implication des familles d'accueil

Différents facteurs influencent l'implication des parents d'accueil dans la planification des visites supervisées. Les participants ont parlé du travail de l'intervenant; du nombre d'enfants qu'ils ont à leur charge; de la priorité donnée à la famille d'origine; des enjeux bureaucratiques ou juridiques et des enjeux reliés au transport. Les familles d'accueil ont aussi offert des suggestions pour améliorer la planification des visites supervisées.

Le travail de l'intervenant

La moitié des parents d'accueil rapportent que leur niveau d'implication varie en fonction de l'intervenant avec qui ils travaillent. Lorsque l'intervenant est surchargé, il aura moins tendance

à les impliquer dans la planification des visites supervisées. L'intervenant va établir le calendrier des visites en fonction de son agenda. Une mère d'accueil explique que plus la fréquence des visites supervisées est élevée, moins l'intervenant la consultera :

Moi j'en ai une [intervenante] qui me consulte à toutes les fois, mais c'est une fois par mois. C'est pas très exigeant, une fois par mois. Mais quand c'est des visites régulières avec le père et la mère, une fois par semaine c'est là y [les intervenants] nous consulteront pas parce que là c'est trop compliqué d'arrimer. Fac là nous autres on va devoir se conformer. (Participante 8)

Par ailleurs, la moitié des parents d'accueil ont confié avoir l'impression de ne pas avoir leur mot à dire dans la planification des visites supervisées. Certains sont d'avis que c'est une responsabilité qui n'est pas de leur ressort, que la planification des visites supervisées concerne seulement l'intervenant. « J'ai comme entre guillemets pas affaire là-dedans [...] Ben moi mon rôle c'est plus de préparer l'enfant pis de l'accueillir après les visites supervisées pis de voir comment y se comporte avant et après les visites », souligne une mère d'accueil. Une minorité de parents d'accueil croient que c'est parce qu'ils ne sont pas présents durant les visites supervisées, qu'ils ne sont pas consultés pour leur planification. À cet effet, une mère d'accueil formule peu d'espoir que cela change et qu'elle finisse par être consultée par l'intervenant pour la planification des visites supervisées : « On n'est pas là [durant la visite supervisée]. Fac pourquoi qui nous demanderait ? Ça toujours été de même fac ça va rester de même. » (Participante 8)

D'autre part, la communication avec l'intervenant est un enjeu important dans la planification des visites supervisées. Quelques familles d'accueil dénoncent l'attitude que l'intervenant a envers eux. Un père d'accueil déplore le fait qu'il n'y ait pas de place au dialogue. Il confie avoir été « mis au pied du mur » par un intervenant (Participant 7). Ce dernier s'est montré intransigent envers lui concernant l'horaire de la visite supervisée et il s'est fait dire par l'intervenant : « Ben ça va être ça. Vous vous assurez juste que l'enfant soit disponible cette journée-là. » Cet exemple rejoint les propos d'un autre parent d'accueil qui déplore qu'il n'y ait pas de travail d'équipe qui s'effectue avec l'intervenant par rapport à la planification des visites supervisées.

Le nombre d'enfants à la charge de la famille d'accueil

Quelques familles d'accueil ont mentionné que le nombre d'enfants qu'elles ont à leur charge influence leur niveau d'implication dans la planification des visites supervisées. Plus elles ont d'enfants sous leur responsabilité, plus leur organisation familiale est complexe. Une mère d'accueil s'est confiée sur ce sujet :

Si j'avais juste un enfant d'accueil pis ça serait tout, ben là ça me dérangerait pas. Je m'arrangerais pour magasiner dans le coin ou faire quelque chose, mais avec l'horaire des autres y'ont toutes des cours de ci pis des cours de ça. C'est pas toujours évident de trouver une journée où y'a pas de soccer, pas de gymnastique, pas de rien. (Participante 3)

Ces familles d'accueil s'impliquent davantage dans la planification des visites supervisées pour s'assurer que leurs non-disponibilités soient respectées. Pour celles qui ont plusieurs enfants à leur charge, ne pas être consultées pour l'élaboration de l'horaire des visites supervisées serait un irritant majeur. À l'opposé, une mère d'accueil qui s'occupe d'un seul enfant mentionne être à l'aise de ne pas être consultée par rapport au calendrier de contacts : « Moi j'ai pas dix enfants, j'en ai juste un là [...] je vais à l'horaire qui me prépare. » (Participante 1)

La priorité donnée à la famille d'origine

Lorsqu'il est question de la planification du calendrier de contacts, la majorité des parents d'accueil sont d'avis que la priorité est donnée à la famille d'origine. Plusieurs ont l'impression que les besoins de l'enfant sont mis de côté au détriment de l'agenda des parents d'origine. L'extrait suivant illustre bien ce propos :

Ben j'ai vécu des situations où on m'obligeait une plage horaire parce que c'était la seule des parents [...] Je sais que les parents ont des horaires, mais des fois on m'a obligé des plages horaires en plein milieu de la sieste de l'enfant qui avait mettons un an et demi alors qu'on sait qu'à cet âge-là, c'est super important la routine. (Participante 3)

Plusieurs familles d'accueil ont demandé à l'intervenant de modifier le calendrier de visites supervisées pour s'adapter davantage à la routine de l'enfant, ce qui ne leur a pas été accordé. Elles se font souvent répondre par l'intervenant que le parent d'origine n'est pas disponible, notamment à cause de son travail. À l'inverse, lorsque la famille d'accueil évoque que l'enfant a une activité prévue, la visite supervisée est tout de même fixée à ce moment. « Si lui c'est la journée qu'il fait

une sortie avec la garderie, ben c'est ben de valeur mais y va voir sa [famille] cette journée-là. T'es en sortie avec la garderie, tant pis pour lui », déplore une mère d'accueil.

Lorsqu'il a été demandé aux parents d'accueil de formuler des propositions pour améliorer la planification des visites supervisées, la majorité d'entre eux (n=7) ont suggéré de les impliquer davantage aux prises de décisions et de mettre l'enfant au cœur de la planification. L'imposition de certains aspects reliés à la planification est dérangeante non seulement pour les parents d'accueil, mais aussi pour l'enfant. « On a même des garderies qui ne voulaient pas le prendre justement à cause des visites parce qu'elles ne voulaient pas que cela casse la routine, la journée », rapporte un père d'accueil. Les parents d'accueil croient qu'être davantage impliqués dans la planification des visites supervisées faciliterait leur organisation familiale. De plus, les parents d'accueil considèrent être les mieux placés pour porter la voix de l'enfant. Les propositions qu'ils font à l'intervenant sont centrées sur son bien-être et visent à répondre à ses besoins. Un père d'accueil témoigne en ce sens : « Je pense que pour lui ce n'est peut-être pas la bonne journée, la bonne façon de faire. Pas qui ne devrait pas voir sa famille, mais on pourrais-tu le faire autrement ? » (Participant 2) Cela rejoint les propos de deux mères d'accueil qui affirment que même si au sein de la protection de la jeunesse elles ne détiennent pas de titre de spécialistes, elles considèrent détenir tout de même une certaine expertise. Elles expliquent être celles qui connaissent le mieux l'enfant. Les extraits suivants illustrent leur propos : « Écoutez les familles [d'accueil]. On vit avec ces enfants-là, on sait comment ils réagissent. » (Participant 6); « Qui de mieux placé que nous pour connaître les besoins [de l'enfant] quand ça fait 2, 3, 7 pis 10 ans que tu les as ? Y'a personne d'autre qui connaît plus cet enfant que moi là, même pas sa mère. » (Participant 8) Quelques familles d'accueil ont aussi mentionné que les enfants plus vieux devraient être davantage impliqués dans la planification des visites supervisées. Les enfants ont « le droit d'être écoutés et entendus » sur ce qu'ils souhaitent pour leurs visites (Participant 8).

Mettre l'enfant au cœur de la planification des visites supervisées c'est aussi pour certaines familles faire le bon choix de lieu. Trouver un lieu à proximité du milieu d'accueil permettrait à l'enfant de passer moins de temps dans le transport. « Les petits y partent ici, s'en vont à Montréal. Y font une visite de deux heures pis y reviennent. Y'ont fait deux heures et demie, trois heures de route dans le trafic pour deux heures de visites », dénonce une mère d'accueil. De plus, une

minorité de parents d'accueil remet en question le choix de donner le mandat de supervision à un intervenant d'un centre de supervision de droits d'accès, d'un établissement carcéral ou encore d'un centre de désintoxication. « C'est pas des intervenants du Centre jeunesse déjà en partant là. Pis eux ils offrent une supervision si on veut, sauf que c'est pas vargeux, la supervision est pas top », affirme une mère d'accueil. Ces parents d'accueil sont d'avis que l'enfant devrait être supervisé par une personne qui lui est significative. Ils dénoncent le fait que les intervenants des autres milieux « ne connaissent pas [l'enfant], qu'ils n'ont aucune affinité, qu'ils ne connaissent pas les parents » (Participante 3).

Les enjeux bureaucratiques ou judiciaires

Au-delà du travail de l'intervenant, il y a des enjeux judiciaires ou bureaucratiques qui entrent en ligne de compte dans la planification des visites supervisées. Quelques familles d'accueil ont mentionné que l'ordonnance pose parfois problème. Certains juges sont trop spécifiques dans leurs directives par rapport aux modalités des visites supervisées. « Si le juge a vraiment spécifié un jeudi sur deux, t'as pas le choix. Ça va être un jeudi », illustre une mère d'accueil. Ainsi, lorsque les parents d'accueil proposent à l'intervenant de faire des modifications au calendrier de visites, cela est refusé. Cela génère chez certaines familles d'accueil un sentiment de ne pas être entendues : « Souvent, c'est des ordonnances fac on n'est pas écouté. » (Participante 8) Une minorité de familles d'accueil sont au courant des détails de l'ordonnance qui concernent les visites supervisées. Une mère d'accueil a rapporté que la confidentialité est un frein à la transmission d'informations. Comme piste d'amélioration, un parent d'accueil suggère qu'un minimum d'information sur l'ordonnance soit transmis à la famille d'accueil lorsque celle-ci accepte d'accueillir un enfant. Avec l'information en main, les parents d'accueil seront en mesure de mieux évaluer si dans « [leur] réalité au quotidien, c'est faisable » d'accueillir l'enfant (Participante 6).

Par ailleurs, quelques parents d'accueil ont dénoncé des enjeux bureaucratiques qui entravent la planification des visites supervisées. La difficulté pour l'intervenant de réserver des salles et les plages horaires limitées pour les visites supervisées sont des irritants. Les familles d'accueil se font ainsi refuser des propositions de modifications au calendrier de visites pour ces raisons. Un couple de parents d'accueil témoigne de leur insatisfaction : « C'est même pas de la

faute des intervenants. Des fois, c'est une question d'horaire, de cédule, de système, le système de comment s'est fait. » (Participants 2H-F) Ce couple aimerait qu'il y ait un plus grand choix de plages horaires pour les visites supervisées, notamment que des visites puissent se faire les fins de semaine. Cela rejoint les propos d'un autre père d'accueil qui déplore qu'un enfant manque trop l'école à cause des visites supervisées. Avoir accès à plus de locaux est une autre suggestion d'amélioration à apporter pour une meilleure planification. Cela permettrait une plus grande souplesse dans les heures pour tenir les visites supervisées.

Les enjeux reliés au transport

Les difficultés reliées au transport sont des sujets souvent évoqués par les parents d'accueil. Il arrive que l'intervenant ait pris tous les arrangements nécessaires pour le transport de l'enfant, mais qu'à la dernière minute, le transporteur bénévole ne se présente pas, sans que la famille d'accueil en connaisse la raison. Une mère d'accueil partage son expérience :

Ce qui va mal c'est quand que tu dis à ton jeune quand tu le débarques à l'école le matin : "C'est pas moi qui vient te chercher ce soir, c'est un bénévole." Et là, il attend. La cloche sonne pis le bénévole est supposé être là, mais le bénévole n'arrive pas. (Participante 6)

D'autres fois, l'établissement ne parvient tout simplement pas à trouver un transporteur bénévole disponible pour effectuer le trajet, et ce, même si la demande de transport a été faite par l'intervenant plusieurs semaines à l'avance. C'est dans ces contextes que plusieurs familles d'accueil se font imposer de faire le transport de l'enfant pour sa visite supervisée. Lorsqu'eux-mêmes ne sont pas disponibles pour transporter l'enfant, certains parents d'accueil prennent des arrangements avec des gens de leur entourage afin qu'ils leur viennent en aide.

Bon nombre de parents d'accueil croient qu'il y a lieu d'uniformiser la pratique concernant le recours à des transporteurs bénévoles. Tout d'abord, le transporteur bénévole devrait systématiquement appeler les familles d'accueil pour confirmer sa venue. « Y ne téléphone pas tout le temps là. Des fois, tu ne le sais pas pis tout à coup il arrive. Pis des fois, il n'arrive pas. Ça devrait être amélioré », dénonce une mère d'accueil. Un couple de parents d'accueil aimerait pouvoir échanger par téléphone avec le transporteur afin de l'aviser lorsque l'enfant est plus réactif avant sa visite supervisée. Rendre le service de transport plus fiable est une autre amélioration

souhaitable. Un père d'accueil rapporte que faute de transporteur disponible et de solutions pour pallier ce manque, il est arrivé que des visites supervisées soient annulées à la dernière minute. Il est à noter qu'une minorité de parents d'accueil ont mentionné ne pas conduire. Par conséquent, si le transporteur bénévole ne vient pas, l'enfant ne peut se présenter à la visite, puisque le parent d'accueil n'est pas en mesure de le transporter. Non seulement le transporteur bénévole devrait être assidu pour venir chercher l'enfant, mais il devrait également avoir l'équipement nécessaire pour le transporter en toute sécurité. Dans l'extrait suivant, une mère d'accueil fait part de ses inquiétudes concernant le service de transport bénévole :

Un moment donné, j'ai appelé mon intervenant. J'ai dit: "Écoute ça fait trois fois que le transport bénévole vient pis y'a pas de banc d'auto adapté. Y le met dans un banc d'auto qui n'a aucun sens [pour] son âge pis qui n'est pas sécuritaire pour cinq cents. En avez-vous parce que je vais vous en achetez un. Cadeau de Noël ! Je vais vous acheter un beau banc d'auto flambant neuf pis vous vous le passerez parce que là ça n'a pas de sens." (Participante 3)

De plus, dans la mesure du possible, il serait souhaitable que l'enfant soit transporté par le même bénévole d'une visite à l'autre. Un couple de parents d'accueil souligne que l'enfant qu'ils accueillent manque de frontières. Il croit que le fait de changer fréquemment de transporteur bénévole ait pu contribuer à cela :

Il colle n'importe quel monsieur, n'importe quelle madame. [...] Je pense que c'est un peu ça les visites supervisées aussi : il est transporté par un peu tout le monde. Ça l'a pas aidé sa cause je pense. Oui, y'a eu beaucoup d'adultes dans sa vie parce que y'a eu bon les familles d'accueil, les travailleurs sociaux, mais en plus le transport bénévole. Je pense ça fait beaucoup d'adultes dans sa vie là, c'est comme un peu *too much*. Fac ça, je pense pas ça l'aide là-dessus. (Participants 2F-H)

4.3 L'accompagnement offert aux enfants en lien avec les visites supervisées

Dans l'entrevue, les parents d'accueil ont été interrogés par rapport à leur rôle d'accompagnement envers l'enfant. Avant de quitter pour sa visite supervisée, l'enfant nécessite une certaine préparation. L'étudiante-chercheuse a demandé aux familles d'accueil en quoi consiste celle-ci. Il a aussi été question du retour de l'enfant après sa visite supervisée. Les parents

d'accueil devaient raconter comment se passent ces retours. Ils ont parlé de ce qu'ils identifient et interprètent comme réaction chez l'enfant. Les familles d'accueil ont aussi abordé le soutien qu'elles offrent à l'enfant à son retour de visite supervisée. Pour terminer ce volet de l'entrevue, il leur a été demandé si elles avaient des propositions pour améliorer leur rôle de soutien envers l'enfant.

4.3.1 Préparer l'enfant avant ses visites supervisées

Tel que demandé dans l'entrevue, les parents d'accueil ont expliqué comment ils préparent l'enfant à ses visites supervisées. Ils ont rapporté une variété de tâches associées à leur rôle d'accompagnement : informer au moment opportun l'enfant de sa visite supervisée; rassurer l'enfant; faire de la prévention auprès de l'enfant; veiller à l'hygiène de l'enfant et à ce qu'il apporte les effets nécessaires.

Informer au moment opportun l'enfant de sa visite supervisée

La majorité des parents d'accueil (n=8) ont comme responsabilité d'informer l'enfant du calendrier de visites supervisées. Puisque chaque enfant réagit différemment à l'annonce de sa visite supervisée, les familles d'accueil choisissent le moment opportun pour l'en informer. Cela varie de quelques jours à l'avance à quelques heures avant la visite supervisée. Certains parents d'accueil disent avoir appris à ne pas informer trop d'avance l'enfant, car il y a souvent des imprévus qui surviennent. La visite supervisée peut alors être déplacée et même parfois annulée. Quelques parents d'accueil font le choix d'aviser l'enfant la veille de la visite supervisée. Ils expliquent que certains enfants sont anxieux ou fébriles à l'approche de leur visite supervisée. Connaître le calendrier de contacts trop à l'avance exacerbe alors leur état. Dans l'extrait suivant, un père d'accueil partage ses observations :

Son anxiété est assez élevée que si tu lui disais comme le mercredi que y'a une visite le samedi, le mal de ventre lui prenait. Ça s'intensifiait au point où est-ce que le samedi [il disait] : "non, j'y vais pas". (Participant 4)

D'autres familles d'accueil font le choix d'aviser l'enfant seulement la journée même, car il a trop de difficulté à composer avec le fait que sa visite supervisée approche. « On y dit pas la

veille parce que si on lui dit la veille, y se lève dans la nuit. Ça le trouble. Y'é tout croche », souligne un couple de parents d'accueil.

Pour une minorité de parents d'accueil, il est important que l'enfant sache un peu en avance le moment de sa visite, car ils croient que cela permet une forme de préparation mentale pour l'enfant. Les extraits suivants illustrent leur position : « Qui le sache à l'avance, qui le sache qui s'en va. On les prépare mentalement, si on veut, qu'ils ont une visite pour qu'ils soient prêts » (Participants 7F-H); « Tu vas aller faire un pique-nique, jouer aux jeux d'eau pis telle personne va être là. Fac pour lui c'est plus facile de se préparer mentalement » (Participante 3). Trouver l'équilibre dans le délai de l'annonce à l'enfant est un défi pour les parents d'accueil. Une mère d'accueil souligne l'importance de s'adapter aux besoins de l'enfant : « Je pense qu'il n'y a pas de miracle, c'est vraiment juste de l'écoute pis de l'adaptation par rapport à chaque jeune pis même chaque visite est différente. » (Participante 3)

Rassurer l'enfant

Quelques parents d'accueil ont mentionné que la préparation de l'enfant va au-delà de simplement l'informer de sa visite supervisée. Compte tenu de l'anxiété manifestée par certains enfants, les familles d'accueil prennent un temps pour discuter avec eux et les rassurer. Une minorité de parents d'accueil vont jusqu'à mettre en place un rituel pour sécuriser l'enfant. Dans l'extrait suivant, une mère d'accueil explique ce qu'elle a mis en place pour rassurer l'enfant :

Mon tout-petit l'a nommé. J'étais contente. Il a réussi à le nommer. Quand il allait voir le parent, il était super content, mais il était très anxieux de pas revenir. C'est quelque chose que j'ai travaillé très fort. Je lui ai donné un objet significatif entre moi pis lui. "Faut tu me le ramène hein. Tantôt tu me le redonneras, ok ?" Hé mon Dieu, y le sait qu'il va revenir, y'a de quoi qui faut qui me donne. (Participante 9)

D'autres parents d'accueil sont d'avis que c'est plutôt le maintien de la routine habituelle de l'enfant qui est sécurisant. Une mère d'accueil partage son opinion sur le sujet : « Je pense faut vraiment être plus à l'écoute, y faire savoir que peu importe ce qui va se passer nous y va avoir un retour après pis que nous on va être là. Pis on va faire la même routine ce soir pis ça va le rassurer. » (Participante 3)

Faire de la prévention auprès de l'enfant

Quelques parents saisissent le moment de la préparation de l'enfant afin de faire un rappel sur les comportements qui sont attendus de lui durant sa visite supervisée. En effet, il arrive que l'enfant adopte de mauvais comportements durant son contact avec son parent. Afin que la visite supervisée se déroule de façon agréable, les familles d'accueil font de la prévention auprès de l'enfant avant son départ. L'extrait suivant illustre ce propos :

Je vais travailler beaucoup sur le positif pis essayer de mettre en place [de] faire attention à ses petits frères. J'y dis tout le temps : "Quand tu vas arriver en visite, t'es le grand frère. Faut que [tu] donnes l'exemple." (Participante 6)

Veiller à l'hygiène de l'enfant et à ce qu'il apporte les effets nécessaires

Veiller à l'hygiène de l'enfant et s'assurer qu'il apporte les effets nécessaires font partie de la préparation à faire avant la visite supervisée. Quelques familles d'accueil ont mentionné qu'elles portent une attention plus particulière à l'hygiène de l'enfant avant qu'il ne quitte pour sa visite. Elles veillent à ce que l'enfant soit à son meilleur, qu'il ait une apparence soignée. Pour une mère d'accueil, c'est une bonne façon de mettre l'enfant de bonne humeur pour sa visite supervisée : « Tu sens bon, t'es beau vient-en. Je trouve ça le fun parce qu'ils partent dans une joie. Je veux leur enlever leur lourdeur. » (Participante 9)

Par ailleurs, en fonction de l'âge de l'enfant, les parents d'accueil s'assurent aussi que l'enfant apporte tous les effets nécessaires. Pour les plus jeunes, biberons, couches, vêtements de rechange et produits d'hygiène sont de mises. Lorsque les familles d'accueil sont informées en avance des activités qui se tiendront durant la visite, elles peuvent ajuster les préparatifs de l'enfant en conséquence : « Quelle activité qu'il va faire ? Est-ce que je prévois un lunch ? Est-ce que je prévois une serviette, un maillot de bain, etc. » (Participante 3) De plus, certaines familles d'accueil veillent à ce que l'enfant apporte à sa visite supervisée un cadeau ou une petite attention à l'intention de ses parents d'origine. Dans les extraits suivants, deux mères d'accueil expliquent ce qu'elles préparent : « On met soit les cadeaux qu'on a fait, les dessins qu'elle a fait, des résultats pis y'amène ça à maman. » (Participante 8); « On achète jamais, mais s'il faut oui là, mais je veux dire en moyenne. En gros, on fait des choses. Mes enfants y'aiment tous faire de la nourriture pis

moi aussi. Donc on fait quelque chose pour eux [les parents d'origine] pis on amène.»
(Participante 9)

4.3.2 Identifier et interpréter les réactions de l'enfant

Il a été demandé aux familles d'accueil de parler des réactions de l'enfant à son retour des visites supervisées. Quelques parents d'accueil ont abordé leurs difficultés à déceler et à décoder les réactions de l'enfant. Il a aussi été question des comportements et de l'humeur de l'enfant, du sommeil et de l'alimentation.

Difficulté à déceler et à décoder les réactions de l'enfant

Quelques familles d'accueil ont confié trouver difficile de décoder les réactions de l'enfant lorsqu'il revient de ses visites supervisées. Un couple de parents d'accueil a révélé avoir de la « difficulté à comprendre l'enfant » et attribue cela à leur manque d'expérience (Participants 2H-F). Au moment de l'entrevue, cela faisait moins de six mois que ce couple avait débuté dans les services de la protection de la jeunesse. Par ailleurs, une minorité de parents d'accueil ont mentionné qu'il était plus difficile d'identifier et d'interpréter les réactions des tout-petits. Cette même difficulté est présente lorsque l'enfant parle peu ou pas du tout, tel que le démontre l'extrait suivant :

C'est pas facile parce qui s'exprime pas, y [l'enfant] va le faire par des gestes. Y faut tout remarquer comment y se comporte pour essayer de trouver c'est quoi qui a été le déclencheur de son comportement. Si y nous disait clairement ben ça serait plus facile. (Participante 1)

Comportements et humeur de l'enfant

Les parents d'accueil ont rapporté un large spectre de comportements et d'émotions observés chez l'enfant à son retour de visites supervisées. Selon quelques familles d'accueil, lorsque la visite supervisée a été positive, l'enfant va être de bonne humeur à son retour. Il va continuer sa journée sans perturbation. « Y'a pas de coupure. Tu comprends. Y'a comme une liaison. Quand qu'elle arrive ici, elle veut poursuivre ce qu'elle fait », explique une mère d'accueil. Pour les enfants en âge de parler, ils vont à leur retour raconter comment s'est déroulée leur visite, ce qu'ils ont fait avec leurs parents d'origine. Une minorité de parents d'accueil ont rapporté que l'enfant est moins dans l'opposition, l'agressivité ou l'agitation à son retour de visite supervisée.

Ces familles d'accueil interprètent ces réactions comme un signe que la visite a été positive pour l'enfant, qu'elle a eu un effet apaisant sur lui. Dans l'extrait suivant, un parent d'accueil partage ses observations :

J'ai eu un enfant qui est parti en novembre. Lui, quand il n'avait pas de visites pendant un long moment il ne se sentait pas bien, en dirait qu'il manquait quelque chose. On le voyait dans son comportement. Il était plus agité. Quand il avait une visite on dirait que ça l'apaisait. Y'avait ce besoin-là d'être en contact. (Participante 3)

Plusieurs familles d'accueil se fient au langage corporel de l'enfant pour déterminer si la visite supervisée a été positive ou plus difficile pour lui. « L'enfant va revenir de sa visite pis juste au regard, juste [à] son comportement on le sait que y'a quelque chose qui ne marche pas », explique un père d'accueil. Bon nombre de familles d'accueil ont rapporté que l'enfant fait des crises à son retour de visites supervisées. Être brusque, pleurer, crier, lancer des objets, s'opposer à faire sa routine ne sont que quelques exemples de comportements observés chez l'enfant. Ces familles d'accueil sont d'avis que c'est à travers ces comportements difficiles que certains enfants expriment leur colère, leur tristesse ou leur déception face à leur visite supervisée. Les perturbations de comportements ou de l'humeur chez l'enfant sont interprétées par les familles d'accueil comme des signes que la visite supervisée a été plus difficile pour l'enfant. « J'en ai qui sorte en braillant, en criant, en s'opposant, y ne veulent pas se faire toucher ou y veulent sortir tout seul [du véhicule]. Là, on le sait que ça pas bien été », explique une mère d'accueil. Par ailleurs, quelques familles d'accueil ont rapporté que certains enfants vont être plus inhibés. Ils vont afficher une mine déprimée, chercher à s'isoler ou refuser de parler de leurs visites supervisées.

Sommeil

Près de la moitié des parents d'accueil ont observé des perturbations du sommeil chez l'enfant à la suite de ses visites supervisées. Certains enfants vont avoir de la difficulté à s'endormir le soir tandis que d'autres vont tout simplement rester éveillés toute la nuit. Pour ceux qui parviennent à dormir, il arrive que leur sommeil soit agité, qu'il soit ponctué de cauchemars ou de terreurs nocturnes. Quelques familles d'accueil ont rapporté que des enfants vont vivre des périodes d'énurésie, et ce, même s'ils ont acquis la propreté depuis un certain temps. Un père d'accueil partage ses observations : « C'est un petit garçon qui dort toutes ses nuits, il dort 12

heures. Il est propre, il ne fait pas pipi au lit dans la nuit, sauf les journées de visite. Dans la nuit d'après, souvent c'est difficile. » (Participant 2)

Alimentation

Une minorité de parents d'accueil ont mentionné qu'au retour de sa visite supervisée, l'enfant présente des perturbations au niveau de l'alimentation. Vomissement, diarrhée, constipation, refus de s'alimenter sont des signes observés par ces parents d'accueil. Certains parents d'accueil se montrent critiques face à ce que les parents d'origine donnent à manger à l'enfant durant les visites supervisées :

L'enfant revient pis y'a plein de cochonneries, plein de bonbons, des grosses bouteilles de jus, mais peux-tu y dire qu'ils fassent autre chose que d'y ramener des chips, des chocolats pis des bonbons. Son petit estomac qui buvait de la liqueur à 6h du matin-là, ben ça fait un an qui se nourrit. Son petit estomac est pu habitué d'avoir des affaires de même. Fac les enfants arrivent ici pis ça vomit partout. (Participants 8H-F)

Une autre mère d'accueil attribue les perturbations observées chez l'enfant au stress relié aux visites supervisées. « Je n'aurais jamais cru qu'un bébé de neuf mois pourrait vomir pendant 12 heures de temps après une visite juste parce qu'il est stressé ou bien être constipé à aller à l'hôpital », confie-t-elle.

4.3.3 Soutenir l'enfant lors de son retour de ses visites supervisées

Les parents d'accueil ont été invités à discuter du soutien qu'ils offrent à l'enfant à son retour de visites supervisées. Divers moyens sont utilisés par les familles d'accueil : discuter avec l'enfant; lui offrir une plus grande attention; trouver des moyens pour l'apaiser ou lui changer les idées; faire un compte-rendu des réactions de l'enfant à l'intervenant ou devant le tribunal.

Discuter avec l'enfant

L'ensemble des familles d'accueil prennent un temps avec l'enfant à son retour de visite supervisée afin de discuter avec lui. Les parents d'accueil questionnent l'enfant sur comment s'est passé sa visite, sur ce qu'il a aimé et ce qu'il a moins aimé. Ils se montrent respectueux des limites

de l'enfant et évitent de se montrer insistants ou intrusifs envers lui. Un père d'accueil explique l'approche qu'il adopte avec l'enfant :

On lui tord jamais un bras, mais on est toujours là pour lui s'il veut discuter, s'il veut parler. C'est sur y'a 4 ans et demi donc on essaie de pas trop le pousser. On s'assoit avec lui quelques minutes, mais on ne pousse pas. S'il ne veut pas parler, c'est correct. On en parlera une autre journée si tu veux en parler. (Participant 2)

Pour certaines familles d'accueil, prendre un temps pour échanger avec l'enfant permet de désamorcer les situations qu'il a pu vivre plus difficilement lors de sa visite supervisée. Elles prennent soin d'adapter leur discours en fonction de l'âge de l'enfant. Dans l'extrait suivant, un père d'accueil explique le type d'intervention qu'il fait avec l'enfant à son retour de visite supervisée :

On y explique que c'est pas de sa faute à lui si papa ou si maman t'a dit quelque chose, c'est pas toi là, c'est pas de ta faute. Faut pas tu prennes ça personnel. Puis, on essaie de le reconforter du mieux qu'on peut. (Participant 4)

Quelques parents d'accueil ont souligné que ce temps de discussion avec l'enfant a pour but de l'aider à verbaliser ses émotions face à sa visite supervisée. Lorsque la visite a été plus difficile pour l'enfant, la famille d'accueil met tout en place pour lui « faciliter la parole » (Participant 7), l'aider à « mettre des mots à ses maux » (Participant 9) et « travailler avec l'enfant pour essayer d'apaiser cette émotion » (Participants 8F-H). Quelques familles d'accueil utilisent le dessin ou le jeu comme médium pour faire parler l'enfant. Malgré ce que certains parents d'accueil tentent de mettre en place pour favoriser les échanges, il arrive que l'enfant ne veuille pas parler et qu'il préfère être dans sa bulle. Les familles d'accueil savent se montrer attentives aux besoins de l'enfant et s'adapter : « J'y laisse son espace parce que juste de revenir pis de faire ses affaires [...] d'assimiler [sa visite supervisée] c'est déjà beaucoup pour lui. » (Participant 3)

Offrir une plus grande attention à l'enfant

La majorité des parents d'accueil interrogés dans le cadre de l'entrevue disent accorder une plus grande attention à l'enfant à son retour de visites supervisées. Pour quelques familles d'accueil, cela signifie d'offrir à l'enfant une approche chaleureuse et bienveillante à son retour. Par exemple, une mère d'accueil explique se tenir volontairement proche de la fenêtre pour attendre le retour de l'enfant : « Je veux qu'elle voie qu'on l'attendait, qu'on avait hâte qu'elle

arrive. » (Participante 8) D'autres parents d'accueil rapportent que c'est l'enfant lui-même qui va rechercher la proximité de l'adulte à son retour de visites supervisées. Deux mères d'accueil partagent sensiblement les mêmes observations : « Elle va vouloir être proche, proche, proche. » (Participante 7); « Quand il revient à la maison, il est après moi beaucoup. Si je le dépose pour faire le souper, il pleure pis là faut je le reprenne. » (Participante 3) C'est pourquoi les familles d'accueil doivent se montrer disponibles pour l'enfant. « Je pense c'est plus un rôle de sécuriser, de leur faire savoir qu'on est là peu importe quelle heure de la nuit », explique une mère d'accueil.

Trouver des moyens pour apaiser ou changer les idées de l'enfant

Mis à part de prendre un temps pour discuter avec l'enfant, quelques parents d'accueil ont rapporté utiliser différents moyens pour apaiser l'enfant. La créativité est de mise. L'important est de répondre aux besoins de l'enfant. Offrir à l'enfant de faire une sieste, de faire une activité qu'il aime ou de manger son repas préféré sont quelques exemples de moyens utilisés par certains parents d'accueil pour apaiser l'enfant ou lui changer les idées. Un père d'accueil explique utiliser l'humour pour apaiser l'enfant lorsqu'il revient de ses visites supervisées : « Je vais faire le clown pis là il va être de bonne humeur, mais il ne parlera pas plus. Au moins s'il va se coucher de bonne humeur, s'il a ri un peu, c'est toujours ben mieux que d'aller se coucher triste. » (Participant 2)

Faire un compte-rendu des réactions de l'enfant à l'intervenant ou devant le tribunal

La moitié des parents d'accueil interrogés dans le cadre de cette recherche sont d'avis que de faire un compte-rendu à l'intervenant sur les réactions de l'enfant à son retour de visites supervisées est une façon de le soutenir. Certaines familles d'accueil le font de leur propre initiative tandis que d'autres le font à la suite d'une demande de l'intervenant. « Rapporter ce que j'ai comme réaction ou ce que j'ai comme observation à la fin après la visite. Je pense que c'est ça mon rôle pour l'instant », explique une mère d'accueil. Lorsque l'enfant a de fortes réactions à son retour, certaines familles d'accueil vont appeler l'intervenant non seulement pour lui faire un compte-rendu des réactions de l'enfant, mais aussi dans l'espoir d'en apprendre davantage sur ce qui s'est passé durant la visite supervisée. À d'autres occasions, ce sont les familles d'accueil qui reçoivent l'appel de l'intervenant qui leur demande comment s'est passé le retour de l'enfant, car il sait que la visite a été plus difficile pour l'enfant. Comme le souligne un parent : « Quand ça va bien, on

n'en entend pas parler, presque pas. Sinon quand ça va moins bien, on en entend parler parce qu'ils veulent avoir un feedback pour le comportement du jeune au retour. » (Participante 7)

Par ailleurs, la moitié des parents d'accueil se sont déjà fait demander de venir témoigner devant le tribunal de leurs observations par rapport aux réactions de l'enfant à son retour des visites supervisées. Plusieurs ont raconté avoir vécu un passage à la cour plutôt difficile. Dans les extraits suivants, les parents d'accueil racontent comment ils ont vécu cette expérience : « C'est pas facile de te retrouver devant monsieur le juge. Même si t'as rien fait, c'est angoissant. » (Participante 8); « La Cour, c'est intimidant. » (Participant 4); « Les avocats sont assez *rough* avec toi pour être sûr que... En tout cas, moi je m'étais fait ramasser. » (Participante 6) Malgré cela, ces familles d'accueil voient leur témoignage à la cour comme un moyen de plus pour aider l'enfant par rapport à ses visites supervisées. Une mère d'accueil raconte son témoignage devant le juge :

J'ai dit que c'était trop pis j'ai demandé au juge de m'aider à l'aider parce que les visites là, y'a besoin d'un break émotionnel [...] On n'allait pas là contre le parent, on allait là pour le petit. (Participante 8)

Être présent lors de l'audience permet aussi aux parents d'accueil d'obtenir de l'information supplémentaire sur les contacts familiaux. Cela est pertinent pour offrir un meilleur soutien à l'enfant. L'extrait suivant illustre ce propos :

Je n'en manquerais pas un [passage devant le tribunal] parce que c'est utile. Y'a des choses qui sont utiles à savoir du genre mettons moi ce qui se passe dans les visites [...] c'est dévoilé au tribunal, mais si tu n'y vas pas, tu ne le sais pas. Fac moi je veux voir, je veux entendre parce que c'est moi qui travaille ici avec eux autres. (Participante 8)

4.3.4 Pistes d'amélioration reliées au soutien offert à l'enfant

Pour conclure ce thème, il a été demandé aux familles d'accueil si elles avaient des propositions à formuler pour améliorer le soutien offert à l'enfant. Elles ont exprimé un besoin de formation ou de coaching pour les familles d'accueil. Elles ont parlé de l'utilité de recevoir de l'intervenant un compte-rendu de la visite supervisée et ont aussi exprimé le souhait que l'intervenant assure un meilleur suivi de la situation de l'enfant.

Besoin de formation ou de coaching pour les familles d'accueil

Près de la moitié des parents d'accueil croient que de recevoir une formation ou du coaching les aiderait à mieux soutenir l'enfant à son retour de visites supervisées. D'ailleurs, deux familles d'accueil ont ouvertement exprimé leur grande difficulté à soutenir l'enfant à son retour de ses visites supervisées. « On a beaucoup de points d'interrogation honnêtement. [...] on fait ce qu'on peut, on donne ce qu'on peut comme accompagnement », confie un couple de parents d'accueil. Ces deux familles d'accueil ont exprimé le désir de recevoir de l'aide par rapport à ce sujet.

Par ailleurs, deux parents d'accueil ont rapporté avoir déjà suivi des formations (ex. formation sur le trauma complexe, formation sur le coaching familial). Même si ces dernières n'abordaient pas spécifiquement le sujet des visites supervisées, ces familles d'accueil les ont tout de même trouvées pertinentes et utiles pour soutenir l'enfant. Quatre familles d'accueil ont exprimé le désir qu'une formation ou du coaching spécifique sur le sujet des visites supervisées soient offerts. Les extraits suivants donnent quelques exemples de questions auxquels les parents d'accueil espèrent obtenir réponse via une telle offre de service : « Petite formation pour expliquer à quoi ça sert [une visite supervisée] ? C'est quoi nos responsabilités ? C'est quoi nos droits ? » (Participante 6); « Qu'est-ce que l'enfant peut vivre exactement ? Comment accompagner l'enfant avec ça ? Comment expliquer à l'enfant pourquoi qu'il a le droit juste à X heure de visites par semaine pis qui ne peut pas retourner chez [son parent] ? » (Participants 2H-F)

Recevoir par l'intervenant un compte-rendu de la visite supervisée

Plusieurs familles d'accueil mentionnent que de recevoir par l'intervenant un compte-rendu de la visite supervisée permettrait d'offrir un meilleur soutien à l'enfant à son retour. À l'heure actuelle, seuls quelques parents d'accueil sont informés systématiquement par l'intervenant de ce qui se passe durant les visites supervisées. À cet effet, une mère d'accueil milite en faveur d'un changement :

On n'a pas de feed-back. On n'a pas de retour. On ne veut pas savoir [ce] qu'il a fait en détail, mais avoir un feed-back comme ça on peut savoir comment s'ajuster au retour de l'enfant, pourquoi il a agi de telle manière. (Participante 7)

Obtenir cette information permettrait d'orienter les familles d'accueil sur les interventions à faire auprès de l'enfant à son retour. Ainsi, les familles d'accueil veilleraient à mettre en place dans leur milieu les conditions gagnantes pour soutenir l'enfant. « Quand on m'appelle pour me dire ça mal été, je sais comment l'accueillir [...] Mais si on ne me l'annonce pas, là yé dans l'agir », explique une mère d'accueil.

Assurer un meilleur suivi de la situation de l'enfant

Bon nombre de parents d'accueil sont d'avis que l'intervenant devrait assurer un meilleur suivi de la situation de l'enfant, ce qui permettrait de lui offrir un meilleur soutien. Trois familles d'accueil ont suggéré que l'intervenant revoie la planification des visites supervisées de l'enfant. Mieux organiser ce qui se fait durant ses visites supervisées est une proposition qui a été soumise. Un autre parent d'accueil croit que l'horaire des visites supervisées devrait être revu pour mieux répondre au besoin de l'enfant : « Ajuster les visites supervisées pour que le retour ne soit pas comme en fin de journée où ce que c'est le temps du coucher. Faut que l'enfant prenne le temps réellement de décanter sa journée. » (Participant 4)

Par ailleurs, quelques parents d'accueil ont mentionné que les intervenants devraient davantage écouter la parole de l'enfant en ce qui a trait à ses visites supervisées. Une mère d'accueil déplore que les visites supervisées soient maintenues même si l'enfant exprime ne pas vouloir voir son parent d'origine :

Est-ce qu'on prend soin des besoins de l'enfant ou on prend soin des besoins du parent ? [...] On attend quoi ? L'enfant nomme. On ne l'écoute pas. On l'amène. Il renomme à une autre personne. On ne l'écoute pas. On l'amène. Vas-tu falloir qui se tranche les poignets ? (Participant 9)

Une autre mère d'accueil suggère « d'intégrer les enfants plus vieux » à la planification des visites supervisées, de leur « donner un droit de parole » afin qu'ils « aient le goût d'aller à [leur] visite et que ça soit enrichissant » (Participant 6). De plus, deux parents d'accueil rappellent que certains enfants s'expriment davantage par leurs comportements. Ils soulignent l'importance que l'intervenant documente adéquatement les réactions observées chez l'enfant et en fasse le suivi approprié. En fonction des répercussions qu'ont les visites supervisées sur l'enfant, l'intervenant devrait revoir les modalités de contacts. « S'ils [les intervenants] suivent le cours des visites une

après l'autre, un moment donné ils vont se rendre compte que ce n'est pas bon là, peut-être que là ils vont modifier la durée », espère une mère d'accueil. À cet effet, un parent d'accueil mentionne que le délai de cette révision des modalités de contacts doit être réduit afin de s'adapter aux besoins de l'enfant.

4.4 La communication et les échanges avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées

Dans le cadre de la recherche, nous avons questionné les parents d'accueil par rapport à leur communication avec l'intervenant de l'enfant et aussi avec les parents d'origine. Il a été demandé aux familles d'accueil de raconter comment se déroulent leurs échanges avec ces deux acteurs et d'expliquer ce qui selon elles, contribue à la qualité de leur communication avec eux. Pour terminer ce volet de l'entrevue, les familles d'accueil ont été invitées à faire part de leurs propositions pour améliorer leur communication et leurs échanges avec l'intervenant ainsi qu'avec les parents d'origine.

4.4.1 La qualité de la communication avec l'intervenant

Les familles d'accueil se sont prononcées sur la qualité de la communication qu'elles ont avec l'intervenant. Elles ont soulevé différents aspects pour justifier leur position. Celle-ci sera présentée dans les prochaines lignes.

Une communication positive avec l'intervenant

La majorité des familles d'accueil (n=8) ont rapporté avoir des échanges positifs avec l'intervenant. Une seule mère d'accueil explique cette communication positive par le fait que l'intervenant est satisfait de la relation qu'elle a avec l'enfant. Les sept autres familles d'accueil l'attribuent à leur appréciation du travail de l'intervenant. Ces familles d'accueil se sentent « écouté[es] et supporté[es] » par l'intervenant (Participante 3). Les échanges sont fluides. Ces familles d'accueil apprécient que l'intervenant réponde rapidement à leur appel ou courriel. Elles ont l'impression qu'il est transparent dans ses réponses, ce qui est apprécié. Quelques familles d'accueil ont salué le travail d'équipe qui se fait en partenariat avec l'intervenant : « Ça se passe bien l'échange avec la travailleuse sociale parce qu'on veut tous le bien de l'enfant. Fac on

s'organise pour être capable de se parler pis d'avoir une continuité pis être capable de mieux comprendre l'enfant. » (Participante 1); « Je pense que c'est vraiment la clé par rapport à tout là, tout dans le placement, pas juste les visites supervisées, juste bien communiquer tout le monde ensemble. » (Participante 3)

De plus, quelques familles d'accueil apprécient le fait que l'intervenant planifie bien les visites supervisées. L'intervenant qui prend le temps de leur faire un compte-rendu des visites supervisées de l'enfant est perçu positivement par les familles d'accueil. L'extrait suivant illustre bien ce propos : « Ce que je trouve bien c'est que j'ai aussi un compte-rendu de la visite par l'intervenante parce que des fois y [l'enfant] me dit pas toujours toute la vérité ou bien c'est sa vérité à lui là. » (Participante 3)

Une communication plus difficile avec l'intervenant

Deux parents d'accueil ont rapporté avoir des échanges plus difficiles avec l'intervenant. Ils trouvent que l'intervenant est surchargé et croient que cela mine la qualité de leur communication avec lui. « Y'a pas gros d'échanges. Ils sont dans le jus. Y'ont pas le temps », explique un couple de parents d'accueil. À certains égards, ce couple remet en question la façon dont l'intervenant travaille :

Dans le fond là, c'est un manque de partenariat ou d'équipe. C'est une jeune en plus, elle est toute jeune. Elle vient de commencer. Y'apprenne tu ça eux autres dans leur cours que nous autres ont est comme les yeux, les oreilles. Non, ça ne leur est pas enseigné. (Participante 8)

Les propos de ce couple rejoignent l'opinion d'une autre mère d'accueil qui croit aussi que le manque d'expérience entre en ligne de compte :

On ne s'en cachera pas, toutes les personnes d'expérience sont parties. Là, on est dans une relève de jeunes. Mais ces jeunes-là, y'ont tout à prouver à leur supérieur. Alors des fois sont *by the book*, y'ont des préjugés même j'ai déjà senti. Pis ils sont incertains. (Participante 9)

4.4.2 Pistes d'amélioration

Il a été demandé aux parents d'accueil s'ils ont des suggestions à formuler pour améliorer la communication avec l'intervenant. Trois familles d'accueil n'avaient aucun moyen à proposer.

Les autres familles d'accueil ont formulé une série de propositions en lien avec le travail de partenariat avec l'intervenant. Pour en faciliter la lecture, nous avons choisi de les regrouper.

Différents aspects du travail de partenariat avec l'intervenant

Tout d'abord, deux familles d'accueil croient que l'intervenant et elles doivent prendre le temps de se parler davantage. D'ailleurs, une mère d'accueil a souligné l'importance de « ne pas se sentir jugée » par l'intervenant lors de leurs échanges. Une plus grande utilisation des moyens technologiques par l'intervenant a été mentionnée par quelques parents d'accueil comme un moyen d'améliorer les communications. Comme le souligne une participante : « Si les intervenants avaient des cellulaires de travail, ça serait ben plus faciles parce que des fois on a des affaires dernière minute qui arrivent. » (Participante 3) En terminant, un couple de parents d'accueil croit qu'il faut une plus grande stabilité en ce qui concerne l'intervenant qui a la charge du dossier de l'enfant. Cette famille d'accueil veut éviter les changements d'intervenant, car à chaque fois il « faut tout recommencer à zéro. » (Participants 7F-H)

4.4.3 Facteurs influençant les échanges entre les familles d'accueil et les parents d'origine

Il a été demandé aux familles d'accueil de s'exprimer sur la qualité de la communication qu'elles ont avec les parents d'origine. À la suite de l'analyse du discours des participants, des facteurs influençant les échanges entre les familles d'accueil et les parents d'origine ont émergé. Ils seront présentés dans les prochaines pages. Ainsi, il sera question de la présence d'opportunité d'échanges avec les parents d'origine; de l'acceptation du placement de l'enfant par les parents d'origine; de la supervision de contacts assumée par la famille d'accueil; de l'attitude des parents d'origine envers la famille d'accueil et de la place accordée aux parents d'origine dans la vie de l'enfant. Pour conclure ce thème, il a été demandé aux familles d'accueil de formuler des propositions pour améliorer la communication avec les parents d'origine.

Présence d'opportunité d'échanges avec les parents d'origine

Tout d'abord, avoir la possibilité d'échanger avec les parents d'origine est un facteur qui influence les relations entre les familles d'accueil et ceux-ci. Trois familles d'accueil ont révélé que leurs coordonnées sont confidentielles pour les parents d'origine. Pour deux d'entre elles, cette

confidentialité leur enlève toute opportunité de contacts avec les parents d'origine. Dans le cas d'une autre mère d'accueil, elle dit avoir plutôt suivi les conseils de l'intervenant en ne donnant pas son numéro de téléphone aux parents d'origine. « L'intervenant m'a tout de suite prévenu que non, non, non si tu ne veux pas avoir dix téléphones par jour, fais pas ça », explique-t-elle. Ainsi, le fait que les parents d'origine n'ont pas les coordonnées de la famille d'accueil limite grandement les opportunités d'échanges. Par ailleurs, deux mères d'accueil croient que c'est la façon dont l'intervenant procède lors des visites supervisées qui ne favorise pas les contacts avec les parents d'origine. L'une d'entre elles explique : « On amène [les enfants] dans une petite salle. Les intervenants viennent les chercher puis les amènent aux parents » (Participante 10).

Lorsque les familles d'accueil ont accès à des opportunités de contacts avec les parents d'origine, le niveau d'échange varie grandement. Certaines familles d'accueil vont parler avec les parents d'origine par téléphone, leur envoyer des textos ou encore des photos et des vidéos. D'autres familles d'accueil rapportent s'en tenir à de brèves salutations avec les parents d'origine lorsqu'elles vont les croiser en allant déposer l'enfant pour sa visite supervisée. Pour une mère d'accueil, c'est la barrière de langue qui complique les échanges avec les parents d'origine. « La communication est très difficile à cause de la langue. Je suis bilingue, mais quand monsieur parle je ne comprends pas ce qu'il me dit », explique-t-elle.

Acceptation du placement de l'enfant par les parents d'origine

Près de la moitié des familles d'accueil ont mentionné que la position des parents d'origine face au placement de l'enfant est un facteur qui influence les communications qu'elles ont avec eux. Certaines familles d'accueil qui ont des communications positives avec les parents d'origine attribuent cela au fait que ceux-ci ont accepté le placement de leur enfant. Plusieurs ont rapporté que cette acceptation a été un long processus à travers lequel les parents d'origine ont cheminé au fil du temps. L'extrait suivant illustre ce propos :

Maintenant c'est mieux parce que je pense qu'elle n'a pas fait le deuil, mais elle a accepté un peu que c'est ça la situation après sept ans. Ça fait déjà quand même cinq ans qu'on a le placement à majorité. Mais là, elle commence à accepter plus que lui s'est fait une vie un peu ici dans le fond. (Participante 3)

Petit à petit, les parents d'origine apprennent à connaître la famille d'accueil. La confiance s'installe et les parents d'origine cheminent. C'est ainsi que certains parents d'origine finissent par accepter le placement de l'enfant. Une mère d'accueil partage son expérience :

Il [le parent d'origine] a appris à me faire confiance, mais au début là c'était comme s'il me disait : "Pourquoi toi t'es meilleur que moi ? Qu'est-ce qui fait que toi t'as le droit d'élever mon enfant pis moi je peux pas. "

Par ailleurs, quelques familles d'accueil ont mentionné que lorsque les parents d'origine n'acceptent pas le placement de l'enfant, cela mine les communications avec eux. Certaines d'entre elles ont confié trouver difficile d'interagir positivement avec les parents d'origine lorsque ceux-ci disent s'être fait « voler leur enfant » par la famille d'accueil (Participante 1) ou l'accuse d'avoir « pris leur rôle » auprès de l'enfant (Participante 2).

La supervision de contacts assumée par la famille d'accueil

Quatre familles d'accueil ont eu l'occasion de superviser un ou des contacts entre l'enfant et ses parents d'origine. Deux familles d'accueil l'ont fait à la demande de l'intervenant de l'enfant tandis que les deux autres familles d'accueil se sont proposées à l'intervenant pour le faire. La supervision de contacts s'est déroulée par l'entremise d'appels vidéo pour deux familles d'accueil tandis que les deux autres l'ont fait en personne. Une mère d'accueil n'a pas apprécié son expérience et a trouvé difficile les communications avec les parents d'origine. Elle s'est confiée à ce sujet :

Des fois, il y a des visites supervisées pour des anniversaires pis ça se fait au McDonald au coin de chez moi. C'est moi qui va reconduire les enfants. La dernière fois, ben y'avait aucune intervenante qui était encore arrivée pour superviser [...] à cause du trafic, quasiment toute la rencontre c'est moi qui était là. C'est correct là mais dans ce temps-là, papa y me dit tout le temps : "y'é pas fin, y'é pas gentil." Pis moi j'essaie de dire : "non, non c'est un bon petit garçon." J'aime pas ça être placée là, je me sens pas à l'aise, même si je veux valoriser mon petit bonhomme. (Participante 6)

Trois familles d'accueil ont aimé leur expérience de superviser des contacts parent-enfant. Ces dernières considèrent que les communications avec les parents d'origine se sont bien déroulées. Une autre mère d'accueil n'ayant jamais supervisé de contacts a confié vouloir tenter l'expérience pour faire plaisir à l'enfant à l'occasion de son anniversaire.

Attitude des parents d'origine envers la famille d'accueil

La moitié des familles d'accueil ont mentionné que l'attitude que les parents d'origine ont eue envers elles a mis un frein aux communications. Deux familles d'accueil rapportent s'être fait ignorer par les parents d'origine. Une mère s'est fait insulter. Deux mères d'accueil ont reçu des menaces de la part de parents d'origine. Une d'entre elles raconte avoir coupé tout contact avec le parent d'origine après cet événement d'intimidation : « Moi me faire appeler chez nous pis il fait peur à mes enfants : "Tu diras à ta mère que m'a descendre chez vous." Toi, t'es barré ici, c'est terminé. » (Participante 8)

Place accordée aux parents d'origine dans la vie de l'enfant

Quelques familles d'accueil ont mentionné que le fait d'accorder une place aux parents d'origine dans la vie de l'enfant facilite les communications avec eux. Ces familles d'accueil sont d'avis qu'il faut démontrer une ouverture à ce que les parents d'origine s'impliquent dans la vie de l'enfant. Cela peut se faire de différentes façons : « Les parents, quand c'est possible avec l'intervenante, sont invités à venir visiter où est-ce que leurs enfants vivent. [...] je trouve ça important. » (Participante 9); « La mère fait la même chose que moi pour que ça soit pareil à la maison que là-bas. Ça l'a fait sentir comme si elle ça bénéficie son développement, elle travaille son développement. Ça l'a fait sentir utile. » (Participante 3); « [On] leur demande des fois d'intervenir en tant que maman. Pis là y [les parents d'origine] se sentent impliqués, y se sentent qu'oui c'est leur enfant. » (Participants 8F-H). Ces familles d'accueil croient qu'il est important que les parents d'origine sentent que « tout le monde est dans la même équipe » (Participante 3). Pour se faire, il faut leur donner « un peu de pouvoir » (Participants 8H-F); se montrer « coopérants envers eux » (Participante 5) et « ne pas les juger » (Participant 4).

4.4.4 Pistes d'amélioration

Tel que demandé dans le cadre de l'entrevue, les familles d'accueil ont pu formuler des suggestions pour améliorer la communication avec les parents d'origine. Elles ont proposé de recevoir plus d'information sur la situation familiale; de créer des opportunités de contact avec les

parents d'origine et d'établir des limites claires envers eux. Une seule famille d'accueil n'avait aucun moyen à proposer pour améliorer les communications avec les parents d'origine.

Transmettre à la famille d'accueil plus d'informations sur la situation familiale

Quelques parents d'accueil ont mentionné qu'avoir davantage d'informations sur la situation familiale les aiderait à mieux communiquer avec les parents d'origine. À cet effet, elles dénoncent le peu d'information qui leur est actuellement transmise sur la situation familiale. Ces familles d'accueil croient qu'il y a lieu de bonifier l'information tout en respectant les règles de confidentialité. Elles expliquent qu'en savoir davantage sur la situation familiale les aiderait à ajuster leur façon d'interagir avec les parents d'origine : « Y'a des choses qui sont confidentielles pis je comprends ça sauf que des fois avoir juste un petit peu d'informations de dire ok, mais regarde la maman a certaines limitations par rapport à telle, telle chose mais là ça nous aide à pouvoir préparer aux contacts avec eux. » (Participante 3)

Créer des opportunités de contact avec les parents d'origine

Trois familles d'accueil expliquent qu'il faut tendre vers une bonne communication avec les parents d'origine et que pour se faire, il faut créer des opportunités de contacts avec eux. Par exemple, une mère d'accueil propose de faire une rencontre formelle avec les parents d'origine et l'intervenant : « Une vraie rencontre où elle vient visiter la maison, elle voit où son fils habite. Elle peut me poser des questions qu'elle veut comme ça que tout le monde se sente bien » (Participante 3). D'ailleurs, cette idée de visite des parents d'origine dans le milieu d'accueil est appuyée par un autre participant. Ce dernier propose que les parents d'origine soient présents lorsque l'intervenant vient chercher l'enfant dans le milieu d'accueil, afin de créer une opportunité de contacts supplémentaires.

Établir des limites claires envers les parents d'origine

Quelques familles d'accueil ont mentionné l'importance de mettre des limites claires envers les parents d'origine. Elles sont d'avis que cela aide à maintenir une saine communication

avec eux. Les familles d'accueil doivent éviter de développer une relation personnelle avec les parents d'origine et demeurer centrées sur leur rôle auprès de l'enfant:

Il faut que tu gardes une distance avec le parent. Ça ne devient pas ta meilleure amie. On est des collaborateurs dans la vie de cet enfant-là, mais on n'est pas les meilleurs amis. Pis t'as les intervenants qui doivent servir d'intermédiaire.
(Participant 3)

Cela rejoint les propos d'une autre mère d'accueil qui croit que l'intervenant devrait aussi informer les parents d'origine de ce qui est attendu d'eux et des limites à ne pas dépasser avec les familles d'accueil. Comme l'ont souligné deux mères d'accueil, certains parents d'origine ont tendance à « ambitionner » sur les familles d'accueil en demandant toujours plus d'elles (Participant 1). Lorsque les parents d'origine sont plus problématiques et qu'il n'est pas possible d'avoir un « minimum de bonne entente avec eux » (Participant 1), une minorité de familles d'accueil se sont fait suggérer par l'intervenant de ne pas entretenir de contacts avec eux. Un couple de parents d'accueil croit d'ailleurs que c'est la voie à poursuivre pour éviter tout problème :

Moi si ça restait comme ça [absence de contacts], ça serait correct comme ça, c'est plus simple. Le parent, je pense, voudrait trop s'immiscer dans la façon qu'on fait avec les enfants, la façon qu'on fonctionne. Ça peut changer un peu là, mais on peut pas avoir deux choses contraires. Le parent dit quelque chose, on dit quelque chose. Donc, c'est pour éviter ça. (Participant 7)

4.5. Pistes d'amélioration et conseils à une nouvelle famille d'accueil

Pour conclure l'entrevue, il a été demandé aux parents d'accueil s'ils avaient des conseils à offrir à une nouvelle famille d'accueil pour faciliter son rôle par rapport aux visites supervisées. Pour en faciliter la lecture, leurs conseils seront regroupés en trois sous-thèmes : accepter que l'enfant ait une relation avec ses parents d'origine; faire équipe avec l'intervenant; être disponible et à l'écoute de l'enfant.

Accepter que l'enfant ait une relation avec ses parents d'origine

La moitié des parents d'accueil ont souligné l'importance d'accepter que l'enfant ait une relation avec ses parents d'origine. Certains entre d'eux expliquent avoir croisé des familles

d'accueil qui avaient tendance à vouloir écarter le parent d'origine de la vie de l'enfant. « Y'a des mères [d'accueil] qui voudraient que les parents disparaissent. Ben non, tu ne peux pas demander ça là parce que y'en a besoin de sa mère », s'indigne un parent d'accueil. Ces familles d'accueil avaient tendance à s'approprier l'enfant et mettaient tout en place afin qu'il ne s'intéresse pas à ses origines. Certaines familles d'accueil allaient jusqu'à dénigrer les parents d'origine, ce qui pouvait placer certains enfants dans un conflit de loyauté. À cet effet, une mère d'accueil est catégorique : « L'enfant n'a pas à choisir entre la maman qui m'accueille pis ma maman qui m'a donné la vie là [...] Tu ne démolis pas l'autre. Tu ne le démolis pas. C'est son parent pis il l'aime. » (Participante 6)

Des participants interrogés dans le cadre de la recherche rappellent que les nouvelles familles d'accueil ne doivent pas oublier que la Direction de la protection de la jeunesse les a embauchées pour s'occuper de l'enfant et que ce dernier n'est pas le leur : « La famille d'accueil faut qu'elle comprenne que ce n'est pas son enfant pis que le parent y'é là. » (Participant 4); « Ces enfants te sont prêtés, tu ne le sais pas combien de temps. Même si t'as un jugement, tu ne le sais pas ce qu'il va arriver. » (Participante 6) Le rôle de la famille d'accueil est de favoriser le contact entre l'enfant et ses parents d'origine, car « le parent restera toujours le parent à l'enfant. Il aura beau avoir été négligé, mangé des coups, peu importe ça reste que l'enfant a un lien avec le parent. » (Participante 9)

Faire équipe avec l'intervenant

Bon nombre de familles d'accueil ont souligné l'importance de faire équipe avec l'intervenant par rapport aux visites supervisées. Cela passe notamment par le maintien d'une bonne relation avec l'intervenant de l'enfant. Il faut « être 100% transparente » (Participante 3). La famille d'accueil doit être à l'aise de se référer à l'intervenant pour recevoir le soutien nécessaire :

Faut pas se gêner parce qu'il en a des familles d'accueil, pis j'en ai connu, y'ont peur de nommer les choses. Mais ils ont peur de quoi? Ils ont peur du jugement [...] On est là pour aider. Quand ça ne va pas, ben c'est de nommer. (Participante 9)

La famille d'accueil ne doit pas non plus se culpabiliser des réactions de l'enfant : « Il ne faut pas le prendre personnel. Il a ben des parents d'accueil là que quand les enfants reviennent

des visites, ils prennent sur leur charge les réactions des enfants là. Ça, tu ne fais pas ça. » (Participant 8) De plus, la famille d'accueil ne doit pas hésiter à poser des questions à l'intervenant afin de mieux comprendre les enjeux entourant les visites supervisées. Comme le souligne un couple de parents d'accueil, il faut bien s'informer : « Poser des questions. Comment a été la visite ? Comment qu'eux autres [les nouvelles familles d'accueil] y peuvent intervenir ? Quel rôle ils ont, qu'ils peuvent jouer ? » (Participants 7F-H)

Être disponible et à l'écoute des besoins de l'enfant

Plusieurs participants conseilleraient à une nouvelle famille d'accueil de se montrer disponible et à l'écoute des besoins de l'enfant. Être disponible pour l'enfant implique de mettre en place les bonnes conditions pour son départ et son retour de visite supervisée. « Mettons les gens qui travaillent, essayez de prendre le plus possible congé ces journées-là pour le garder avec toi, parce que c'est des journées un petit peu plus difficiles pour l'enfant », conseille un couple de parents d'accueil. Toutefois, une mère d'accueil met en garde les nouvelles familles d'accueil par rapport à la planification des visites supervisées. Elles se doivent de mettre des limites quant à leur disponibilité. « En tant que famille d'accueil, ça ne veut pas dire que j'ai 24 heures par jour qui faut que ça soit juste, juste, juste à la disponibilité des parents biologiques. Je peux avoir des réalités avec d'autres, des rendez-vous des choses comme ça », renchérit-elle.

Quelques parents d'accueil ont mentionné qu'il est important de « rassurer l'enfant » avant sa visite supervisée (Participant 10). Les moyens qui doivent être mis en place pour y parvenir diffèrent d'un enfant à l'autre. Il faut être à l'écoute des besoins de l'enfant pour savoir ce qui est apaisant pour lui. Ce sont parfois de petits détails qui font toute la différence pour l'enfant : « Ça peut être juste de passer la main sur la tête d'un enfant pour le sécuriser, je suis là. » (Participant 4) En ce qui a trait à la préparation de l'enfant pour sa visite supervisée, une mère d'accueil suggère de préparer un sac avec des jeux pour qu'il puisse l'amener à sa visite au cas où les parents d'origine n'auraient rien planifié. Cette petite attention aide l'enfant à passer une visite supervisée plus agréable avec ses parents d'origine.

Quelques parents d'accueil ont mentionné que dans la mesure du possible, ils devraient assumer le transport de l'enfant afin de lui apporter une stabilité et éviter qu'il ne se retrouve avec

une succession d'étrangers pour le transporter. Si la famille d'accueil n'est pas en mesure de le faire, elle doit s'assurer que l'enfant soit en sécurité avec le transporteur bénévole. « Tu ne laisses pas un enfant avec n'importe qui non plus, faut tu saches avec qui l'enfant part », s'exclame une mère d'accueil. La famille d'accueil doit notamment s'assurer que la personne qui vient chercher l'enfant est la bonne et vérifier que celle-ci a un siège d'auto adapté pour lui.

Selon bon nombre de parents d'accueil, il faut « bien accueillir les enfants » à leur retour de visite supervisée (Participante 5). Il faut se montrer patient et tolérant. Il faut aussi être un observateur attentif, car « chaque enfant a sa réaction » (Participante 5). De plus, il faut prendre le temps de discuter avec l'enfant, même s'il est en bas âge : « Y'en a qui pensent que les enfants ne comprennent pas. Faut être capable de parler à un enfant, pas penser que parce qu'il est petit qu'il ne comprend rien. » (Participante 1) Il faut aussi « être ouvert d'esprit et ne jamais tomber dans le jugement » envers les parents d'accueil (Participante 9).

Chapitre 5 : Discussion des résultats

La présente recherche avait pour but de décrire comment les familles d'accueil exercent leur parentalité dans le contexte des visites supervisées. Le premier objectif de ce chapitre est de mettre en relation les résultats de cette recherche avec le modèle théorique choisi ainsi que les travaux scientifiques recensés. Cette discussion s'articulera autour des trois axes de la parentalité. Les résultats de cette recherche mettent en évidence le fait que ces trois axes sont interreliés. Toutefois, pour en faciliter la discussion, il a été choisi de les présenter séparément pour cette première portion de chapitre.

En analysant les témoignages des parents d'accueil sur l'exercice de leur parentalité dans le contexte des visites supervisées, il a été possible d'identifier deux enjeux qui sont transversaux aux trois axes de la parentalité. Ceux-ci seront présentés dans la deuxième partie de ce chapitre. Ainsi, il sera question des défis de la parentalité d'accueil et des enjeux reliés à la reconnaissance des familles d'accueil comme partenaires d'intervention auprès de l'enfant.

5.1 La parentalité d'accueil en contexte de visites supervisées : un regard sur les trois axes de la parentalité

Dans le cadre des entrevues, les familles d'accueil ont amplement discuté de l'exercice de leur parentalité dans le contexte des visites supervisées. Il est à noter qu'elles ont davantage parlé de leur expérience parentale et de leurs pratiques parentales. Ces deux axes seront présentés en début de chapitre. Quant à l'axe de la responsabilité parentale, il a peu été abordé par les familles d'accueil. Il sera présenté à la fin de la première section de ce chapitre.

5.1.1 L'axe de l'expérience parentale

Selon le modèle théorique et conceptuel proposé par Lacharité et ses collaborateurs (2015), l'axe de l'expérience parentale englobe tout l'aspect subjectif du rôle parental. Cet axe fait référence aux connaissances que détiennent les parents d'accueil et à celles qu'ils ressentent le besoin d'acquérir par rapport à leur rôle dans le contexte des visites supervisées. L'axe de

l'expérience parentale fait aussi référence au sentiment de collaboration des familles d'accueil avec les intervenants et les parents d'origine. En bref, l'axe de l'expérience parentale englobe la dimension subjective et expérientielle du rôle de parent d'accueil dans le contexte des visites supervisées.

Les familles d'accueil qui ont participé à cette recherche semblent avoir une bonne compréhension des visites supervisées. Elles sont en mesure d'expliquer ce qu'est une visite supervisée, les objectifs visés par celle-ci et les motifs qui ont mené à sa mise en place. Les parents d'accueil ont utilisé sensiblement les mêmes propos pour définir ce qu'est une visite supervisée c'est-à-dire un contact entre un enfant et son parent d'origine qui se fait en présence d'un intervenant. Ils ont offert une définition qui rejoint celle présentée dans le dépliant explicatif portant sur les visites supervisées qui a été créé à l'attention des familles d'accueil par le CCSMTL. Il est à noter que durant les entrevues, aucune famille d'accueil n'a fait référence à ce document. Cela étant dit, les familles d'accueil ont bien su expliquer ce qu'est une visite supervisée. Cette définition a pu servir de base théorique sur laquelle s'appuyer pour explorer leurs perceptions des motifs de leur mise en place.

Selon les familles d'accueil, l'attitude des parents d'origine, leurs comportements et /ou leurs propos peuvent susciter des inquiétudes quant à la sécurité de l'enfant et mener à la décision de supervision des contacts. Tel que l'a souligné une mère d'accueil, les difficultés parentales peuvent être multifactorielles. Certains motifs sont en lien avec les difficultés personnelles du parent d'origine (ex. toxicomanie, santé mentale, violence conjugale), tandis que d'autres motifs sont en lien avec leurs difficultés à assumer leur rôle parental auprès de leur enfant (ex. manque d'encadrement, de discipline ou de routine). Au-delà de ces problématiques, les parents d'accueil rapportent qu'il arrive que la supervision de contacts soit mise en place parce que les parents d'origine agissent de façon inappropriée et que cela occasionne des risques pour le bien-être psychologique de l'enfant ou la fragilisation de son placement. Le dénominateur commun à tous ces motifs évoqués par les familles d'accueil pour justifier la mise en place de visites supervisées est l'inquiétude pour la protection physique ou psychologique de l'enfant. Il est à noter que quelques parents d'accueil ont évoqué que la supervision de contact est une mesure transitoire. En fonction de l'évolution de la situation, la supervision peut être levée ou remise en place, tout

dépendant la capacité des parents d'origine à répondre aux attentes de l'intervenant. Parmi les quatorze parents d'accueil interrogés, seulement une mère ne connaissait pas les motifs de la mise en place des visites supervisées pour l'enfant. Elle soulignait qu'ils ne lui avaient jamais été expliqués par l'intervenant. Les propos de cette participante font écho à d'autres témoignages de parents d'accueil qui ont confié avoir découvert les motifs de la supervision en discutant avec les parents d'origine. Un couple de parents d'accueil émet l'hypothèse que ce sont les règles liées à la confidentialité qui empêchent l'intervenant de divulguer certaines informations. Ce couple croit que puisque les motifs de la supervision concernent des informations sur la situation personnelle des parents d'origine, les familles d'accueil ne peuvent en être informées. Il aurait été pertinent de creuser cette question à savoir de quelle façon les familles d'accueil ont appris les motifs justifiant la mise en place de supervision des contacts. Il est difficile de savoir qui les en a informés, car seuls quelques participants l'ont précisé, le nommant de leur propre initiative durant l'entrevue. En mettant en lien le témoignage des parents d'accueil et la littérature scientifique (Côté et al., 2014), des motifs similaires pour justifier la mise en place de visites supervisées s'y retrouvent, tels que les risques de fragiliser la stabilité du placement de l'enfant ou de nuire au développement et au bien-être de l'enfant. Toutefois, certains motifs identifiés dans le travail de recension de Côté et ses collaboratrices (2014) n'ont pas été mentionnés par les parents d'accueil. Il s'agit des risques que l'enfant soit victime d'abus physique, sexuel ou de mauvais traitements psychologiques, ainsi que des risques de raviver les traumatismes vécus par l'enfant. Il peut être difficile pour les familles d'accueil d'évoquer de tels motifs pour la supervision puisqu'elles reçoivent bien peu d'information sur l'enfant et sur sa situation familiale lors de son placement. Ainsi, il se peut qu'elles ne soient pas au courant des risques auxquels l'enfant a été exposé dans son milieu d'origine. À cet effet, une mère d'accueil a confié qu'au moment de l'arrivée d'une fratrie, elle avait seulement reçu comme information leurs noms et leurs dates de naissance. De plus, les enfants ne parlaient pas couramment français. Le défi était de taille pour cette famille d'accueil. Les enjeux liés au manque d'information transmise aux familles d'accueil seront abordés plus en détail prochainement.

Quant aux objectifs des visites supervisées, les familles d'accueil ont identifié plusieurs éléments qui ont trait à la place des parents d'origine dans la vie de l'enfant. En effet, pour plusieurs, le recours aux visites supervisées permet de maintenir les liens entre les parents d'origine

et l'enfant, de préparer la réunification familiale ou d'offrir à l'enfant une continuité dans son histoire de vie. Quelques familles d'accueil ont rapporté que les visites supervisées sont des occasions d'apprentissage pour les parents d'origine, car elles leur offrent la possibilité de travailler leurs difficultés personnelles ou de développer leurs compétences parentales avec le soutien d'un intervenant. Par ailleurs, d'autres participants ont rapporté que les visites supervisées permettent à l'intervenant de faire un travail d'observation et/ou d'évaluation, ce qui offre la possibilité d'en apprendre plus sur la dynamique familiale. De plus, dans certaines situations, les visites supervisées sont utilisées pour clarifier le projet de vie de l'enfant. Ultiment, les informations recueillies par l'intervenant dans le cadre des visites supervisées peuvent servir à appuyer une démarche au tribunal. D'après les parents d'accueil, l'intervenant doit rendre des comptes au juge sur ce qu'il a appris en supervisant la famille. Le discours des familles d'accueil ayant participé à cette recherche concernant les objectifs des visites supervisées est similaire à ce qui est rapporté dans d'autres études (Morrison et al., 2011; Nesmith et al., 2015).

Toutefois, un objectif important a été écarté du discours des familles d'accueil. Il s'agit de la visée thérapeutique pour l'enfant (Côté et al., 2014). Il se peut que les familles d'accueil ne perçoivent pas les visites supervisées comme un outil thérapeutique. Dans la conception populaire, l'aspect thérapeutique d'une démarche est associé à une certaine forme d'apaisement pour la personne qui l'expérimente. Ce n'est pas ce qui est observé chez l'enfant par la majorité des familles d'accueil. En effet, elles rapportent avoir observé une plusieurs perturbations chez l'enfant à son retour de visites supervisées. Cela pourrait expliquer en partie pourquoi les familles d'accueil n'ont pas identifié les visites supervisées comme une occasion pour faire un travail thérapeutique auprès de l'enfant.

À la lumière du discours des familles d'accueil sur leur compréhension des visites supervisées, une mise en garde s'impose. Comme l'objectif de cette recherche était d'explorer le point de vue des parents d'accueil, aucune vérification n'a été faite dans les dossiers des enfants placés pour savoir si les motifs et les objectifs des visites supervisées évoqués dans le cadre des entrevues correspondaient bien à la réalité spécifique des enfants qui vivaient dans ces milieux d'accueil. En ce sens, dans l'interprétation des résultats concernant le sens clinique des visites supervisées, il faut se rappeler qu'il s'agit de la perception des parents d'accueil. Il est tout de

même possible d'émettre le constat suivant : la vaste majorité des parents d'accueil est en mesure de donner un sens aux visites supervisées de l'enfant, à travers leur compréhension des motifs de leur mise en place et des objectifs visés par celles-ci.

En ce qui a trait à la recherche de connaissances pour accomplir leur rôle, plusieurs parents d'accueil ont exprimé le souhait d'obtenir de la part de l'intervenant un compte-rendu de chaque visite supervisée. C'est une pratique qui semble peu répandue chez les intervenants. Seuls quelques parents d'accueil rapportent être informés systématiquement du contenu des visites supervisées. Il aurait été intéressant de demander à ces participants si l'intervenant l'a fait d'emblée de lui-même ou si c'est à la suite d'une demande de la famille d'accueil que ce partage d'information a débuté. À cet effet, une mère d'accueil a confié avoir parfois senti que certains intervenants étaient irrités par ses questions sur le contenu de la visite supervisée de l'enfant. Elle est d'avis que de faire un résumé de la visite à la famille d'accueil devrait faire partie des tâches obligatoires de l'intervenant. Ce besoin d'être informé a également été identifié dans l'étude de Morrison et al. (2011) qui rapporte que plusieurs parents d'accueil manquent d'informations sur ce qui se passe durant les visites supervisées, ce qui nuit au soutien qu'ils peuvent offrir à l'enfant. D'ailleurs, ce même constat a aussi été fait par certains participants de la présente recherche. Il est à noter que l'aspect du soutien offert à l'enfant par les familles d'accueil sera abordé plus en détail dans l'axe des pratiques parentales.

À travers les propos des familles d'accueil, l'enjeu de la confidentialité émerge. D'un intervenant à l'autre, les règles liées à la confidentialité semblent être interprétées différemment. Conséquemment, le niveau d'information transmis aux parents d'accueil est inégal. Il y a lieu de clarifier l'information que les familles d'accueil sont autorisées à recevoir afin d'éviter d'être confrontées aux différences individuelles des intervenants sur ce sujet. N'est-ce pas l'intérêt de l'enfant qui devrait primer ? Si les familles d'accueil jugent avoir besoin d'une information précise pour bien faire leur travail, une démarche devrait être faite auprès des parents d'origine afin d'obtenir leur autorisation pour la transmission d'informations. Il est possible d'émettre l'hypothèse que les parents d'origine seraient possiblement plus tentés d'acquiescer à une telle demande, si elle leur était présentée comme une façon d'aider leur enfant.

Les parents d'accueil ont aussi mentionné avoir besoin de plus de connaissances pour parvenir à comprendre les réactions de l'enfant. En ce sens, quelques familles d'accueil ont rapporté avoir de la difficulté à décoder et à identifier les réactions de l'enfant à son retour de visite supervisée. D'autres parents d'accueil ont confié se sentir démunis face aux diverses perturbations observées chez l'enfant (ex. difficulté de sommeil, désordre alimentaire, modification au niveau du comportement et de l'humeur, etc.). Ils expriment être parfois à court de moyens pour aider l'enfant. Ces aspects font référence à la dimension affective de l'axe de l'expérience parentale, puisqu'ils renvoient aux émotions qui habitent les parents d'accueil lorsqu'ils exercent leur rôle parental. Obtenir de la formation et/ou du coaching est perçu par les familles d'accueil comme un moyen pour s'outiller afin de mieux accomplir leur rôle dans le contexte des visites supervisées. Ce besoin de formation rejoint les propos d'Haight et al. (2002) et de Morrison et al. (2011) qui soulignent que les familles d'accueil doivent être mieux formées pour offrir l'accompagnement nécessaire aux enfants qui vivent des perturbations à la suite de leurs visites supervisées.

Par ailleurs, un autre aspect qui est couvert par l'axe de l'expérience parentale est le sentiment de collaboration avec les intervenants et les parents d'origine. Lors des entrevues, les familles d'accueil ont rapporté des expériences variées. Certaines ont confié ne pas être consultées par l'intervenant et se faire imposer l'horaire des visites supervisées ou encore se faire forcer la main pour assumer le transport de l'enfant. D'autres ont rapporté que l'intervenant les implique dans différents aspects reliés à la planification des visites supervisées. Comme pour l'enjeu de la transmission d'informations sur le contenu de la visite, il ne semble pas y avoir de directive claire. Les familles d'accueil de cette recherche croient que cela a trait aux différences individuelles des intervenants. Tout dépendant leur façon de travailler, ces derniers vont choisir de les inclure ou non dans la planification des visites supervisées. Toutefois, ces différences observées dans le niveau d'implication des familles d'accueil pourraient-elles s'expliquer par d'autres facteurs ? Il est possible d'émettre l'hypothèse que les problématiques des parents d'origine ou le contexte du placement de l'enfant puissent avoir une influence sur la façon de travailler des intervenants. En d'autres mots, il est possible que les intervenants ajustent leur façon de planifier les visites supervisées en fonction des particularités inhérentes à chaque situation familiale qu'ils doivent gérer. Si tel était le cas, les familles d'accueil n'ont peut-être pas envisagé cette éventualité tout

simplement parce qu'elles détiennent bien peu d'informations sur la situation familiale de l'enfant lors de son placement.

Pour en revenir au sentiment de collaboration des familles d'accueil avec les intervenants, certains participants de cette recherche ont rapporté prendre les devants dans la planification des visites supervisées en annonçant à l'avance à l'intervenant qu'ils ne sont pas disponibles pour qu'une visite supervisée ait lieu à un moment spécifique. La plupart d'entre eux mentionnent que leurs disponibilités sont respectées par l'intervenant et qu'ils se sentent écoutés par ce dernier. Seuls quelques parents d'accueil rapportent que leurs demandes sont refusées. Il arrive que le contexte judiciaire relié à la situation de l'enfant soit en cause. En effet, dans certaines situations, les modalités des visites supervisées sont déterminées par un juge. Cela a pour conséquence que l'intervenant ne bénéficie d'aucune latitude pour planifier l'horaire des visites supervisées. Certains parents d'accueil ont déploré que l'intervenant ne les ait pas informés lors du processus de jumelage que l'enfant qu'ils s'apprêtent à accueillir a des visites supervisées établies selon une modalité bien précise, qui ne peut être modifiée. Ils aimeraient pouvoir prendre la décision d'accueillir l'enfant en ayant en main ce type d'information, car ils veulent pouvoir évaluer si cela fonctionne dans leur réalité du quotidien. Ainsi, le sentiment de collaboration des familles d'accueil avec les intervenants semble lié à la façon dont ces derniers exercent leur travail, notamment à la place qu'ils accordent à ces familles dans la planification des visites supervisées et en ce qui concerne l'information qu'ils leur transmettent. Dans la littérature scientifique, plusieurs études ont mentionné l'importance d'une bonne collaboration entre les parents d'accueil, les intervenants et les parents d'origine (Erera, 1997; Sanchirico et Jablonka, 2000; Haight et al., 2002; Nesmith et al., 2015). Cependant, cette collaboration semble un idéal à atteindre plutôt qu'une réalité actuelle. En effet, plusieurs études ont mis en lumière que bon nombre de familles d'accueil ne sentent pas qu'elles font partie de l'équipe de prestation de services qui entoure l'enfant (Erera, 1997; Sanchirico et Jablonka, 2000; Morrison et al., 2011). C'est un sentiment qui a également été nommé par des familles d'accueil ayant participé à la présente recherche.

Dans le contexte des visites supervisées, le sentiment de collaboration avec les parents d'origine est lié à la qualité des échanges que les familles d'accueil ont avec eux. À cet effet, cette recherche s'est intéressée à la perception des familles d'accueil sur les facteurs qui influencent leur

dynamique communicationnelle avec les parents d'origine. Selon les familles d'accueil interrogées, la qualité des échanges avec les parents d'origine est liée à leur niveau d'acceptation du placement de leur enfant. Certains parents d'origine vont reprocher aux familles d'accueil le placement de l'enfant comme si elles avaient eu une implication dans le processus de retrait du milieu familial. Il y a lieu de se questionner si les parents d'origine saisissent bien le rôle des familles d'accueil. Il pourrait être intéressant que les pratiques en matière de visites supervisées soient revues pour y prévoir un temps où l'intervenant présente formellement la famille d'accueil aux parents d'origine. Ce type de démarche visant à favoriser les contacts entre ces deux acteurs est appuyée par différents écrits dans la littérature scientifique (Haight et al., 2002 ; Taplin, 2005 ; Nesmith et al., 2015). Une telle rencontre pourrait être une belle occasion pour la famille d'accueil d'expliquer son mandat et ses responsabilités. Entendre de vive voix que la famille d'accueil va travailler à maintenir les liens entre l'enfant et eux pourrait permettre de rassurer les parents d'origine quant aux intentions de la famille d'accueil. Il y a lieu de croire qu'une fois mieux informés, les parents d'origine seraient plus enclins à adopter une attitude plus positive envers les familles d'accueil. Organiser une telle rencontre pourrait favoriser dès le départ une communication positive entre les familles d'accueil et les parents d'origine. Il s'agirait d'une opportunité d'échanges entre les deux parties, ce qui a également été identifié par les familles d'accueil comme un facteur influençant la communication avec les parents d'origine. Dans la littérature scientifique, un portrait essentiellement négatif est dressé de la communication entre les familles d'accueil et les parents d'origine (Haight et al., 2002; Humphreys et Kiraly, 2011; Morrison et al., 2011; Nesmith et al., 2015). L'étude menée par Nesmith et ses collaborateurs s'est spécifiquement intéressée à la dynamique relationnelle entre les familles d'accueil, les parents d'origine et les intervenants. Ces auteurs ont identifié des facteurs qui influencent la dynamique entre les familles d'accueil et les parents d'origine. Lorsque mis en relation avec cette présente recherche, plusieurs éléments se recourent : l'attitude des parents d'origine envers les familles d'accueil ; la place accordée aux parents d'origine dans la vie de l'enfant ; l'acceptation du placement de l'enfant par les parents d'origine. Nesmith et ses collaborateurs (2015) ont également identifié d'autres facteurs qui influencent la dynamique entre les parents d'accueil et ceux d'origine : le soutien offert par l'intervenant aux familles d'accueil et une formation spécifique offerte aux familles d'accueil ainsi qu'aux intervenants qui met l'emphase sur le développement d'une relation avec les parents d'origine. L'aspect de la formation à offrir aux familles a été abordé

précédemment. Quant au soutien offert par l'intervenant, il a été abordé sous l'angle de la transmission d'informations pertinentes aux familles d'accueil afin de bien exercer leur rôle. À cela maintenant s'ajoute l'implication de l'intervenant pour faciliter les échanges entre les familles d'accueil et les parents d'origine.

Pour conclure, l'analyse des témoignages des familles d'accueil a permis de dresser un portrait clair de l'axe de l'expérience parentale en contexte de visites supervisées. Les parents d'accueil semblent avoir une bonne compréhension des visites supervisées en termes de leurs objectifs et des motifs de leur mise en place. La recherche d'information pour mieux intervenir auprès de l'enfant est un aspect important pour les familles d'accueil. Le fait que les intervenants interprètent différemment les règles liées à la confidentialité crée des disparités quant aux informations que reçoivent les familles d'accueil. Cela occasionne des insatisfactions chez elles. Outre le besoin d'être mieux informés, les parents d'accueil désirent recevoir de la formation et/ou du coaching afin de s'outiller pour mieux accomplir leur rôle parental. De plus, dans l'optique d'améliorer l'expérience parentale des familles d'accueil, il y a lieu de s'attarder aux facteurs qui influencent leur sentiment de collaboration avec les intervenants et les parents d'origine. Formaliser un espace de communication entre eux serait une piste qui mériterait d'être explorée.

Maintenant que les aspects subjectifs de la parentalité d'accueil ont été présentés, il sera question dans les prochaines pages des pratiques parentales des familles d'accueil.

5.1.2 L'axe de la pratique parentale

Selon le modèle théorique et conceptuel de Lacharité et al. (2015), l'axe de la pratique parentale fait référence aux décisions prises et aux gestes posés par les familles d'accueil dans le cadre de l'exercice de leur rôle parental en contexte de visites supervisées. Cet axe fait aussi référence à l'engagement parental dont font preuve les familles d'accueil, leur disponibilité physique et psychologique pour l'enfant et les actions posées par les familles d'accueil qui ont pour but d'organiser la vie de l'enfant.

Tout d'abord, il est important de rappeler le contexte dans lequel les familles d'accueil exercent leur parentalité. Elles doivent assurer la protection de l'enfant et veiller à son bon

développement (Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil, 2000). Les parents doivent répondre aux besoins physiques, affectifs, intellectuels et sociaux de l'enfant. Pour toutes décisions qui relèvent de l'autorité parentale (ex. les soins de santé, inscription à une sortie scolaire), les familles d'accueil doivent se référer à l'intervenant. C'est lui qui doit faire une demande aux parents d'origine (MSSS, 2010). En acceptant d'accueillir un enfant, les familles d'accueil s'engagent à s'occuper de l'enfant comme le ferait un bon parent, mais dans les faits, elles ont peu de marge de manœuvre et d'autonomie pour prendre des décisions (Sellenet, 2005). Elles doivent régulièrement se plier aux choix des autres. Les éléments mentionnés ci-haut traduisent bien toute la complexité du contexte dans lequel la parentalité d'accueil s'exerce.

Il peut être ardu de prendre des décisions par rapport à la planification des visites supervisées. Le défi est de conjuguer différentes réalités : celle de l'intervenant, celle des parents d'origine et celle des familles d'accueil. L'intervenant doit prendre des décisions en fonction d'un cadre légal. Sa pratique professionnelle est guidée par l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse. Lorsqu'une ordonnance est en vigueur, l'intervenant doit veiller à ce qu'elle soit appliquée et respectée. Pour planifier des visites supervisées, l'intervenant se doit d'impliquer les parents d'origine, car ce sont les principaux concernés par la situation de l'enfant et qu'ils sont directement visés par l'ordonnance. Quant aux familles d'accueil interrogées dans le cadre de cette recherche, elles ont rapporté devoir veiller à ce que le calendrier de contacts soit adapté à la routine de l'enfant. Dans bien des situations, les parents d'accueil ont rapporté avoir plus d'un enfant à leur charge, dont plusieurs ont souvent également des visites supervisées. Lorsque leur situation le permet, certains parents d'accueil se portent volontaires pour faire le transport de l'enfant afin de l'aider à faire la transition entre son milieu d'accueil et sa famille d'origine. Tel que rapporté par plusieurs familles d'accueil de cette recherche, pour faire l'arrimage de tous ces éléments, elles doivent faire preuve d'un grand sens de l'organisation. Toujours selon des participants de cette recherche, lorsque l'intervenant en vient à faire la planification des visites supervisées, il doit considérer plusieurs éléments : sa propre charge de cas, la disponibilité des salles, l'horaire personnel des parents d'origine, la routine de l'enfant et l'organisation familiale des parents d'accueil. L'intervenant doit faire un choix pour l'horaire des visites. Inévitablement, les besoins de certains passent au second rang et c'est ce qui est déploré par bon nombre de familles d'accueil rencontré pour cette recherche. Elles ont l'impression que la priorité est donnée aux parents

d'origine dans la planification des visites supervisées. Cela a également été rapporté par d'autres parents d'accueil dans différentes études recensées. Ils ont déploré que les visites supervisées soient priorisées au détriment des activités familiales dans le milieu d'accueil (Haight et al., 2002; Humphreys et Kiraly, 2011; Morrison et al., 2011). Considérant les résultats de cette recherche et les études recensées, il est clair que dans la mesure du possible les familles d'accueil devraient être impliquées dans la planification des visites supervisées afin d'éviter que certains choix faits par l'intervenant entrent en conflit avec leur réalité.

Dans le contexte des visites supervisées, les actions posées par les familles d'accueil sont essentiellement liées au soutien offert à l'enfant. En effet, elles ont le souci de bien préparer l'enfant pour ses visites supervisées. Elles veillent à ce qu'il quitte dans de bonnes dispositions pour son contact avec ses parents d'origine. Les familles d'accueil posent plusieurs gestes pour sécuriser l'enfant avant son départ : l'informer sur le déroulement prévu de la visite pour qu'il sache à quoi s'attendre, veiller à son hygiène pour qu'il se présente à son meilleur à sa visite, s'assurer qu'il apporte tous les effets nécessaires pour passer du bon temps avec sa famille, etc. Selon les familles d'accueil, les retours de visites supervisées sont souvent difficiles. Elles observent plusieurs réactions négatives chez l'enfant, qui parfois perdurent pendant plusieurs jours après le contact. Afin d'apaiser l'enfant, les familles d'accueil mettent en place diverses stratégies: offrir une présence bienveillante, se montrer attentives à ses réactions, lui offrir des activités pour lui changer les idées, discuter avec lui, etc. La grande variété de moyens mis en place par les familles d'accueil démontre un souci de bien soutenir l'enfant pour ses visites supervisées. Pour continuer à développer leur capacité à s'adapter aux besoins de l'enfant en termes d'accompagnement, la formation et/ou le coaching s'avèrerait une avenue intéressante. Cette solution a d'ailleurs été proposée par près de la moitié des familles d'accueil rencontrées. Elle a également été soulevée dans différentes études portant sur les pratiques des familles d'accueil en matière de visites supervisées (Haight et al., 2002; Morrison et al., 2011). Ces deux études mettent de l'avant l'importance d'offrir un soutien adéquat à l'enfant et de fournir une formation adaptée aux familles d'accueil.

Par ailleurs, il a été étonnant d'apprendre lors des entrevues que quatre familles d'accueil ont déjà supervisé un ou des contacts entre l'enfant et ses parents d'origine soit via un appel vidéo

ou un contact en personne. Au Québec, la supervision des contacts entre l'enfant et les parents d'origine par une famille d'accueil régulière n'est pas une pratique clinique courante. Elle se produit davantage lorsqu'il est question de famille d'accueil de proximité (Côté et al., 2014). Cela étant dit, il y a matière à se questionner si les familles d'accueil sont les bonnes personnes pour faire de la supervision de contacts. Tel que mentionné précédemment, les visites supervisées peuvent avoir différents objectifs et les familles d'accueil n'ont pas nécessairement les compétences cliniques pour y répondre (ex. faire un travail d'observation et/ou d'évaluation de la dynamique familiale, réaliser un travail thérapeutique avec l'enfant). Dans le cadre de l'entrevue, une mère a confié avoir vécu une expérience négative en supervisant un contact. L'intervenant tardait à arriver alors que tous les membres de la famille étaient déjà présents. La famille d'accueil a dû rester pour assurer la supervision. Finalement, l'intervenant est arrivé presque à la toute fin de la visite supervisée au grand dam de la famille d'accueil qui se sentait mal à l'aise d'intervenir auprès des parents d'origine alors qu'ils se montraient critiques face aux comportements de l'enfant durant la visite. Si l'intervenant ne peut se présenter à l'heure et qu'un collègue ne peut prendre le relais, ne serait-il pas plus avisé de tout simplement annuler la visite supervisée ? La supervision de contacts est une pratique clinique complexe qui requiert des compétences cliniques spécifiques (Blain-Lamoureux, 2010). Le but de la supervision est d'offrir un contact sécuritaire entre l'enfant et ses parents d'origine. Lorsque la personne qui supervise la visite n'est pas à l'aise d'intervenir ou n'a pas les compétences cliniques pour le faire, l'aspect sécuritaire du contact pourrait être compromis. De plus, avant d'autoriser une famille d'accueil à superviser un contact, il faudrait tenir compte du niveau de collaboration entre les familles d'accueil et les parents d'origine. Il ne faudrait pas que les visites supervisées deviennent un lieu de tension ou de malaise.

En terminant, à la lumière des pratiques parentales identifiées dans cette recherche, le constat est clair : les actions et les prises de décisions rapportées par les familles d'accueil sont centrées sur le bien-être de l'enfant. Elles ont le souci d'offrir le soutien approprié à l'enfant avant et après les visites supervisées. Afin d'être mieux outillées pour accompagner l'enfant, les familles d'accueil ont exprimé le désir de recevoir de la formation et/ou du coaching. Elles désirent également être plus impliquées par l'intervenant dans la planification des visites supervisées afin de s'assurer que les modalités prévues pour les contacts respectent la routine de l'enfant et

s'insèrent bien dans leur organisation familiale, afin d'être disponibles pour lui (ex. pour faire son transport, être présente à son retour de visite pour lui offrir de l'écoute).

Maintenant que les pratiques parentales des familles d'accueil ont été présentées, il sera question dans les prochaines pages de leurs droits et devoirs.

5.1.3 L'axe de la responsabilité parentale

Selon le modèle théorique et conceptuel proposé par Lacharité et al. (2015), cet axe fait référence à l'ensemble des droits et des devoirs que les familles d'accueil acquièrent en acceptant d'accueillir un enfant suivi en protection de la jeunesse. Lorsque l'enfant a des visites supervisées, cela soulève de nombreux enjeux en lien avec les droits et devoirs des parents d'accueil.

Dans le cadre de cette recherche, l'axe de la responsabilité parentale a été peu abordé par les parents d'accueil. Il est toutefois important de souligner qu'aucune question spécifique portant sur les droits et les devoirs des familles d'accueil en lien avec les visites supervisées n'a été posée durant l'entrevue. En analysant les propos des parents d'accueil, il a toutefois été possible de faire ressortir quelques éléments associés à leurs rôles et leurs responsabilités. Tel que mentionné dans la mise en contexte sur le rôle de famille d'accueil, les responsabilités attendues des parents d'accueil en lien avec les visites supervisées sont consignées dans un dépliant explicatif du CSSMTL. Les familles d'accueil doivent : offrir une écoute attentive à l'enfant avant et après les visites; identifier les réactions de l'enfant et les communiquer à l'intervenant; soutenir l'enfant pour qu'il mette des mots sur ce qu'il ressent; apaiser l'enfant quand la visite est source de stress ou d'excitation; mettre en place des stratégies pour aider l'enfant à faire face aux émotions occasionnées par les visites. Afin d'offrir l'accompagnement nécessaire à l'enfant, les familles d'accueil doivent tout d'abord être en mesure de déceler et de décoder ses réactions. Tel que mentionné précédemment, lorsque les familles d'accueil acceptent d'héberger un enfant, elles reçoivent peu d'information sur lui. Pourtant, ce sont les enfants les plus vulnérables de la société qu'elles accueillent. Si les enfants ont été retirés de leur milieu familial, c'est parce que leur sécurité et/ou leur développement étaient compromis. Ils arrivent en famille d'accueil avec un lourd bagage de vie et peu d'outils pour y faire face. Les familles d'accueil sont peu informées du parcours de vie de l'enfant. Elles apprennent à le connaître au fur et à mesure de leurs interactions

avec lui. Être retiré de son milieu familial pour être placé en famille d'accueil est une expérience difficile en soi. L'enfant se retrouve chez de parfaits inconnus en étant limité dans ses contacts avec les figures qui lui sont significatives. Comment départager ce qui appartient à la dynamique personnelle de l'enfant, des réactions reliées au changement de milieu ou encore celles reliées aux visites supervisées ? C'est un travail ardu auquel sont confrontés les parents d'accueil. Les familles d'accueil qui débutent dans la pratique n'ont peut-être pas toujours le bagage d'expérience sur lequel s'appuyer pour réaliser toutes ces distinctions. Lorsque l'enfant est en bas âge, cela rajoute une complexité de par le fait qu'il n'a pas le vocabulaire pour exprimer ce qu'il ressent. Tout passe inévitablement par le comportement (Côté et al., 2014). À partir de l'analyse du témoignage des familles d'accueil interrogées dans le cadre de cette recherche, il y a lieu de conclure qu'elles font de leur mieux pour répondre aux exigences de l'établissement en lien avec les visites supervisées et que la plupart d'entre elles y parviennent. Toutefois, elles ne semblent pas toujours avoir les conditions d'exercice optimales pour le faire. Comme souligné précédemment, les familles d'accueil ont soif de connaissance. L'enjeu de la transmission d'informations et de la formation aux familles d'accueil sont des éléments à considérer pour améliorer leurs conditions de pratique, car au final c'est du bien-être de l'enfant dont il est question (Morrison et al., 2011). Ce dernier a besoin de bénéficier du meilleur accompagnement possible pour ses visites supervisées, mais aussi en lien avec son placement.

Par ailleurs, les responsabilités en lien avec les visites supervisées s'inscrivent dans leurs responsabilités plus larges de famille d'accueil telles que d'assurer une présence de qualité, de collaborer avec l'établissement ainsi qu'avec différents acteurs gravitant autour de l'enfant et de favoriser les liens de l'enfant avec ses parents d'origine. Les résultats de cette recherche démontrent que la majorité des parents d'accueil répondent à l'ensemble de ces responsabilités. Offrir une présence de qualité fait référence dans le contexte des visites supervisées à être disponible pour l'enfant avant et après ses visites supervisées. Il arrive que l'horaire des visites supervisées soit imposé aux familles d'accueil. Offrir une présence de qualité à l'enfant, c'est savoir et vouloir ajuster son organisation familiale ou la routine de l'enfant afin qu'il puisse prendre part à sa visite supervisée. Collaborer avec l'établissement ainsi qu'avec les différents acteurs gravitant autour de l'enfant signifie, dans le contexte des visites supervisées, de : s'impliquer lorsque c'est possible dans la planification des visites supervisées; tenir informé

l'intervenant des réactions de l'enfant en lien avec ses contacts avec les parents d'origine; être transparent avec l'intervenant par rapport aux difficultés rencontrées dans leur rôle de famille d'accueil et entretenir des communications cordiales avec les intervenants ainsi qu'avec les parents d'origine. Dans le contexte des visites supervisées, favoriser les liens de l'enfant avec ses parents d'origine signifie d'accorder une place aux parents d'origine dans la vie de l'enfant. Il s'agit alors de les inclure le plus possible pour qu'ils puissent continuer de jouer leur rôle parental envers lui. Favoriser les liens, c'est aussi de mettre en place tous les moyens pour que l'enfant entrevoie sa visite supervisée d'un œil positif. Ultiment, comme l'ont souligné quelques parents d'accueil rencontrés dans le cadre de cette présente recherche, favoriser les liens implique devoir accepter que l'enfant doive un jour quitter le milieu d'accueil pour retourner vivre avec sa famille, et ce, même si un lien d'attachement s'est développé avec lui.

Dans un autre ordre d'idées, un récent changement législatif octroie dorénavant le droit aux familles d'accueil de pouvoir se faire entendre devant le tribunal lorsque le juge doit se prononcer sur la situation de l'enfant¹. C'est le seul droit que les familles d'accueil ont mentionné dans le cadre des entrevues pour cette recherche. Il est à noter qu'aucune question spécifique n'a été prévue sur les droits des familles d'accueil en lien avec les visites supervisées. Les parents d'accueil qui ont en parlé, l'ont fait de leur propre initiative. La moitié des familles d'accueil ayant participé à cette recherche ont eu l'opportunité de se prévaloir du droit d'être entendu par le juge. Elles ont témoigné de leurs observations sur les réactions de l'enfant à son retour des visites supervisées. Parmi elles, plusieurs ont raconté avoir vécu un passage à la cour plutôt difficile. Elles ont vécu du stress et de l'angoisse. Toutefois, elles ont perçu leur démarche de venir témoigner devant le juge comme un moyen supplémentaire de soutenir l'enfant par rapport à ses visites supervisées. D'autre part, une mère d'accueil a rapporté qu'à une occasion, lors d'un passage au tribunal, elle a eu la possibilité de s'asseoir dans la salle de cour pour assister à une partie de l'audience. Cela lui a aussi permis d'en apprendre davantage sur la situation familiale de l'enfant, ce qui lui a permis de répondre à son besoin de connaissances.

¹ Une famille d'accueil est admise à l'audience de toute demande relative à l'enfant qui lui est confié. Elle peut témoigner et présenter ses observations au tribunal lors de l'audience et, à ces fins, être assistée d'un avocat. À moins d'avoir obtenu l'autorisation du tribunal, elle ne peut participer autrement à cette audience (art. 83, LPJ, 2020).

Par ailleurs, il est à noter que selon le Ministère de la Santé et des Services sociaux (2016), les familles d'accueil qui n'arriveraient pas à répondre à leurs responsabilités peuvent faire l'objet d'une révision de leur entente de services avec l'établissement. Ultiment, elles s'exposent à une révocation de leur entente. Dans le cadre des entrevues pour cette présente recherche, aucun participant n'a abordé les sanctions possibles advenant des lacunes observées chez une famille d'accueil. Il est toutefois important de le mentionner puisque c'est une éventualité à laquelle s'exposent les familles d'accueil. Par exemple, une mère d'accueil a raconté une situation où un enfant a fait une crise importante à la vue de son transporteur qui devait l'amener à sa visite supervisée. D'après elle, l'enfant n'était pas dans de bonnes dispositions pour aller à sa visite supervisée, mais elle ne pouvait pas prendre la décision de le garder à la maison. Elle a dû appeler l'intervenant pour l'informer de la situation et ce dernier a autorisé à ce que l'enfant ne se présente pas à sa visite supervisée. Dans cette même situation, si la famille d'accueil avait pris la décision par elle-même de ne pas envoyer l'enfant à sa visite supervisée, elle aurait probablement été rabrouée par l'intervenant. Si de façon répétée, elle choisissait de ne pas envoyer l'enfant à ses visites supervisées, et ce, sans consulter l'intervenant, elle s'exposerait à des sanctions de l'établissement puisque cela serait perçu comme un manquement à ses responsabilités. Tel que mentionné précédemment, les familles d'accueil se doivent de collaborer avec l'intervenant. Cela fait partie des responsabilités auxquelles s'attend l'établissement qui conclut une entente de services avec elles (MSSS, 2016).

Considérant tous ces éléments, il y a lieu de conclure que les familles d'accueil détiennent une bonne compréhension de leur droits et devoirs. Le rôle qu'elles doivent assumer auprès des enfants est complexe et est associé à d'importantes responsabilités.

Au quotidien, les familles d'accueil sont confrontées à certains défis qui ont des répercussions sur les trois axes de leur parentalité. C'est ce dont il sera question dans les prochaines pages de ce chapitre.

5.2 La parentalité d'accueil : un regard sur des enjeux transversaux

Tel que démontré dans la précédente section de ce chapitre, les trois axes de la parentalité sont interreliés. Ainsi, une difficulté vécue dans un axe aura des répercussions sur les autres axes et l'exercice de la parentalité s'en trouvera fragilisé. Le rôle parental que doivent exercer les familles d'accueil est associé à des droits et des devoirs (axe de la responsabilité parentale). Leur perception de leur rôle (axe de l'expérience parentale) guide leurs actions et leurs prises de décisions (axe de la pratique parentale). Cela affecte également la façon dont les familles d'accueil remplissent leurs responsabilités. Les prochaines pages de ce chapitre seront dédiées à la présentation de deux enjeux transversaux aux trois axes de la parentalité. Tout d'abord, il sera question des défis de la parentalité d'accueil. Ensuite, les enjeux reliés à la reconnaissance des familles d'accueil comme partenaire dans l'intervention auprès de l'enfant seront abordés.

5.2.1 Les défis de la parentalité d'accueil

Les familles d'accueil ont un rôle complexe. Au quotidien, elles sont confrontées à plusieurs défis dans l'exercice de leur parentalité. Selon Sellenet (2003, p.90), les familles d'accueil sont tiraillées entre les différentes obligations associées au rôle qu'elles doivent exercer: 1) protéger l'enfant de parents jugés « nocifs » et « destructeurs »; 2) respecter les droits des parents; 3) protéger leur foyer des intrusions parentales tout en poursuivant leur mission de protection, d'éducation et de soins des enfants qu'elles accueillent. Dans le contexte des visites supervisées, cette recherche d'équilibre entre ces différentes obligations est bien présente comme en témoignent les résultats de la présente recherche.

Comme évoqué plus tôt, les familles d'accueil doivent offrir du soutien et de l'accompagnement à l'enfant. Elles doivent aussi favoriser le maintien des liens entre l'enfant et les parents d'origine. Bon nombre de familles d'accueil rencontrées dans cette étude ont observé des perturbations chez l'enfant à son retour de visites supervisées. Certaines ont confié trouver difficile de devoir composer avec les réactions de l'enfant et de lui offrir l'accompagnement nécessaire. Comment soutenir l'enfant et l'encourager à maintenir des liens avec ses parents d'origine alors que ce sont ces mêmes contacts qui semblent lui causer de la détresse ? Ce

questionnement traduit bien toute la complexité du rôle des familles d'accueil. Il faut prendre en considération que les familles d'accueil reçoivent un portrait parcellaire de la situation de l'enfant. Étant tenus à la confidentialité, les intervenants sont limités dans ce qu'ils peuvent dire aux familles d'accueil. Le peu d'informations qu'elles connaissent sur les motifs de la supervision des contacts (ex. enjeux liés à la sécurité et/ou surveillance, difficultés parentales, etc.) sont peu rassurantes et renvoient une image plutôt négative des parents d'origine. N'ayant peu ou pas de contacts avec eux, il est difficile pour certaines familles d'accueil d'apprendre à les connaître et de les percevoir sous un autre angle. Selon l'étude de Sanchirico et Jablonka (2000), certaines familles d'accueil perçoivent les parents d'origine comme des abuseurs d'enfants ou comme des personnes négligentes. Avec une telle image négative des parents d'origine, comment les familles d'accueil parviennent-elles à se montrer rassurantes envers l'enfant par rapport à ses visites supervisées ? Il se pourrait que, dans un tel contexte, collaborer aux interventions visant à maintenir les liens parents-enfant puisse représenter un grand défi pour les familles d'accueil.

Par ailleurs, comme l'ont souligné à leur façon bon nombre de familles d'accueil qui ont participé à cette recherche, les parents d'origine ont des droits et maintenir des contacts avec leur enfant en fait partie. Plusieurs familles d'accueil ont d'ailleurs relevé l'importance d'accorder une place aux parents d'origine dans la vie de l'enfant. Une mère d'accueil ayant été placée durant sa jeunesse a expliqué comment il était facile pour elle de se mettre dans la peau des enfants qu'elle accueille. Elle comprend que malgré toute la maltraitance vécue, les parents d'origine conservent une place centrale dans la vie d'un enfant : « Ta mère aura ben faite n'importe quoi, tu l'aimes pareil ta mère, t'en as besoin pareil là. » (Participant 8F) Qui plus est, étant eux-mêmes parents, certains pères et certaines mères d'accueil ont dit être capables de s'imaginer comment le retrait de l'enfant avait pu être vécu difficilement. Pour eux, maintenir des liens entre l'enfant et les parents d'origine durant le placement est une nécessité pour préserver la relation.

Cela étant dit, plusieurs familles d'accueil sont d'avis que favoriser le maintien des liens parents-enfant ne doit pas se faire au détriment de leur propre foyer. En effet, elles déplorent que les visites supervisées aient priorité sur les activités familiales de leur milieu. Elles dénoncent le fait que l'horaire des visites supervisées soit établi en fonction de l'agenda des parents d'origine. Il arrive que leur organisation familiale soit chamboulée dû aux visites supervisées, ce qui est un

irritant pour les familles d'accueil. Cette imposition d'un horaire pourrait être perçue comme une forme d'intrusion parentale dans le milieu d'accueil. Une autre conséquence sur la famille d'accueil qu'engendre ce maintien des liens avec les parents d'origine est la présence d'échanges parfois difficiles avec ceux-ci. Bien que cet aspect s'éloigne un peu du contexte spécifique des visites supervisées, il témoigne des défis que peuvent rencontrer par les parents d'accueil dans leur parentalité. La majorité des familles d'accueil de l'étude ont rapporté que les parents d'origine n'ont pas de restrictions concernant leurs communications avec elles. Ainsi, à moins que les coordonnées de la famille d'accueil ne soient confidentielles, les parents d'origine sont en droit de les appeler, notamment pour prendre auprès d'elles des nouvelles de l'enfant. Bien que ce type d'échanges se passe habituellement bien, certains parents d'accueil rencontrés ont rapporté des incidents malheureux. Par exemple, dans le contexte de communications en dehors du moment des visites supervisées, une mère d'accueil rapporte s'être fait insulter et deux autres familles d'accueil racontent avoir reçu des menaces de la part de parents d'origine. Pour préserver leur milieu de vie, des familles d'accueil en viennent à imposer des limites claires aux parents d'origine, telles que leur interdire d'appeler chez elles. De tels événements d'agressions verbales rapportés par les participants de cette recherche viennent appuyer les résultats de l'étude de Humphreys et Kiraly (2011) qui ont démontré que certaines familles d'accueil développent des craintes face aux parents d'origine. Elles en viennent à avoir peur pour leur propre sécurité ou celle de leur famille. En mettant tout cela en perspective, il y a matière à se questionner. Comment les familles d'accueil parviennent-elles à favoriser le maintien des contacts entre l'enfant et les parents d'origine alors que certaines d'entre elles craignent les intrusions parentales dans leur propre foyer ? Selon l'étude de Salas Martínez et ses collaborateurs (2016), l'attitude des familles d'accueil influence la façon dont l'enfant va entreprendre sa visite. Des attitudes de crainte de la part des familles d'accueil envers les parents d'origine peuvent interférer négativement dans la progression des contacts entre l'enfant et son milieu d'origine.

Considérant tous ces éléments, il y a lieu de se questionner sur l'aide offerte aux familles d'accueil afin de surmonter les défis auxquels elles sont confrontées dans le cadre de l'exercice de leur parentalité. Dans le contexte des visites supervisées, elles peuvent se retrouver bien malgré elles dans une position inconfortable, tiraillées entre protéger l'enfant, respecter les droits des parents d'origine et protéger leur propre foyer.

5.2.2 La reconnaissance des familles d'accueil comme partenaire

À partir de l'analyse du discours des participants, plusieurs éléments associés au manque de reconnaissance des familles d'accueil comme partenaire dans l'intervention auprès des jeunes ont émergé. C'est un sujet qui a été abordé dans différents écrits portant sur le rôle et le travail des familles d'accueil (Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil, 2000; Bagirishya et Gilbert, 2002; Beaumier, 2011; Lapiere, 2014; Guénette, 2018). Les résultats de la présente recherche contribuent à documenter davantage cet enjeu, mais cette fois-ci, sous l'angle des visites supervisées. À cet effet, les parents d'accueil ayant participé à cette recherche ont dénoncé à différents degrés les éléments suivants : le manque d'information concernant la situation de l'enfant, leur faible implication dans les prises de décision entourant les visites supervisées et le manque de soutien pour pouvoir bien exercer leur rôle d'accompagnement envers l'enfant.

Reconnaître les familles d'accueil comme partenaire c'est leur offrir toute l'information nécessaire à l'exercice de leur rôle parental envers l'enfant. Avant tout, il en revient à la Direction de la protection de la jeunesse comme institution qui s'occupe du recrutement ainsi que de l'évaluation des familles d'accueil de bien les informer dès le départ sur leurs droits et responsabilités associés à l'entente de prestation de services qui est conclue avec elles (Beaumier, 2011). Une fois qu'un enfant est ciblé pour intégrer un milieu, l'intervenant doit transmettre aux parents d'accueil les informations pertinentes sur l'enfant ainsi que sa situation familiale, et ce, tout en respectant les règles de confidentialité. Selon le Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil (2000), pour bien jouer leur rôle, les familles d'accueil ont besoin d'avoir toute l'information pertinente sur l'enfant. Elles doivent également bien comprendre les objectifs visés par l'intervention auprès de l'enfant et de sa famille. L'étudiante-chercheuse croit que cela devrait également s'appliquer au contexte spécifique des visites supervisées. Il est important de rappeler que le recours à la supervision de contacts s'inscrit dans la trajectoire plus large de mesures mises en place par l'intervenant pour assurer la protection de l'enfant. Pour favoriser une expérience de visites supervisées bienveillantes pour l'enfant, il est nécessaire de mettre à contribution tous les acteurs impliqués directement auprès de lui (Côté et al., 2014).

Reconnaître les familles d'accueil comme partenaire c'est prendre en considération leur opinion et les impliquer dans les prises de décision par rapport aux visites supervisées de l'enfant. À cet effet, les travaux de Lapierre (2014) et Guénette (2018) ont démontré que les familles d'accueil sont souvent exclues des processus décisionnels concernant l'enfant. Pourtant, tel que rapporté par un participant de cette recherche, les familles d'accueil sont les yeux et les oreilles des intervenants en ce qui concerne l'enfant. Ce sont elles qui vivent au quotidien avec lui. De par la nature du rôle qu'elles exercent auprès de l'enfant, elles deviennent des figures significatives pour lui et finissent par bien le connaître. Ce sont elles qui accueillent l'enfant dans ses réactions et qui reçoivent ses confidences. Pour mettre en place des visites supervisées bienveillantes, il est important d'écouter l'enfant. Il faut prendre des décisions basées sur son intérêt et sur ses besoins (Bain-Lamoureux, 2010). En ce domaine, les familles d'accueil peuvent jouer un rôle de premier plan. Par exemple, pour établir l'horaire des visites supervisées, il serait pertinent de les consulter. Les familles d'accueil connaissent la routine de l'enfant. Elles savent quel moment serait le plus propice pour tenir la visite supervisée afin que l'enfant puisse profiter pleinement de son temps avec ses parents d'origine. Toutefois, il faut garder en tête que dans leur prise de position les parents d'accueil peuvent être influencés par différents éléments : les besoins des autres enfants qu'elles ont à leur charge dans leur milieu, les besoins de leur propre famille, etc. Tel que mentionné précédemment, bien que le maintien des contacts entre l'enfant et ses parents d'origine soit un enjeu important pour les familles d'accueil, elles ne désirent pas qu'il se fasse au détriment de leur propre foyer. À cet égard, elles doivent être bien soutenues par l'intervenant.

Reconnaître les familles d'accueil comme partenaire, c'est également leur donner le soutien nécessaire pour accomplir leur mandat. Des familles d'accueil de la présente recherche ont exprimé le désir de recevoir du coaching et/ou de la formation pour être mieux outillées dans leur rôle parental envers l'enfant, notamment au niveau de l'accompagnement à lui offrir après ses visites supervisées. Cela serait particulièrement pertinent pour les nouvelles familles d'accueil qui débutent dans la pratique parce qu'elles n'ont aucun repère par rapport aux visites supervisées et que toutes leurs connaissances sur ce sujet sont à bâtir. Les enfants ont besoin d'être écoutés, apaisés dans leurs réactions et soutenus dans l'expression de leurs émotions (Bain-Lamoureux, 2010). Pour la famille d'accueil, offrir ce niveau d'accompagnement à l'enfant peut être exigeant, surtout lorsqu'elle a plus d'un enfant à sa charge. Les familles d'accueil doivent être soutenues

dans leur rôle parental auprès de l'enfant. Au-delà du contrôle de la qualité qui est fait par l'établissement, elles devraient pouvoir recevoir du soutien clinique. Elles devraient pouvoir développer leurs connaissances sur les problématiques qui touchent les enfants qu'elles accueillent (Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil, 2000). Il faut garder en tête que derrière chaque famille d'accueil qui recevrait le soutien nécessaire, c'est un enfant qui en bénéficierait en recevant l'accompagnement approprié à sa situation.

Par ailleurs, à partir du discours des parents d'accueil, il a été possible d'observer des différences dans les pratiques des intervenants par rapport aux visites supervisées. D'un intervenant à l'autre, les façons de faire diffèrent grandement. Selon les participants de cette recherche, un intervenant va offrir une grande place à la famille d'accueil dans toutes les facettes reliées aux visites supervisées tandis qu'un autre intervenant va à peine considérer la famille d'accueil. Il a aussi été rapporté que lorsque l'intervenant change, comme c'est bien souvent le cas dans la pratique, tout est à recommencer. Les familles d'accueil ont l'impression qu'il est laissé à la discrétion du nouvel intervenant s'il poursuit dans la même lignée que son prédécesseur ou s'il procède autrement pour tout ce qui a trait aux visites supervisées.

En terminant, à la lumière des résultats de cette recherche et des écrits dans la littérature scientifique (Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil, 2000; Bagirishya et Gilbert, 2002; Beaumier, 2011; Lapierre, 2014; Guénette, 2018), le constat est clair : il reste encore du chemin à parcourir pour obtenir une meilleure reconnaissance des familles d'accueil comme partenaire dans la prestation de services qui entoure l'enfant. Dans le contexte des visites supervisées, pour y parvenir, il faudrait mieux les informer, prendre en considération leur opinion, les impliquer dans les prises de décisions concernant l'enfant et mieux les soutenir dans leur rôle parental.

Chapitre 6 : Conclusion

L'objectif de cette recherche était de comprendre comment les familles d'accueil exercent leur parentalité dans le contexte des visites supervisées. À partir de leur point de vue, ce projet cherchait à décrire leur compréhension des visites supervisées; leur implication dans la planification de celles-ci; l'accompagnement qu'elles offrent à l'enfant et la communication qu'elles ont avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées.

Pour permettre d'atteindre les objectifs de cette recherche, quatorze familles d'accueil ont été rencontrées dans le cadre d'entrevues semi-dirigées. Les résultats de cette recherche ont révélé que les parents d'accueil ont une bonne compréhension des visites supervisées en termes des objectifs visés par celles-ci et des motifs de leur mise en place. Pour ce qui est de la planification des visites supervisées, les parents d'accueil ont rapporté diverses expériences. Certains sont impliqués activement dans la prise de décisions tandis que d'autres se font imposer les choix de l'intervenant. À partir de leur expérience, les parents d'accueil ont identifié des facteurs pouvant influencer leur niveau d'implication dans la planification des visites supervisées. Quant à l'accompagnement offert à l'enfant, les familles d'accueil ont discuté des moyens qu'elles mettent en place pour le soutenir avant et après ses visites supervisées avec ses parents d'origine. D'ailleurs, bon nombre de familles d'accueil ont exprimé le besoin d'être mieux outillées pour faire face aux réactions observées chez l'enfant. En ce qui concerne les communications avec les intervenants, les familles d'accueil ont rapporté des échanges majoritairement positifs avec eux. Elles ont été en mesure d'identifier des éléments pouvant influencer la qualité de leurs échanges avec l'intervenant. Ce même exercice réflexif a été demandé aux familles d'accueil par rapport à leur communication avec les parents d'origine. Différentes expériences, autant positives que négatives, ont été rapportées.

L'analyse des résultats a permis de mieux comprendre comment les différentes composantes de la parentalité sont vécues par les familles d'accueil dans le contexte des visites supervisées. Il est à noter que dans le cadre des entrevues, les parents d'accueil ont peu parlé de leurs responsabilités parentales. Ils ont davantage discuté de leur expérience parentale et des pratiques y étant associées. Au cœur du discours des participants de cette recherche, deux thèmes

transversaux ont émergé, soit les défis de la parentalité d'accueil et l'importance de la reconnaissance des familles d'accueil comme partenaire.

Limites de la recherche

Cette recherche se distingue par l'intérêt qu'elle porte à l'exercice de la parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées. À ce jour, aucune autre étude n'a abordé spécifiquement cette réalité. Les principaux constats de cette recherche sont intéressants pour leur apport aux connaissances scientifiques et pratiques sur la réalité des familles d'accueil. Toutefois, ils doivent être considérés à la lumière des limites de cette recherche.

La première limite est en lien avec la divulgation d'information sur le profil professionnel de l'étudiante-chercheuse. Avant le début de l'entrevue, en discussion informelle, certaines familles d'accueil se sont intéressées au parcours scolaire et professionnel de l'étudiante-chercheuse. Celle-ci leur a répondu en toute transparence et a divulgué l'information à l'effet qu'elle détient une expérience professionnelle en protection de la jeunesse. Cette révélation a pu avoir une influence sur le discours des parents d'accueil. En effet, certaines familles d'accueil ont pu interpréter que l'étudiante-chercheuse fait partie de la même institution à laquelle elles doivent rendre des comptes au quotidien, ce qui a pu amener des participants à censurer certains de leur propos. D'autres parents d'accueil ont pu percevoir cela comme un atout dans le sens où l'étudiante-chercheuse pouvait mieux comprendre leur réalité, car elle détient une connaissance à la fois théorique et pratique du contexte de la protection de la jeunesse ainsi que des visites supervisées en protection de la jeunesse.

La deuxième limite porte sur la stratégie de recrutement. Il a été choisi de passer par les intervenants pour recruter des familles d'accueil correspondant aux critères de la recherche. Il se peut que les intervenants aient eu un biais dans leur choix de solliciter un parent d'accueil plutôt qu'un autre. Il est permis de penser que les intervenants ont sollicité les familles d'accueil dont ils ont une opinion favorable. À l'inverse, les intervenants peuvent être moins portés à solliciter des familles d'accueil avec lesquelles ils sont en conflit ou encore celles qui sont constamment dans la critique envers l'institution.

La troisième limite est en lien avec le choix de procéder à une entrevue conjointe pour les couples de parents d'accueil. Il se peut qu'un parent d'accueil ait ajusté ses réponses ou les ait calqué sur celles de son partenaire, dans un désir de projeter l'image d'un couple uni devant l'étudiante-chercheur. Il se peut qu'un parent d'accueil ait ajusté ou calqué ses réponses à celles de son partenaire dans un désir de projeter l'image d'un couple uni devant l'étudiante-chercheur. Il se peut également qu'un parent d'accueil ait pu se limiter dans ses propos afin de laisser son partenaire prendre la parole. Par exemple, le parent d'accueil qui se fait couper la parole par son partenaire ne va pas nécessairement reprendre son discours là où il s'est arrêté avant l'interruption. Il se peut aussi qu'un parent d'accueil ne fasse pas l'effort de pousser plus loin sa réflexion après avoir entendu le point de vue de son partenaire. Par ailleurs, le fait d'avoir choisi de procéder à une entrevue conjointe pour les couples de parents d'accueil empêche de faire des comparaisons de discours reliées au genre du participant. Les seuls pères d'accueil rencontrés étaient en couple. Par conséquent, ils ont été interviewés en présence de leur conjointe. Considérant tous les éléments mentionnés précédemment, il est difficile de dresser un portrait clair et spécifique du point de vue des pères d'accueil sur les visites supervisées en contexte de protection de la jeunesse.

La quatrième limite est en lien avec la structure de la grille d'entrevue, plus précisément en lien avec le thème portant sur la compréhension qu'ont les parents d'accueil des objectifs visés par les visites supervisées et des motifs justifiant leur mise en place. À ce sujet, aucune question n'a permis d'explorer auprès des familles d'accueil qui les a mis au courant de ces informations et dans quel contexte cette divulgation a eu lieu. Il aurait été intéressant de questionner les parents d'accueil sur ces aspects afin de mieux comprendre d'où proviennent leurs connaissances sur les visites supervisées.

Retombées pour la pratique

Malgré ces quelques limites, les résultats de cette recherche permettent de soulever des pistes intéressantes pour l'intervention auprès des familles d'accueil dans le contexte des visites supervisées. Cette recherche a permis d'offrir une voix aux familles d'accueil et a apporté un éclairage intéressant sur leur réalité. Entendre leur point de vue est primordial puisque ce sont elles qui vivent au quotidien avec l'enfant. Elles sont aux premières loges pour observer et témoigner des répercussions positives ou négatives qu'engendrent les visites supervisées sur l'enfant.

Pour bien accompagner l'enfant pour ses visites supervisées, il faudrait que les familles d'accueil soient mieux informées par les intervenants. Elles devraient connaître les informations pertinentes sur l'histoire de vie de l'enfant et savoir comment les visites supervisées s'inscrivent à l'intérieur de celle-ci. Avoir toutes ces informations en main permettrait aux familles d'accueil de mieux comprendre la réalité de l'enfant et de donner un sens au rôle parental qu'elles doivent exercer auprès de lui. Indépendamment des difficultés qui ont mené au retrait de l'enfant dans son milieu d'origine, chaque famille a des forces. Il serait pertinent de les mentionner aux familles d'accueil. Cela viendrait, en partie, contrebalancer les informations plutôt négatives qui sont transmises à propos des motifs du retrait de l'enfant et de la mise en place de visites supervisées. Cela offrirait aux familles d'accueil un portrait plus nuancé de la situation de l'enfant. Pour ce qui est de l'accompagnement de l'enfant en lien plus direct avec les visites supervisées, les familles d'accueil devraient être informées de ce qui a été prévu pour le contact afin de préparer adéquatement l'enfant. Pour bien soutenir ce dernier à son retour, les familles d'accueil devraient avoir un compte-rendu de la visite supervisée. En fonction de ce qui s'est passé durant le contact et des caractéristiques de l'enfant, les familles d'accueil pourraient ajuster leur approche envers l'enfant et mettre en place les meilleures conditions pour l'apaiser.

À la lumière des résultats de cette recherche, il faudrait aussi revoir le soutien offert aux familles d'accueil en lien avec l'exercice de leur parentalité. Tout d'abord, il y a lieu de changer l'approche des intervenants envers les familles d'accueil. Comme institution, la Direction de la protection de la jeunesse devrait se positionner clairement et exiger des intervenants que dans leur pratique clinique ils aient une meilleure reconnaissance des familles d'accueil comme partenaire dans la prestation de services qui entoure l'enfant. Cette reconnaissance ne devrait pas s'appliquer exclusivement au cadre des visites supervisées, mais également à l'ensemble du continuum d'intervention pour les enfants placés en famille d'accueil. Les parents d'accueil devraient être considérés en tout point comme des partenaires de premier plan dans l'intervention auprès de l'enfant. Dans un véritable travail de partenariat, lorsqu'un membre de l'équipe vit une difficulté les autres membres sont présents pour le soutenir. Dans le cadre de cette recherche, les familles d'accueil ont exprimé un besoin de recevoir de la formation ou du coaching. Il faut garder en tête qu'en offrant le soutien nécessaire aux familles d'accueil, la Direction de la protection de la

jeunesse permet aux enfants placés d'avoir des adultes mieux outillés pour prendre soin d'eux. À cet effet, il serait intéressant de développer un programme de formation spécifique aux nouvelles familles d'accueil portant notamment sur l'exercice de leur rôle parental dans différents contextes, comme celui des visites supervisées. Une autre avenue intéressante serait de mettre sur pied au sein de l'établissement un groupe de soutien ou un programme de parrainage, qui consisterait à jumeler de nouvelles familles d'accueil avec d'autres plus expérimentées. Cela viendrait répondre à un besoin identifié par un couple de parents d'accueil qui a confié que leur manque d'expérience affecte le soutien qu'il offre à l'enfant. En échangeant avec d'autres parents d'accueil, ils peuvent retirer un certain savoir de l'expérience des autres. De plus, qui de mieux placer pour les comprendre qu'une autre famille d'accueil qui est passée à travers les mêmes embûches et qui connaît les enjeux reliés à leur réalité.

Par ailleurs, il y a un travail d'harmonisation des pratiques des intervenants à faire. Il serait pertinent de mettre en place une politique claire et formelle pour impliquer les familles d'accueil par rapport aux visites supervisées. Il serait également important de mettre en place des moyens pour favoriser la communication entre les familles d'accueil et les parents d'origine. Par exemple, l'intervenant pourrait créer un espace d'échange entre le milieu d'accueil et les parents d'origine. Ces échanges pourraient avoir lieu dans le cadre de rencontres pour la planification des visites supervisées où ces deux acteurs seraient conviés. Ces rencontres permettraient aux familles d'accueil et aux parents d'origine d'apprendre à se connaître dans un contexte autre que celui de se croiser entre deux transports de l'enfant pour une visite supervisée ou lors d'un passage au tribunal. Après tout, les familles d'accueil ont comme responsabilité de favoriser le maintien des liens entre l'enfant et ses parents d'origine. Pour que les parents d'accueil puissent y parvenir, il faut mettre en place des conditions favorables. Il est légitime de penser qu'il peut être plus difficile d'inciter un enfant à maintenir des contacts avec ses parents d'origine si la famille d'accueil elle-même a de la difficulté à avoir des échanges cordiaux avec eux.

Pistes pour de futurs travaux

Les résultats de cette recherche confirment la pertinence de poursuivre des travaux à partir du point de vue des familles d'accueil. Ces résultats offrent des pistes intéressantes pour de futurs projets de recherche. En ce qui concerne la stratégie de recrutement, il aurait été intéressant de

solliciter des familles d'accueil pour participer à la recherche via une liste fournie par l'établissement. Cette méthode permettrait de contourner les biais des intervenants reliés à la sollicitation de familles d'accueil correspondant aux critères de la recherche.

Pour ce qui est de la stratégie de collecte de données, il serait intéressant de refaire cette recherche avec seulement des couples de parents d'accueil. Dans le modèle théorique écosystémique de la parentalité proposé par Lacharité et al. (2015), la relation avec le conjoint et le soutien social font partie des facteurs influençant la parentalité. Il serait pertinent de faire des entrevues individuelles avec chaque conjoint pour entendre leur point de vue à ce sujet et faire des comparaisons. Une autre façon intéressante de reproduire la recherche aurait été de faire des entrevues individuelles avec un nombre similaire de pères et de mères d'accueil. Dans notre recherche, il n'a pas été possible d'aborder la question du genre, car les pères d'accueil ont tous été rencontrés dans le cadre d'entrevue de couples. Il y a lieu de se questionner si la parentalité d'accueil s'exerce différemment si elle est vécue du point de vue de l'homme ou de la femme. À cet effet, il y a une lacune dans la littérature scientifique puisqu'aucune étude recensée portant sur les visites supervisées ne s'est intéressée spécifiquement au point de vue des pères d'accueil.

Par ailleurs, dans le cadre d'autres travaux, il serait pertinent de recueillir le point de vue d'autres types de familles d'accueil. L'exercice de leur parentalité dans le cadre des visites supervisées peut être vécu différemment étant donné que leur rapport à l'enfant est distinct de celui d'une famille d'accueil régulière. En effet, les familles d'accueil de proximité accueillent un enfant avec lequel elles avaient un lien significatif avant le placement. Il y a lieu de penser que dans ce contexte relationnel, la dimension affective prend plus de place dans le rôle des familles d'accueil de proximité, puisqu'elles connaissent sur un plan personnel la famille d'origine. Quant aux familles d'accueil de type banque mixte, elles visent à adopter l'enfant qu'elles accueillent. Le maintien des liens via les visites supervisées peut être perçu comme une menace à leur plan d'adoption.

En terminant, le présent mémoire a offert des pistes de réflexion intéressantes. Il a confirmé l'importance et la pertinence de poursuivre des travaux sur le point de vue des familles d'accueil. Le rôle de parents d'accueil est complexe et comporte de nombreux défis au quotidien. Les visites

supervisées ne sont qu'un aspect de leur réalité. Les familles d'accueil doivent être mieux reconnues et soutenues dans leur rôle auprès de l'enfant. Elles doivent être davantage impliquées par rapport aux visites supervisées. Le travail de collaboration entre l'intervenant, les parents d'origine et les familles d'accueil doit être davantage mis de l'avant, valorisé et soutenu, car après tout, ils travaillent tous dans le même intérêt : celui de l'enfant.

Bibliographie

- Anadón, M. et Savoie Zajc, L. (2009) *Recherche qualitative. L'analyse qualitative des données.* (Vol. 28, 1). Trois-Rivières : Association pour la recherche qualitative.
- Bagirishya, H. et Gilbert, S. (2002). *Les familles d'accueil québécoises : travailleurs autonomes ou familles de substitution ?* Québec : Département de sociologie, Université Laval.
- Beaudry, M., Simard, M. et Jacob, M. (2004). Mon parent, la prunelle de mes yeux : l'appréciation de jeunes ayant participé à un programme de visites supervisées visant le maintien des liens avec leurs parents. *Enjeux*, 11(1), 46-55.
- Beaumier, I. (2011). *Les représentations sociales des parents d'accueil concernant leur rôle auprès des enfants et leur famille.* [Mémoire de maîtrise, Québec : Université Laval]. Corpus^{UL}. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/23058>
- Belsky, J. (1984). The Determinants of parenting: A process model. *Child development*, 55 (1), 83-96.
- Belsky J. et Jaffee, S. R. (2006). The multiple determinants of parenting. Dans Cicchetti, D. et Cohen, D. J.(dir.), *Developmental psychopathology: Risk, disorder, and adaptation* (p.38-85). John Wiley & Sons.
- Ben Hounet, Y. (2014). La parentalité des uns... et celle des autres. *L'homme*, 209, 121-142.
- Bilan des DPJ-DP. (2019). Repéré à https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/2019_Bilan_DPJ.pdf
- Blain-Lamoureux, D. (2010). *Guide de soutien à la pratique des visites supervisées.* Montréal: Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire.

- Bronfenbrenner, U. (2005). The Bioecological Theory of Human Development (2001). Dans Bronfenbrenner, U. (dir), *Making human beings human: Bioecological perspectives on human development* (p. 3–15). Sage Publications Ltd.
- Chapon-Crouzet, N. (2005). Un nouveau regard sur le placement familial : relations affectives et mode de suppléance. *Dialogue*, 167(1), 17-27.
- Côté, C., Poirier, M.-A., Dorval, A. et Poirier, N. (2014). Revue de littérature sur les pratiques professionnelles en lien avec les visites supervisées. *Défi Jeunesse*, 20(3), 18- 31.
- Dayan, J., Andro, G., Dugnat, M., Thessier, N., Milijkovitch, R. et Rosenblum, O. (2014). *Psychopathologie de la Périnatalité et de la Parentalité* (2^e édition). Elsevier Masson.
- Erera, P. I. (1997). Foster parents' attitudes toward birth parents and caseworkers: Implications for visitations. *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, 78 (5), 511-519.
- Gouvernement du Québec (2019). *Adoption*. CISSS Lanaudière. Consulté à <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/famille/adoption/>
- Groulx, L-H. (1997). Sens et usage du qualitatif dans en travail social. Dans J. Poupart et al., *La méthodologie qualitative : diversité des champs et des pratiques de recherche au Québec*. (21-72). Montréal : Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.
- Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil. (2000). *Familles d'accueil et intervention jeunesse : Analyse de la politique de placement en ressource de type familial*. Québec : Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.
- Guénette, M. (2018). Les savoirs pratiques des familles d'accueil laurentiennes concernant le phénomène du déplacement d'enfants : un enjeu de reconnaissance professionnelle.

[Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel.
<https://archipel.uqam.ca/12040/>

Haight, W. L., Black, J. E., Mangelsdorf, S., Giorgio, G., Tata, L., Schoppe, S. J. et Szewczyk, M. (2002). Making visits better: The perspectives of parents, foster parents, and child welfare workers. *Child welfare league of america*, LXXX (2), 173-202.

Humphreys, C. et Kiraly, M. (2011). High-frequency family contact: A road to nowhere for infants. *Child and Family Social Work*, 16, 1-11.

Houzel, D. (1999). *Les enjeux de la parentalité*. France : Érès.

Johnston, J. R. et Straus, R. B. (1999). Traumatized children in supervised visitation: What do they need? *Family et Conciliation Courts Review*, 37(2), 135-158.

Lacharité, C., Pierce, T., Calile, S., Baker, M. et Pronovost, M. (2015). Penser la parentalité au Québec : un modèle théorique et un cadre conceptuel pour l'Étude québécoise sur l'expérience des parents d'enfants âgés de 0-5 ans. Trois-Rivières : Centres d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille.

Lapierre, V. (2014). *Reconnaissance du travail des familles d'accueil pour enfants : le cas du Québec*. [Mémoire de maîtrise, Québec : Université Laval]. Corpus^{UL}.
<https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/24985>

Lavoie, A. et Fontaine, C. (2016). *Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015*. Institut de la statistique du Québec.

Loi sur la protection de la jeunesse. (2020) LRQ, c. P-34.1

Loi sur les services de santé et des services sociaux. (2020). LRQ, c. S-4.2

Mayer, R. et Ouellet F. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Boucherville : Gaëtan Morin éditeur.

Ministère de la Santé et de Services sociaux. (2003). *La pratique professionnelle et la ressource de type familial-guide de l'orientation*. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ministère de la Santé et de Services sociaux. (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux Consulté à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>

Ministère de la Santé et de Services sociaux. (2016). *Cadre de référence-Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial*. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulté à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000168/>

Morrison, J., Mishna, F., Cook, C. et Aitken, G. (2011). Access visits: Perceptions of child protection workers, foster parents and children who are Crown wards. *Children and Youth Services Review*, 33(9), 1476-1482.

Nesmith, A., Patton, R., Christophersen, K. et Smart, C. (2015) Promoting Quality Parent–Child Visits: The Power of the Parent–Foster Parent Relationship. *Child & Family Social Work*, 246-255.

Organisation des Nations Unies. (1989). *Convention relative au droit de l'enfant adoptée en 1989 et ratifiée par le Canada en 1991*. Repéré à : <http://www.humanium.org/fr/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

Paillé. P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (4^e édition) Paris : Armand Colin.

- Perkins, D. F. et Ansay, S. J. (1998). The effectiveness of a visitation program in fostering visits with noncustodial parents. *Family Relations*, 47(3), 253–258.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L-H. Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A. [Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives], *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. (p.113-169). Gaëtan Morin.
- Poirier, M-A., Côté, C., Sellenet, C. (2016). *Pour des visites supervisées bienveillantes en protection de la jeunesse*. [Formation en ligne, Montréal: CCSMTL]
- Prasad, N. (2011). Decision making principles around contact visits: A literature review. New South Wales.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. (p.337-360). Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec.
- Sellenet, C. (2005). La complexité du placement familial : un leitmotiv dans le champ de l'enfance. *Dialogue*, 167(1), 51-60.
- Sellenet, C. (2007). *La parentalité décryptée : pertinence et dérive d'un concept*. Paris : l'Harmattan.
- Sellenet, C. (2010). *Loin des yeux, loin du coeur ? Maintenir les liens parents-enfants dans la séparation*. Paris: Éditions Berlin.
- Saini, M., Van Wert, M. et Gofman, J. (2012). Parent–child supervised visitation within child welfare and custody dispute contexts: An exploratory comparison of two distinct models of practice. *Children and Youth Service Review*, 34, 163-168.

- Salas Martínez, M. D., Fuentes, M. J., Bernedo I. M. et García-Martín, M. A. (2016). Contact visits between foster children and their birth family: The view of foster children, foster parents and social workers. *Child and Family Social Work*, 21, 473-484.
- Sanchirico, A. et Jablonka, K. (2000). « Keeping Foster Children Connected to Their Biological Parents: The Impact of Foster Parent Training and Support », *Child and Adolescent Social Work Journal*, 17(3), p. 185-203.
- Straus, R. B., et Alda, E. (1994). Supervised child access: The evolution of a social service. *Family et Conciliation Courts Review*, 32(2), 230-246.
- Taplin, S. (2005). *Is all contact between children in care and their birth parents “good” contact?* Australie : Centre for parenting & research.

Annexe 1 : Dépliant explicatif sur les visites supervisées à l'attention des familles d'accueil

Au moment de la planification, vous serez invité à discuter du rôle que vous aurez dans la préparation et l'accompagnement de l'enfant aux visites supervisées. Vous serez amené à discuter :

- du meilleur moment pour planifier des visites en fonction de votre horaire et celui de l'enfant;
- de votre disponibilité à effectuer le transport de l'enfant;
- de certaines tâches concrètes telles que : préparer une collation, des vêtements de rechange, du lait, des couches, un jouet ou un objet qui rassure l'enfant, etc;
- des informations que vous aurez à transmettre à l'enfant;
- des façons de répondre aux questions de l'enfant concernant les visites supervisées avec ses parents.



Comme famille d'accueil, il est possible que les visites supervisées et les réactions qu'elles soulèvent chez l'enfant vous amène à vivre un ensemble d'émotions. Par exemple, de l'impuissance face aux réactions de l'enfant, de l'incompréhension, un sentiment de colère ou de tristesse. Il est important de reconnaître ces émotions. Ne restez pas seul avec ses sentiments. Au besoin, discutez-en avec l'intervenant impliqué auprès de l'enfant afin que vous puissiez recevoir le soutien dont vous avez besoin.

Nom de l'intervenante de l'enfant : _____

Téléphone : _____

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal

Québec 

Comme famille d'accueil :

Tout ce que vous devez savoir sur les visites supervisées



Les informations présentées ont pour but de vous aider à mieux préparer l'enfant aux visites supervisées avec son parent et à comprendre les motifs qui les justifient.

Pour des visites de qualité

Québec 

Qu'est ce qu'une visite supervisée?

Les visites supervisées permettent à un parent de voir son enfant en présence d'un tiers (intervenants DPJ, organismes de supervision, membre de la famille, etc.) dans un contexte qui vise à assurer la sécurité physique ou psychologique de l'enfant.

Elles sont mises en place lorsque :

- il y a des risques pour l'enfant de voir son parent seul;
- il a été impossible de trouver des solutions alternatives pour assurer sa sécurité.

Elle ont été déterminées par le directeur de la protection de la jeunesse ou le tribunal de la jeunesse.

Les visites sont planifiées en lien avec le projet de vie de votre enfant.

Qu'est qu'un plan des visites?

Pour chaque enfant qui a des visites supervisées, un plan de visites sera élaboré.

Ce plan mentionnera :

- les motifs qui justifient le besoin de supervision;
- les conditions qui permettront des visites sans supervision;
- les objectifs de ces visites;
- les différentes modalités concernant l'organisation des visites. Par exemple, où les visites auront-elles lieu? À quel moment?

Qu'est-ce qu'une visite de qualité?

Une visite de qualité :

- tient compte du meilleur intérêt de l'enfant;
- est nécessaire pour assurer sa sécurité physique et psychologique;
- offre des conditions favorisant le bien-être de l'enfant et de ses parents;
- tient compte des besoins de l'enfant pour déterminer le choix de la personne qui assurera le transport et la supervision;
- se déroule dans un environnement adapté aux besoins de l'enfant;
- est planifiée en fonction des besoins de l'enfant et de sa routine de vie.

Quel est le rôle de la personne qui supervise ?

La personne qui supervise doit :

- être présente avec l'enfant et le parent afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre;
- s'assurer que l'enfant soit en sécurité en tout temps;
- offrir à l'enfant et au parent le soutien nécessaire afin de leur permettre de passer un moment de qualité;
- interrompre ou mettre fin à la visite supervisée si le climat ne permet plus de vivre une visite de qualité ou que l'enfant ressent un inconfort.



La visite supervisée amène l'enfant à vivre plusieurs émotions.

Par exemple, la joie de voir, son parent de partager un bon moment avec lui.

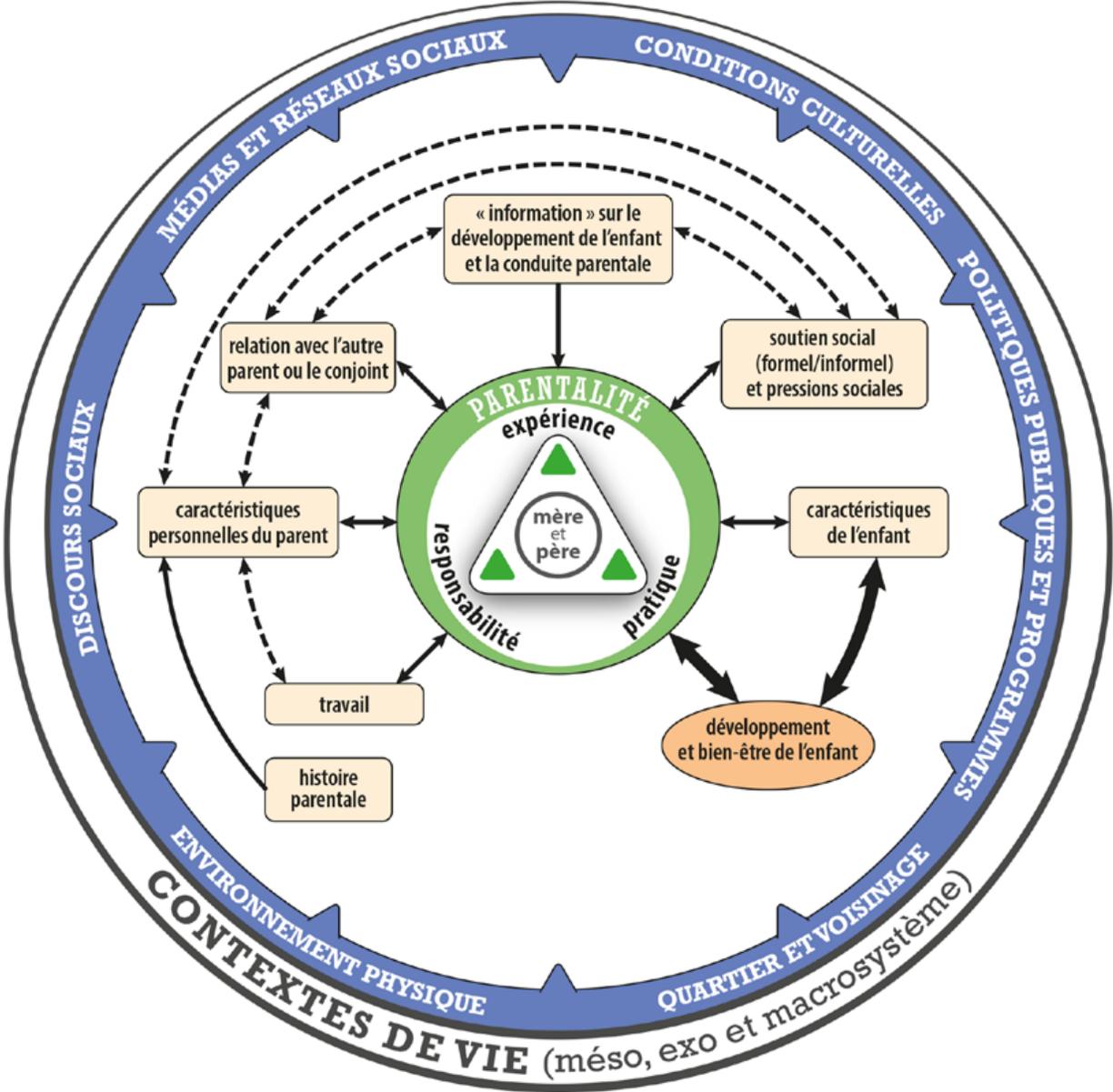
Parfois, ces visites peuvent aussi lui faire vivre de la colère, de la culpabilité, de la tristesse...

Certains enfants peuvent très bien réagir alors que d'autres deviennent plus maussades, tristes, colériques, agités les jours qui précèdent ou qui suivent les visites.

Vous jouez un rôle important dans l'accompagnement des enfants qui vivent des visites supervisées avec leurs parents. Vous serez amenés à :

- offrir une écoute attentive à l'enfant avant et après les visites;
- identifier les réactions de l'enfant et à les communiquer à l'intervenant;
- soutenir l'enfant pour qu'il mette des mots sur ce qu'il ressent;
- l'apaiser quand la visite est source de stress ou d'excitation;
- mettre en place des stratégies pour aider l'enfant à faire face aux émotions occasionnées par les visites.

Annexe 2 : Modèle théorique écosystémique de la parentalité par Lacharité et al. (2015)



Annexe 3 : Lettre de recrutement de participants

Projet de recherche réalisée par Sherlyn Louis-Jacques étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université de Montréal, sous la direction de Marie-Andrée Poirier, professeure agrégée de l'École de travail social de l'Université de Montréal et directrice scientifique adjointe de l'Institut universitaire-jeunes en difficulté.

Titre de la recherche :

Le discours des parents d'accueil sur leur expérience reliée aux pratiques en matière de visites supervisées

Objectifs de la recherche :

Ce projet de recherche vise à recueillir le point de vue des parents d'accueil qui accueillent des enfants placés par la protection de la jeunesse et qui ont des visites supervisées avec leur(s) parent(s). L'objectif principal est de mieux comprendre l'expérience des parents d'accueil en lien avec les visites supervisées. Cette recherche visera à atteindre les objectifs spécifiques suivant:

- 1) Explorer la compréhension des parents d'accueil des objectifs visés par les visites supervisées et des motifs justifiant leur mise en place;
- 2) Explorer l'implication des parents d'accueil dans la planification des visites supervisées ;
- 3) Explorer l'accompagnement offert aux enfants par les parents d'accueil en lien avec les visites supervisées;
- 4) Explorer la perception des parents d'accueil sur la relation qu'ils entretiennent avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées;
- 5) Explorer les aspects positifs et les défis reliés à l'expérience générale des parents d'accueil par rapport aux visites supervisées.

Participants recherchés :

Nous sollicitons votre aide afin de recruter des familles d'accueil pour la participation à notre projet de recherche. Voici les caractéristiques des parents d'accueil que nous recherchons :

- Être famille d'accueil régulière;
- Héberger un enfant de 12 ans et moins qui bénéficie de contacts supervisés avec au moins un de ses parents.

Implication pour les intervenants

Si vous avez des parents d'accueil qui répondent à ces critères, veuillez svp leur présenter brièvement le projet de recherche. Si le parent d'accueil manifeste de l'intérêt à obtenir plus d'informations, il faut lui faire signer le formulaire d'autorisation de transfert des coordonnées. Ainsi, l'étudiante pourra entrer en contact avec lui pour transmettre les informations détaillées et les modalités concernant leur participation à ce projet de recherche.

Avec la réalisation de ce projet, nous espérons mieux comprendre la réalité des parents d'accueil qui hébergent des enfants ayant des visites supervisées avec leur parent. Les informations recueillies sur leur expérience permettront d'améliorer les pratiques en matière de visites supervisées, de mieux soutenir les parents d'accueil dans leur vécu et dans leur rôle qu'ils occupent auprès des enfants qui leur sont confiés.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à ce projet de recherche. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Sherlyn Louis-Jacques par téléphone au xxx-xxx-xxxx ou par courriel à sherlyn.louis-jacques@umontreal.ca

Annexe 4 : Lettre d'information pour les familles d'accueil

Invitation à participer à une recherche

Projet de recherche réalisée par Sherlyn Louis-Jacques étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université de Montréal, sous la direction de Marie-Andrée Poirier, professeure agrégée de l'École de travail social de l'Université de Montréal.

Titre de la recherche :

Le discours des parents d'accueil sur leur expérience reliée aux pratiques en matière de visites supervisées

Description du projet de recherche

- Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche qui vise à recueillir le point de vue des familles d'accueil qui accueillent des enfants placés par la protection de la jeunesse et qui ont des visites supervisées avec leur(s) parent(s).
- Le but de la recherche est de mieux comprendre l'expérience des familles d'accueil en lien avec les visites supervisées.
- Les thèmes généraux de la recherche sont les motifs de la mise en place de visites supervisées, la planification des visites supervisées, l'accompagnement offert à l'enfant et la relation avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées.

Votre participation :

- Est volontaire et consiste en une entrevue entre 60 et 90 minutes dans un lieu qui vous convient.
- Si vous décidez de participer, vous serez invité(e) à prendre connaissance et signer un formulaire de consentement, lequel garanti l'engagement de l'étudiante-chercheure et de sa directrice de recherche à respecter la confidentialité de tout renseignement personnel obtenu dans le cadre de ces entrevues. À cet effet, veuillez noter que le contenu des entrevues sera codifié de manière à garantir la confidentialité des données recueillies.

Veillez indiquer ci-bas votre intérêt à participer ainsi que vos coordonnées :

Je suis intéressé(e) à participer à la recherche : Oui : Non :

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Pour participer à la recherche ou pour toutes autres questions :

Étudiante-chercheure : Sherlyn Louis-Jacques

Programme d'étude : Maîtrise en travail social, Université de Montréal

Coordonnées : xxx-xxx-xxxx

sherlyn.louis-jacques@umontreal.ca

Projet sous la direction de :

Marie-Andrée Poirier, professeure

Coordonnées : 514-343-5950

marie-andree.poirier@umontreal.ca

Annexe 5 : Formulaire d'information et de consentement



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : Le discours des parents d'accueil sur leur expérience reliée aux pratiques en matière de visites supervisées.

Étudiante-chercheuse :

Sherlyn Louis-Jacques, étudiante à la maîtrise
en travail social à l'Université de Montréal
xxx-xxx-xxxx
sherlyn.louis-jacques@umontreal.ca

Directrice de recherche :

Marie-Andrée Poirier, professeure agrégée à
l'École de travail social à l'Université de
Montréal
514-343-5950
marie-andree.poirier@umontreal.ca

Bonjour,

Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche. Veuillez prendre le temps de considérer les renseignements contenus dans le présent formulaire d'information et de consentement avant de vous décider. Votre participation à ce projet est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y prendre part.

1) Description du projet de recherche

Ce projet de recherche vise à recueillir le point de vue des parents d'accueil qui accueillent des enfants placés par la protection de la jeunesse et qui ont des visites supervisées avec leur(s) parent(s). Le but de la recherche est de mieux comprendre l'expérience des parents d'accueil en lien avec les visites supervisées. Les thèmes généraux de la recherche sont la compréhension des parents d'accueil sur les motifs justifiant la mise en place de visites supervisées, la planification des visites, l'accompagnement à l'enfant offert par les parents d'accueil et la relation qu'entretiennent les parents d'accueil avec différents acteurs.

Vous avez été sélectionné pour participer à cette recherche puisque vous êtes une famille d'accueil régulière et vous hébergez un enfant de 12 ans et moins qui bénéficie de visites supervisées avec au moins un de ses parents.

2) Participation attendue au projet

Votre participation au projet de recherche consiste à prendre part à une entrevue d'une durée variant entre 60 et 90 minutes. L'entrevue sera enregistrée avec votre accord, pour être ensuite retranscrite. La discussion restera confidentielle et le contenu de l'entrevue sera codé. Toutefois, il est important de mentionner que l'étudiante-chercheuse sera dans l'obligation de faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse advenant que des éléments compromettant la sécurité et/ou le développement des enfants hébergés soient transmis (conformément à l'article 39 de la Loi sur la protection de la jeunesse).

Vous serez interrogé sur les pratiques en matière de visites supervisées. Les thèmes suivants seront abordés lors de l'entrevue : les motifs de la mise en place de visites supervisées, la planification des visites supervisées, l'accompagnement offert à l'enfant et votre relation avec les différents acteurs impliqués dans les visites supervisées.

3) Avantages de la participation au projet

Vous ne retirerez aucun avantage personnel à participer à ce projet de recherche. Cependant, votre participation aidera à mieux comprendre l'expérience des parents d'accueil en lien avec les visites supervisées. Votre participation aidera aussi à faire avancer les connaissances dans le domaine des meilleures pratiques en matière de visites supervisées et possiblement faire bonifier l'accompagnement qui est offert aux parents d'accueil en lien avec cette réalité spécifique.

4) Risques et inconvénients de la participation au projet

Il y a peu de risques liés à votre participation. Toutefois, il se peut que les questions posées vous amènent à aborder certaines difficultés que vous avez éprouvées. Si vous ressentez un malaise, n'hésitez pas à en parler avec l'étudiante-chercheuse. Elle pourra vous diriger vers des ressources d'aide appropriées.

L'inconvénient de votre participation concerne le temps nécessaire pour l'entrevue. Lorsque vous choisissez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre domicile, le temps de votre déplacement constitue un inconvénient.

5) Confidentialité des données de la recherche

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle et ne seront utilisés que pour ce projet de recherche. Les données seront codées afin d'empêcher toute identification des participants. Pour ce faire, les noms des participants seront remplacés par des pseudonymes. La liste de correspondance entre le pseudonyme et l'identité du participant sera accessible seulement

par l'étudiante-chercheure et sa directrice de recherche. Les renseignements sur papier seront conservés dans un classeur sous clé tandis que les renseignements électroniques (ex. enregistrement audio, transcription d'entrevue) seront conservés dans un ordinateur muni d'un mot de passe. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Vos renseignements seront détruits sept ans après la fin du projet de recherche.

Vous pouvez vous aussi demander à l'étudiante-chercheure de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. Cependant, afin de préserver l'intégrité scientifique du projet, il est possible que vous n'ayez accès à certaines de ces informations qu'une fois votre participation à la recherche terminée.

6) Diffusion des résultats de la recherche

Les résultats du projet seront diffusés en tant que données de groupe. Cela signifie que vous ne pourrez pas obtenir vos résultats individuels. Si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse électronique où nous pourrions vous le faire parvenir par courriel : _____

Les résultats de la recherche seront utilisés pour le dépôt d'un mémoire de maîtrise en travail social à l'Université de Montréal. L'étudiante-chercheure pourra aussi utiliser les résultats de la recherche pour la rédaction d'un article dans une revue scientifique.

7) Compensation financière pour la participation à la recherche

Vous ne recevrez pas de compensation financière pour votre participation à la recherche.

8) Liberté de participation à la recherche et droit de retrait

Votre participation est volontaire. Vous pouvez refuser de participer au projet sans avoir besoin de vous justifier.

De plus, même si vous acceptez d'y participer, vous pourrez vous retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne vous cause un quelconque tort. Les renseignements que vous aurez déjà donnés seront alors détruits.

9) Personnes-ressources

Si vous avez des questions concernant cette recherche, vous pouvez contacter Sherlyn Louis-Jacques par téléphone au xxx-xxx-xxxx ou par courriel à sherlyn.louis-jacques@umontreal.ca

Si vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte, vous pouvez contacter le Comité éthique de la recherche-Jeunes en difficulté en communiquant avec madame Rossitza Nikolova par téléphone (514-527-9565 poste 3439) ou par courriel (rossitza.nikolova.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

Enfin, vous pouvez aussi vous adresser en tout temps au Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS Centre-Sud-de-l’Ile-de-Montréal par téléphone (514-593-3600), par télécopieur (514-593-2106) ou par courriel (commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

10) Consentement à la recherche

Je comprends le contenu de ce formulaire et je consens à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. J’ai pu poser toutes mes questions et j’ai obtenu des réponses satisfaisantes. J’ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Je comprends aussi qu’en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni l’étudiante-chercheure ni le Centre jeunesse de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

Nom du participant

Signature

Date : _____

11) Déclaration de l’étudiante-chercheure

Je certifie avoir expliqué au participant la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir indiqué qu’il reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet. Je lui remettrai une copie signée du présent formulaire.

Nom de l’étudiante-chercheure

Signature

Date : _____

L’original du formulaire sera conservé dans un classeur sous clé et une copie signée sera remise au participant.

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le (date) : 19 mars 2019

- No de dossier : CÉR JD-19-03-21

- Date de la version du présent formulaire : 19 mars 2019

Annexe 6 : Grille d'entrevue

Thème 1 : Compréhension des visites supervisées

- 1.1 Comment décririez-vous une visite supervisée ?
- 1.2 Selon vous, à quoi servent les visites supervisées ?
- 1.3 Pourquoi les visites supervisées sont-elles mises en place ?
- 1.4 Dans quel contexte les visites supervisées sont-elles mises en place ?

Thème 2 : Implication des parents d'accueil dans la planification des visites supervisées

- 2.1 Comment les visites supervisées sont-elles planifiées ?
- 2.2 Qui sont les acteurs impliqués dans la planification des visites supervisées et en quoi consistent vos échanges avec eux ?

Question de Relance :

En quoi consistent vos échanges avec les intervenants en lien avec la planification des visites supervisées ?

En quoi consistent vos échanges avec les parents d'origine en lien avec la planification des visites ?

- 2.3 Quels sont les défis associés à la planification des visites supervisées ?
- 2.4 Quels sont les éléments facilitants associés à la planification des visites supervisées ?
- 2.5 Quels sont les moyens qui pourraient être mis en place afin d'améliorer la planification des visites supervisées ?

Thème 3 : Accompagnement offert aux enfants par les parents d'accueil

- 3.1 Comment décririez-vous une visite supervisée positive pour l'enfant ?
- 3.2 Comment décririez-vous une visite supervisée problématique pour l'enfant ?
- 3.3 Comment accompagnez-vous l'enfant en lien avec les visites supervisées ?
- 3.4 Quels sont les moyens qui pourraient être mis en place afin d'améliorer votre accompagnement offert à l'enfant par rapport aux visites supervisées ?

Thème 4 : Relation entre les différents acteurs

- 4.1 Comment décririez-vous votre relation avec les intervenants par rapport aux visites supervisées ? Pourquoi ?

4.2 Quels moyens pourraient être mis en place afin d'améliorer votre relation avec les intervenants ?

4.3 Comment décririez-vous votre relation avec les parents d'origine par rapport aux visites supervisées ? Pourquoi ?

4.4 Quels moyens pourraient être mis en place afin d'améliorer votre relation avec les parents d'origine ?

Thème 5 : Expérience générale des parents d'accueil par rapport aux visites supervisées

5.1 Quels sont les éléments qui influencent positivement votre expérience de parent d'accueil par rapport aux visites supervisées ?

5.2 Quelles sont les difficultés que vous éprouvez par rapport aux visites supervisées ?

5.3 Comment améliorer votre expérience liée aux visites supervisées?

Annexe 7 : Fiche sociodémographique

- 1) Quel est votre sexe ?
 - Homme
 - Femme

- 2) Quel âge avez-vous ?
- 3) Depuis combien de temps êtes-vous famille d'accueil ?
- 4) Combien d'enfants avez-vous hébergés depuis que vous êtes famille d'accueil (au besoin, inviter le participant à donner un chiffre approximatif) ?
- 5) Combien de places d'enfants avez-vous de disponible dans votre famille d'accueil ?
- 6) Quelle tranche d'âge ont ces enfants ?
- 7) Actuellement, combien d'enfants que vous hébergez ont des visites supervisées avec leur parent ?

Annexe 8 : Certificats éthiques

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'île-de-Montréal

Québec 

Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 12 avril 2019

Madame Marie-Andrée Poirier
Université de Montréal
École de travail social
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8

Madame Sherlyn Louis Jacques

Objet : Évaluation du Comité d'éthique Jeunes en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal - APPROBATION FINALE

Titre du projet : « Le discours des parents d'accueil sur leur expérience reliée aux pratiques en matière de visites supervisées »

Numéro de dossier CÉR JD -19-03-21

Madame,

Le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal a évalué en comité restreint les réponses apportées aux demandes du CÉR. À cette fin, les documents suivants ont été examinés :

- ∞ Lettre de réponse au CÉR (version non signée et datée du 7 avril 2019);
- ∞ Fiche de présentation d'un projet de recherche au Programme jeunesse du CIUSSS CCSMTL (version Word et pdf, signée et datée du 2 avril 2019);
- ∞ Devis final du projet de recherche mentionné en objet par madame Louis Jacques (version corrigée);
- ∞ Formulaire d'engagement des chercheurs à la confidentialité (version signée et datée du 2 avril 2019);
- ∞ Formulaire d'engagement des chercheurs à la tenue d'une liste des sujets de recherche (version signée et datée du 2 avril 2019);
- ∞ Annexe 3 : Lettre de recrutement de participants;
- ∞ Annexe 4 : Formulaire d'information et de consentement.

Les réponses et les modifications apportées sont jugées satisfaisantes. Il me fait donc plaisir de vous informer que le projet mentionné en rubrique est approuvé. Cette approbation finale est valide pour un an, soit jusqu'au 12 avril 2020.

PLUS FORT
AVEC VOUS

1001, boul. De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4R5
Téléphone : 514 527-9565 poste 3439
Télécopieur : 514 896-3400
www.ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

... 2



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 7 mai 2019

Madame Marie-Andrée Poirier
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8

Madame Sherlyn Louis-Jacques
[REDACTED]

Objet : **Autorisation de réaliser la recherche suivante :**

Titre : « Le discours des parents d'accueil sur leur expérience reliée aux pratiques en matière de visites supervisées »

Numéro attribué au projet par le CÉR évaluateur : CÉR JD- 19-03-21

Mesdames,

Il nous fait plaisir de vous autoriser à réaliser la recherche identifiée en titre sous les auspices du Centre intégré universitaire en santé et services sociaux du Centre-Sud de-l'Île-de-Montréal. Cette autorisation vous permet de réaliser la recherche à la Direction adjointe des Services en communauté et ressources.

Pour vous donner cette autorisation, notre établissement reconnaît l'examen éthique qui a été effectué par le Comité d'éthique Jeunes en difficulté.

- qui agit comme CER évaluateur pour ce projet, conformément au Cadre de référence des établissements publics du RSSS pour l'autorisation d'une recherche menée dans plus d'un établissement (le Cadre de référence);
- qui a confirmé dans sa lettre du 12 avril 2019 le résultat positif de l'examen scientifique et de l'examen éthique du projet; et
- qui a approuvé la version réseau du formulaire de consentement en français utilisé pour cette recherche.

Cette autorisation vous est donnée à condition que vous vous engagiez à :

- respecter les dispositions du Cadre de référence se rapportant à votre recherche;
- respecter le cadre réglementaire de notre établissement sur les activités de recherche, notamment pour l'identification des participants à la recherche;
- utiliser la version des documents se rapportant à la recherche approuvée par le CER évaluateur, les seuls changements apportés, si c'est le cas, étant d'ordre administratif et identifiés de façon à ce que le CER évaluateur puisse en prendre connaissance; et
- respecter les exigences fixées par le CER évaluateur pour le suivi éthique continu de la recherche.

.../2



COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE FORMULAIRE DE SUIVI INSTITUTIONNEL DES PROJETS

LES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ONT L'OBLIGATION DE VEILLER À CE QU'UN PROJET DE RECHERCHE APPROUVÉ SOIT RÉALISÉ CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE AYANT REÇU UNE APPROBATION FINALE. À CET EFFET, LE CHERCHEUR DOIT SOUMETTRE UN RAPPORT ANNUEL (SUIVI INSTITUTIONNEL) PENDANT TOUTE LA DURÉE DE SA RECHERCHE.

- Renouvellement annuel de l'approbation
 Rapport final

1. IDENTIFICATION DU PROJET

1.1 Titre du projet

Le discours des parents d'accueil sur leur expérience reliée aux pratiques en matière de visites supervisées

1.2 Numéro du projet

CÉR JD-19-03-21

1.3 Chercheur principal (S'il s'agit d'un projet mené pour l'obtention d'un diplôme, le chercheur principal est le directeur de recherche. Dans ce cas, veuillez ajouter le nom de l'étudiant responsable.)

Marie-Andrée Poirier (directrice de mémoire)
Sherlyn Louis-Jacques (étudiante à la maîtrise en travail social, UdeM)

1.4 Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques (si différentes de celles inscrites lors du dépôt initial du projet)

1.5 Source de financement du projet

1.6 Milieu clinique du CJM-IU impliqué

Équipes du secteur "Ressources"

1.7 Date d'approbation finale par le CER du CJM-IU

12 avril 2019

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE

2.1 Projet

- Projet en cours Date prévue de la fin du projet au cours de l'année 2020
 Projet interrompu Expliquer : _____
 Projet terminé Date _____
 Projet non débuté Expliquer : _____

2.2 Recrutement

- Non débuté En cours Terminé

Personne responsable du recrutement Sherlyn Louis-Jacques

Indiquer toute difficulté particulière survenue lors du recrutement :

J'ai obtenu mon approbation finale pour mon certificat éthique le 12 avril 2019. Par la suite, j'ai obtenu mon autorisation pour réaliser mon projet dans le milieu le 7 mai. Le 5 juin 2019, je fais une présentation de mon projet de recherche dans deux équipes du secteur "Ressources" au Centre jeunesse. Mon recrutement a débuté par la suite. Cela a été plus difficile de recruter des participants et de réaliser des entrevues durant la période estivale. Finalement, mon recrutement s'est échelonné de juin 2019 à septembre 2019. J'ai réalisé ma dernière entrevue le 29 septembre 2019.

Nombre de participants prévu au protocole 10 à 12 parents d'accueil

Nombre de sujets sollicités à ce jour (si connu) 14 parents d'accueil (incluant 4 couples)

Nombre de participants ayant abandonné 0

Motifs, si connus :

Nombre de participants retirés par le chercheur 0

Motifs :

Nombre de participants ayant complété l'étude 14 parents d'accueil

2.3 Analyse des données

- Non débutée En cours Terminée

Indiquer et expliquer tout retard dans l'échéancier prévu au protocole :

J'ai obtenu mon certificat éthique et mon autorisation pour réaliser mon projet dans le milieu plus tard que je l'avais prévu. Cela a décalé tout mon échéancier, entre autre j'ai débuté mon recrutement plus tard que prévu. Depuis le début du mois d'octobre 2019, je suis en mode analyse de données.

Date prévue de fin du projet au cours de l'année 2020

2.4 Rapport de recherche et publications

Date prévue du dépôt du rapport final au cours de l'année 2020

Type :

- Rapport remis à l'organisme subventionnaire
 Rapport de fin d'étude du chercheur

Dans le cas d'une thèse ou d'un mémoire, date du dépôt au cours de l'année 2020

Publication oui non

- en préparation soumis sous presse

Veillez annexer le rapport s'il est disponible ou un article en découlant

3. MODIFICATIONS EN COURS DE RECHERCHE.

Demande de modifications soumise au CER du CJM-IU et approuvée

Modifications

3.1 à l'équipe de recherche

oui non

Si oui, expliquer :

3.2 au financement

oui non

Si oui, expliquer :

3.3 au protocole

oui non

Si oui, expliquer :

3.4 aux modalités de recrutement et de sélection des participants

oui non

Si oui, expliquer :

3.5 aux documents utilisés pour la sollicitation des participants (tout matériel ou document distribué aux participants en cours de recherche devrait avoir été soumis au CER du CJM-IU).

oui non

Si oui, expliquer :

3.6 au formulaire d'information et de consentement

oui non

Si oui, expliquer :

3.7 aux méthodes de conservation des données

oui non

Si oui, expliquer :

3.8 concernant l'obtention, le prélèvement ou l'utilisation de tissus

oui non

Si oui, expliquer :

3.9 autre modification

oui non

Si oui, expliquer :

4. INCIDENTS DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE

Si les rapports d'incidents ont été soumis au CER du CJM-IU et approuvés, l'indiquer et passer à la section suivante. Sinon, les annexer.

Rapport soumis au CER et approuvé

Description des incidents et conséquences :

5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1 Veuillez fournir au CER du CJM-IU toute nouvelle information susceptible de modifier la valeur scientifique du protocole, les risques auxquels sont soumis les participants, les bénéfices escomptés ou bien la décision des sujets de participer à la recherche ou de poursuivre leur participation (annexer la documentation pertinente le cas échéant).

-

5.2 Démarches auprès d'autres CER

5.2.1 Avez-vous soumis votre projet à un autre CER depuis l'approbation finale de votre projet par le CER du CJM-IU?

oui non

5.2.2. Indiquer lequel ou lesquels ainsi que les résultats des démarches (décisions rendues et modifications demandées au projet et au formulaire d'information et de consentement). Annexer les documents le cas échéant.

5.3 Surveillance

5.3.1 Votre projet a-t-il fait l'objet d'une vérification interne ou externe dans la dernière année?

oui non

Si oui, des problèmes ont-ils été soulevés? (joindre une copie du rapport)

5.3.2 Y a-t-il eu dépôt d'une plainte ou d'une allégation de manquement à l'intégrité (ex. : inconduite scientifique, conflit d'intérêts non divulgué, manquement à l'éthique) dans la dernière année?

oui non

Si oui, préciser :

5.3.3 Le projet a-t-il été suspendu ou annulé, dans la dernière année, par un organisme de réglementation, un organisme subventionnaire ou par des établissements dans lesquels se déroule la recherche?

oui non

Si oui, préciser :

5.4 Ingérence

Dans la dernière année, avez-vous connu des situations d'ingérence ou subi des pressions affectant l'accomplissement de votre projet?

oui non

Si oui, préciser :

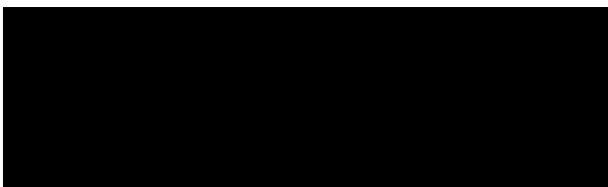
6. PROBLÈME ÉTHIQUE

Décrire, le cas échéant, tout problème d'éthique (recrutement, consentement, risques, inconvénients, confidentialité, etc.) survenu lors du déroulement de la recherche et les mesures prises pour y remédier

aucun

Veillez annexer la version actuellement utilisée des formulaires d'information et de consentement si différents de ceux approuvés.

SIGNATURE DU CHERCHEUR



Nom du chercheur : Sherlyn Louis-Jacques

Numéro de téléphone du chercheur : [REDACTED]

Date de signature : 10 avril 2020

Retourner ce formulaire dûment rempli à

**Madame Rossitza Nikolova
Comité d'éthique de la recherche du CJM-IU
Coordination du soutien à la recherche, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
1001, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2L 4R5**

À L'USAGE DU CER DU CJM-IU

L'APPROBATION DU PROJET CITÉ EN RUBRIQUE EST RECONDUITE POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE
À PARTIR DU 12 AVRIL 2020, SOIT JUSQU'AU 12 AVRIL 2021

COMMENTAIRES :

VU ET APPROUVÉ PAR LE CER DU CJM-IU :



REPRÉSENTANT DU CER DU CJM-IU

DATE 1 MAI 2020